

RAPPORT ANNUEL 2021

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ
DU SERVICE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS



SOMMAIRE

TEMPS FORTS 2021	4-7
NOS MISSIONS	8-11
NOS ENGAGEMENTS	12-13
LE SERVICE COLLECTE ET VALORISATION DES DÉCHETS	14
Organigramme.....	15
La formation des agents.....	16
Les accidents du travail.....	17
RÉDUCTION ET RÉEMPLOI	18
Performances et programmes d'action.....	18-20
Actions 2020 de réduction et réemploi.....	21-23
La sensibilisation de la population.....	23-24
Privilégier le réemploi.....	25-29
LES DIFFÉRENTS DISPOSITIFS DE COLLECTE	30
La collecte des ordures ménagères résiduelles.....	30-31
La collecte sélective.....	32
Collectes en service complet.....	32-35

DÉCHETS ET COLLECTES EN CHIFFRES

36

Ordures ménagères résiduelles et déchets assimilés collectés (sur les 3 secteurs)	36-37
Collecte sélective des déchets ménagers et assimilés en porte-à-porte et en apport volontaire sur les 7 communes > 10000 habitants (secteur 1)	38
Collecte sélective des déchets ménagers en apport volontaire sur les 21 communes < 10000 habitants (secteur 2)	39
Collecte sélective des déchets ménagers en porte-à-porte sur les 5 communes de l'ouest du territoire (secteur 3)	40
Synthèse des différents types de collecte sélective sur l'ensemble du territoire de l'Eurométropole	40
Évolution de la qualité de la collecte sélective	41
Qualité de la collecte sélective en porte-à-porte sur les 7 communes > 10000 habitants (secteur 1)	42
Qualité de la collecte sélective sur les 21 communes < 10000 habitants (secteur 2)	43
Qualité de la collecte sélective en porte-à-porte sur les 5 communes de l'ouest du territoire (secteur 3)	43
La collecte du verre	44-45
Le développement de la collecte sélective des déchets ménagers	46-49
La collecte en déchèteries	50-53
Collecte des encombrants	54-56
Les déchets d'éléments d'ameublement (DEA)	56-57
Les déchets dangereux des ménages (DDM)	58-59

VOUS TRIEZ, ILS ASSURENT LE TRAITEMENT ET LE RECYCLAGE

60

La valorisation des emballages en plastique, en acier et en aluminium, et des papiers-cartons	61-65
Traitement et valorisation des déchets verts	66-68
L'unité de valorisation énergétique	69-79
Les partenaires de la collecte, de la valorisation et du traitement des déchets	80-85

ÉLÉMENTS FINANCIERS DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DÉCHETS (SPGD)

86

Budget général - 28 communes soumises à la TEOM	89-94
Budget annexe - 5 communes soumises à la REOM (Achenheim, Breuschwickersheim, Hangenbieten, Kolbsheim, Osthoffen)	95

SCHÉMA DE GESTION DES DÉCHETS

96-97

Rappel

Depuis 2020, prise en compte de la population SINOE® dans les données statistiques

Jusqu'en 2019, les données fournies dans le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets étaient rapportées au nombre d'habitants fourni par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE).

Or, les populations sont fournies par l'INSEE avec un décalage de 3 ans et ne tiennent ainsi pas parfaitement compte de l'accroissement démographique des territoires. C'est pourquoi, depuis 2020, le nombre d'habitants retenu pour les données statistiques, et particulièrement pour calculer les tonnages de déchets produits par habitant, est basé sur les données de population actualisées chaque année par l'ADEME et publiées sur le site SINOE® déchets.

Population SINOE pour l'Eurométropole de Strasbourg :

- 2019 : 504 120 habitants (au lieu de 491 409 habitants en population INSEE)
- 2020 : 510 747 habitants
- 2021 : 513 819 habitants

TEMPS FORTS 2021



SERD (SEMAINE EUROPÉENNE DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS)

La SERD s'est tenue du 19 au 28 novembre 2021 : une cinquantaine d'acteurs et 8 communes étaient inscrits au programme de l'Eurométropole de Strasbourg.

Environ 90 actions ont pu être menées, dont 45 ateliers (réparation, brico récup, réemploi, compostage, éco-couture, cuisine...), 6 visites de sites, 3 ciné-débats, 6 conférences et 30 autres actions (événements, goûters, rencontres, chasse aux objets, collectes, stands de sensibilisation...), des jeux concours. Une bonne participation a été recensée sur la plupart des activités, qui a pu se tenir majoritairement en présentiel, dans le respect des règles sanitaires et avec des jauges adaptées.

Cette semaine a été rythmée par 3 temps forts : une soirée d'ouverture ciné débat au cinéma UGC (70 participants), une grande collecte de jouets d'occasion menée toute la semaine avec l'association Carijou et l'éco-organisme Ecosystem (1 tonne collectée sur 25 points de collecte participants) et des événements autour de la réduction des déchets durant le marché OFF.

Une programmation spécifique a également été mise en place en interne pour les agents et les élus des 33 communes de l'Eurométropole de Strasbourg : ateliers produits ménagers au naturel, tawashi et furoshiki, autoréparation de vélos, zone de don...



NOUVEAU PLAN D'ACTION DE RÉDUCTION DES DÉCHETS

Le 25 juin 2021, le conseil de l'Eurométropole a adopté son nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), rebaptisé « Objectif Z, Zéro Déchet, Zéro Gaspillage 2021-2026 ». Avant sa finalisation, le projet a fait l'objet d'une consultation publique du 15 avril au 5 mai 2021.

Ce plan d'action permet de fixer les nouveaux objectifs de réduction des déchets, de renforcer les actions existantes et de développer de nouvelles solutions pour les six années à venir.

Il s'articule autour de 8 axes thématiques et de 27 fiches actions.

Retrouvez plus d'informations page 18 à 29.



TRIER, C'EST COLORER MON QUARTIER

En partenariat avec l'Eurométropole de Strasbourg et l'éco-organisme Citéo, en février 2020, Ophéa lançait à la Meinau une opération de sensibilisation pour un meilleur tri des déchets :

Trier c'est colorer mon quartier.

Pendant plus d'un an, les habitants de la cité de la Canardière ont été encouragés à trier plus : campagne d'information menées par les ambassadeurs du tri et Ophéa et stands ludiques de sensibilisation lors des animations d'été. Un atelier d'initiation au street art s'est déroulé dans les locaux de l'association JEEP Meinau avec un groupe de jeunes du quartier, encadré par l'artiste graffeur Bastien Grelot. Les participants ont pu travailler sur un concept d'illustration « le Génie du Tri » ensuite décliné sur un conteneur à verre.

Pour matérialiser les efforts des habitants, Ophéa, l'Eurométropole de Strasbourg et Citéo se sont associés pour que chaque tonne supplémentaire de déchets recyclables soit transformée en « budget artistique ». Une belle idée qui s'inscrivait parfaitement dans la transformation du quartier, en apportant un peu plus de couleurs sur les murs pour améliorer le cadre de vie des habitants.

Les résultats ont été au rendez-vous : 20 tonnes supplémentaires de papiers et d'emballages recyclables et 15 tonnes de verre supplémentaires collectées au cours du projet par rapport à l'année de référence.

En septembre 2021, les habitants de la cité de la Canardière ont pu mesurer le résultat de leurs efforts en découvrant une œuvre de street art sur les murs de la chaufferie d'Ophéa, avenue de Normandie : durant 3 jours, le graffeur BustArt du collectif Colors Urban

Art y a peint une magnifique fresque d'inspiration pop art et dessins animés. 200 habitants du quartier avaient voté entre 3 propositions pour choisir leur illustration préférée.



Geneviève ENGEL POUR STRASBOURG EUROMETROPOLE

L'EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG DÉVELOPPE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE VIA DES PARTENARIATS ASSOCIANT RÉDUCTION DES DÉCHETS ET SOLIDARITÉ

Dans le cadre de sa politique ambitieuse de réduction des déchets et de soutien à l'économie circulaire, l'Eurométropole de Strasbourg s'est engagée aux côtés de quatre associations de l'économie sociale et solidaire pour la collecte des textiles, linge et chaussures (TLC) par le biais d'un SIEG (Service d'Intérêt Économique Général) pour la période 2017-2021.

Ces cinq années d'expérimentation ont permis le développement d'une offre de textile en seconde main pour les habitant-es, une augmentation de 80 % des tonnages collectés sur l'agglomération strasbourgeoise par rapport à 2014, pour atteindre près de 1 800 tonnes par an, avec un taux de collecte par habitant supérieur à la moyenne française (3,5 kg par habitant au lieu de 3 kg), tout en améliorant le taux de réemploi qui dépasse 60 %. Les quatre structures mandatées ont en outre contribué à l'insertion professionnelle de personnes éloignées du marché de l'emploi.

Au regard de ce bilan très positif, la collectivité a décidé de reconduire ce SIEG pour la période 2022-2026 lors du conseil eurométropolitain du 17 décembre 2021, avec les quatre opérateurs sélectionnés à la suite de l'appel à manifestation d'intérêt lancé mi-2021, à savoir Le Relais Est, Emmaüs Mundo, Horizon Amitié et Vetis.

Souhaitant aller plus loin dans la dynamique du zéro déchet en y associant une dimension solidaire, l'Eurométropole de Strasbourg a souhaité mettre en place un nouveau SIEG recycleries solidaires, visant à développer le réemploi de mobiliers et objets.

Un appel à manifestation d'intérêt a été lancé en mai 2021 pour identifier les opérateurs éligibles à ce SIEG, qui permettrait de stabiliser, renforcer et développer les actions de solidarité de structures à la fois créatrices d'emplois et protectrices de nos ressources.

RÉÉQUILIBRAGE DES CIRCUITS DES 21 COMMUNES DE MOINS DE 10 000 HABITANTS

De nouveaux circuits ont été mis en place pour :

- améliorer les conditions et la sécurité au travail des agents de la collecte et diminuer ainsi les risques d'accidents,
- optimiser les trajets et répartir uniformément la charge de travail sur l'ensemble des équipes,
- prendre en compte l'augmentation de la population de ces dernières années et de celles à venir.

Le 15 mars 2021, la mise en œuvre du rééquilibrage des circuits des communes de moins de 10 000 habitants s'est engagée.

Les déchets des zones industrielles et commerciales (qui sont différents de ceux des particuliers) sont collectés par une équipe dédiée.

Au cours des premières semaines, une cinquantaine d'anomalies a été remontée par les équipes.

Elles ont été traitées et résolues une par une (bacs non collectés, sens interdit, type de collecte, point de départ modifié...).

Les données de tonnage, de nombre de bacs collectés et de temps de collecte sont étudiées et analysées régulièrement afin de vérifier que les prévisions calculées se concrétisent bien sur le terrain.

En comparant les données de 2021 à celles de 2020, nous constatons que le rééquilibrage a permis une diminution globale de la charge de travail et une optimisation des trajets.

De plus, les conditions de collecte sont désormais plus sécurisées car les nouveaux circuits intègrent maintenant plus de 220 km de collecte en mono-latérale (collecte que d'un seul côté de la rue) contre 95 km seulement en 2020.



NOS MISSIONS

Organiser, gérer

L'Eurométropole de Strasbourg assure principalement en régie la collecte des déchets en porte-à-porte et en déchèterie.

Elle gère également de nombreux marchés de traitement des déchets ainsi qu'une délégation de service public pour l'exploitation de l'unité de valorisation énergétique. En parallèle, la collectivité développe régulièrement de nouvelles filières pour lui permettre d'atteindre les objectifs de valorisation.

Collecter, traiter, valoriser

L'Eurométropole de Strasbourg assure la collecte, le traitement et la valorisation de tous les déchets produits par les 513 819 habitants de ses 33 communes.

La gestion des déchets ménagers, indissociable du développement durable, représente un enjeu important pour la qualité de vie.

Adapter, maîtriser, préserver

La gestion des déchets est une activité complexe qui doit concilier différents enjeux : apporter un service adapté aux besoins du territoire, préserver l'environnement, et maîtriser les finances publiques. L'Eurométropole de Strasbourg mène une politique de gestion des déchets qui répond au mieux à ces 3 enjeux et respecte les prescriptions réglementaires.



Anticiper, développer

Au-delà d'une gestion quotidienne, les déchets « se pensent » et se gèrent sur le long terme.

Au niveau national, la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, adoptée début 2020, a renforcé les objectifs de réduction et de valorisation des déchets de la loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015.

L'Eurométropole de Strasbourg fait partie des territoires ambitieux en s'engageant sur des objectifs contractuels à atteindre notamment dans le cadre du Contrat d'Objectif Déchets et Économie Circulaire signé avec l'ADEME en 2020 pour une durée de quatre ans.

Sensibiliser, informer

La communication par l'information et la sensibilisation est déterminante pour la réussite et la compréhension des actions terrain ainsi que pour une meilleure prise en compte des enjeux liés aux déchets.

En 2021, près de 49 600 foyers ont été démarchés à domicile pour être sensibilisés aux consignes de tri et à la bonne gestion des déchets malgré la crise sanitaire.

Ces actions se déclinent avec des outils qui aident l'utilisateur dans la gestion quotidienne de ses déchets.



LES DIFFÉRENTES MISSIONS ASSURÉES PAR LE SERVICE

- La collecte en porte-à-porte et en apport volontaire des déchets ménagers résiduels, du papier/emballages recyclables et du verre ;
- La collecte des déchets assimilés aux déchets ménagers ;
- La mise à disposition des bacs de collecte, leur maintenance et leur réparation ;
- La collecte des déchets encombrants ;
- La collecte en déchèteries fixes, mobiles et déchèteries spéciales végétaux ;
- L'enlèvement des dépôts sauvages ;
- La sensibilisation des usagers au tri et à la gestion des déchets ;
- La gestion de contrats de redevance spéciale pour les non-ménages qui souhaitent voir leurs déchets assimilés collectés par la collectivité.

LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION DES DÉCHETS

Une fois collectés, les déchets rejoignent différentes filières de traitement pour être majoritairement recyclés ou valorisés, notamment :

- **L'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) :** valorisation énergétique (cogénération vapeur / eau chaude /électricité) et matière (mâchefers, ferrailles) des déchets ménagers résiduels ;
- **Le Centre de Valorisation des Déchets Végétaux (CVDV) :** valorisation matière (compost) et énergétique (plaquettes et refus de criblage en chaufferies) ;
- **Le centre de tri :**
 - › séparation par catégories de matériaux recyclables (papiers, cartons, bouteilles en plastique, briques alimentaires et emballages métalliques) collectés en mélange ;
 - › conditionnement pour transport vers les filières de recyclage.

DÉCHETS MÉNAGERS

Ce sont les déchets que tout particulier produit dans sa vie quotidienne.

Les déchets ménagers regroupent les ordures ménagères (non recyclables ou pas encore recyclées), les déchets recyclables secs (journaux, papiers, cartons, magazines, verre, aluminium, plastique) et les recyclables dits humides, organiques ou fermentescibles (déchets alimentaires, herbes, bois...). Le Code général des collectivités territoriales (*art L.2224-13 et 14*) stipule que les communes ou leurs groupements doivent assurer l'élimination des déchets des ménages.

Définition

ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT EN MILIEU SCOLAIRE

Afin de sensibiliser le public scolaire au tri des déchets, l'Eurométropole de Strasbourg met à disposition de toutes les écoles qui le souhaitent des malles pédagogiques en lien avec les thématiques de réduction et tri des déchets et de lutte contre le gaspillage alimentaire. C'est ainsi 34 références qui peuvent être empruntées gratuitement tout au long de l'année scolaire. L'animatrice Environnement accompagne les équipes pédagogiques dans la construction des projets de sensibilisation et les forme sur les thématiques et outils prêtés.

En 2021, l'activité de prêt et d'accompagnement méthodologique aura été fortement ralentie du fait du contexte sanitaire. Au total, environ 70 structures ont bénéficié de ce dispositif, toutes thématiques confondues. Les visites de sites tels que le centre de tri et le centre de valorisation des déchets verts ont également été impactées ainsi 5 structures ont été accueillies.

SENSIBILISATION AU TRI

La Maison du recyclage située sur le centre de tri ALTEM, est un lieu d'échanges et d'informations sur le recyclage des déchets qui a notamment pour vocation l'accueil du public venant visiter le centre de tri. Elle a été inaugurée fin août 2019.

En 2021, 4 visites du centre de tri ont eu lieu et 79 élèves et accompagnants ont pu y participer.

La cellule Éducation à l'Environnement de l'Eurométropole de Strasbourg dispose de 85 outils pédagogiques à disposition des écoles, périscolaires et associations, dont 23 sur le tri et la réduction des déchets. 70 demandes de prêt ont été enregistrées en 2021. Les outils les plus sollicités concernent le tri et la réduction des déchets.

SENSIBILISATION AU COMPOSTAGE

Les visites du Centre de valorisation des déchets verts ont pu reprendre à l'automne 2021.

La cellule Éducation à l'Environnement de l'Eurométropole de Strasbourg dispose d'outils pédagogiques (malles, jeux, expositions, livres) sur la biodiversité, la réduction des déchets et le développement durable, qui traitent du compostage, à disposition des écoles, périscolaires et associations.



NOS ENGAGEMENTS

Garantir un service public **de qualité** pour tous, toute l'année



Agir pour **réduire** les déchets dangereux et nocifs

Augmenter le recyclage

Développer la **valorisation des déchets**



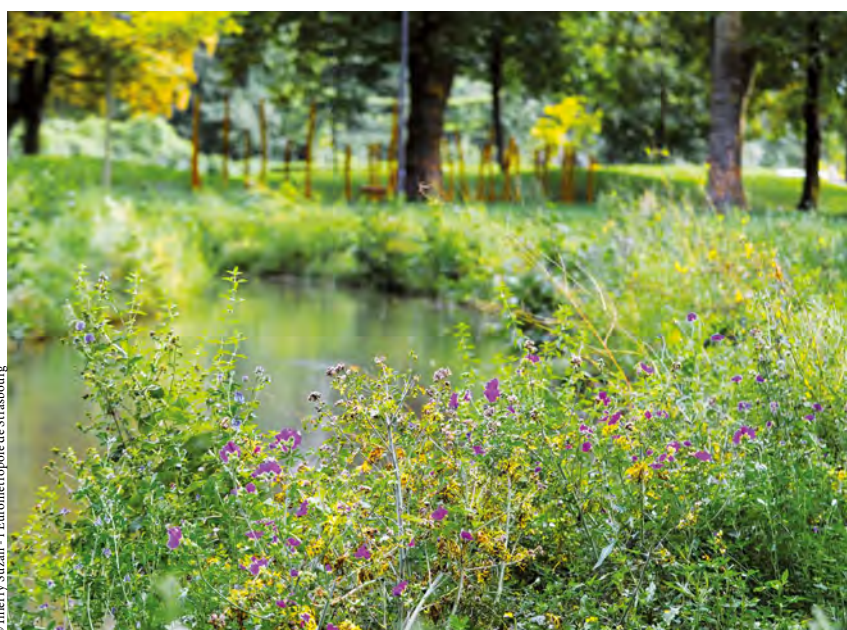
Garantir un cadre de **vie de qualité**

Assurer une **maîtrise des coûts**



Contribuer à **réduire la production** de déchets

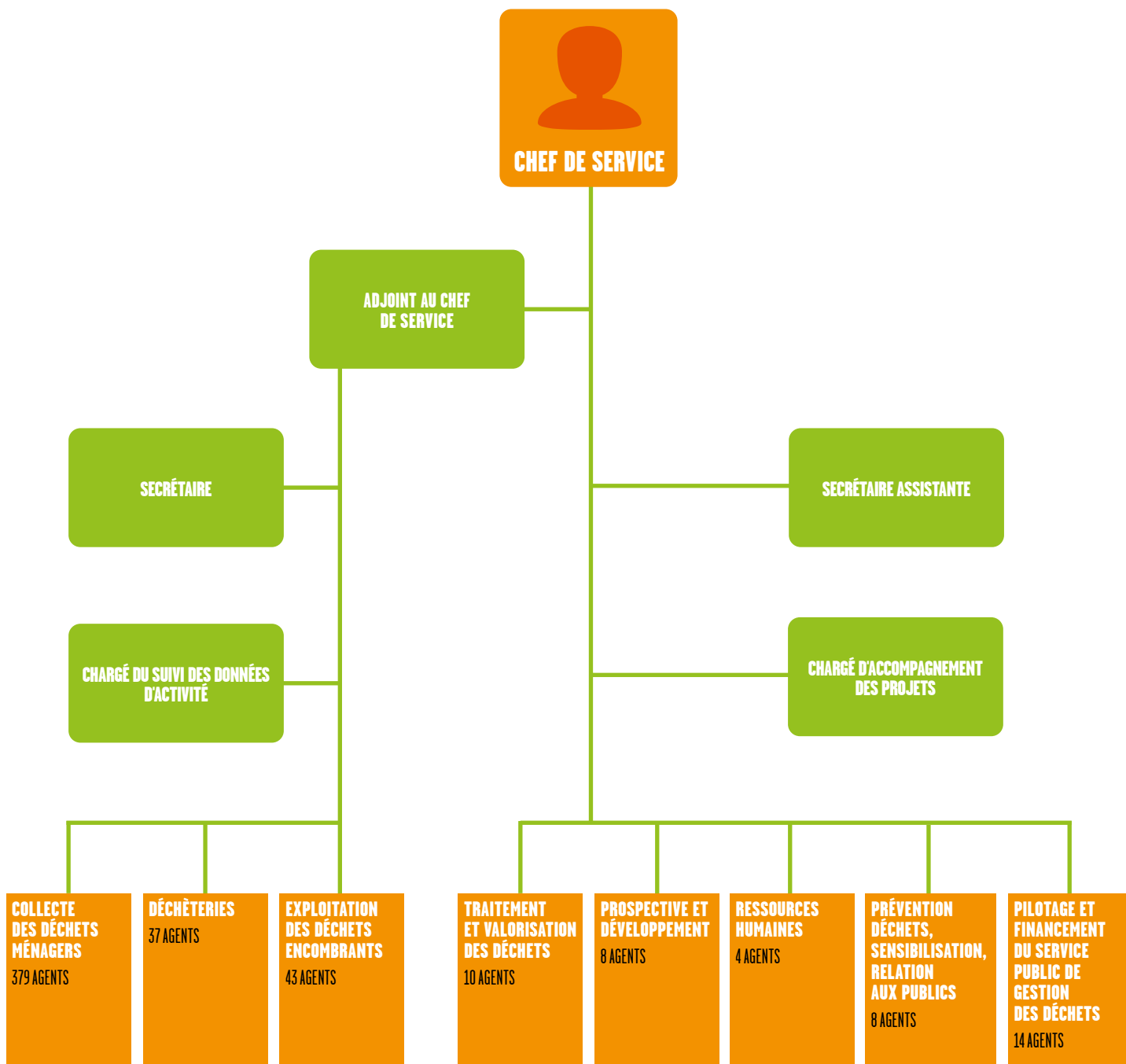
Préserver notre environnement



©Thierry Suzan - l'Eurométropole de Strasbourg



LE SERVICE COLLECTE ET VALORISATION DES DÉCHETS



509

agents assurent les différentes missions du service Collecte et valorisation des déchets

dont

379

collectent les déchets ménagers en porte-à-porte



LA FORMATION DES AGENTS

En 2021, 368 départs en formation ont été enregistrés pour 680 jours de formation réalisés. La programmation a encore été fortement impactée par la crise sanitaire. De nombreuses formations ont été annulées, certaines reportées et d'autres ont pu être organisées en distanciel.

Les actions de formation du service Collecte et valorisation des déchets sont essentiellement liées à la sécurité des biens et des personnes.

Un certain nombre de formations sont identiques d'une année sur l'autre, à savoir, la Prévention et Secours Civiques niveau 1 (secourisme), la lutte contre l'incendie, la Formation Continue Obligatoire (FCO) pour les chauffeurs et les recyclages du Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité (CACES) pour les utilisateurs d'engins spécifiques. Ces formations sont dispensées chaque année aux agents concernés, afin de répondre aux obligations réglementaires ou de les initier aux gestes de secours.

Les agents de déchèterie, préposés à l'accueil et à l'orientation des usagers bénéficient de formations spécifiques à leur métier : formation sur le risque amiante, lutte contre l'incendie, habilitation aux risques électriques.

La formation au management dispensée à tous les encadrants de l'Eurométropole s'est poursuivie en 2021 pour les encadrants du service.

Les autres formations sont principalement destinées à accompagner les agents plus individuellement dans le perfectionnement de leurs connaissances professionnelles, mais aussi dans leur parcours de carrière professionnelle. Quelques demandes dans le cadre du Compte Personnel de Formation (CPF) ont également abouti et ont pu contribuer aux projets personnels des agents.



LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

En 2021, le service a enregistré 62 accidents du travail avec arrêt et 12 accidents sans arrêt de travail ainsi que 26 accidents bénins.

Les accidents du travail sont analysés pour mettre en place les actions correctives nécessaires et pour rappeler les consignes.

Ainsi, en 2021, un certain nombre d'actions correctives et préventives ont été poursuivies ou nouvellement mises en place, telles que :

- Le redimensionnement des circuits de collecte des communes de moins de 10000 habitants avec révision des critères liées aux conditions de travail et à la sécurité ;
- L'installation de caméras de vidéoprotection aux déchèteries de La Vigie à Ostwald et du Wacken à Strasbourg ;
- Le renouvellement de la signalisation au sol pour les déchèteries de la Meinau à Strasbourg et de La Wantzenau ;
- La sécurisation de l'accès au pont de pesée de l'Unité de Valorisation Energétique (UVE) ;
- La sécurisation de l'accès au compteur d'eau au Centre de Valorisation des Déchets Verts (CVDV) ;
- L'amélioration de l'éclairage à l'UVE et au CVDV.

Par ailleurs, 11 comptes-rendus d'incident pour atteinte à agent-es ont également été rédigés. Près de 73 % concernent l'activité en déchèterie.

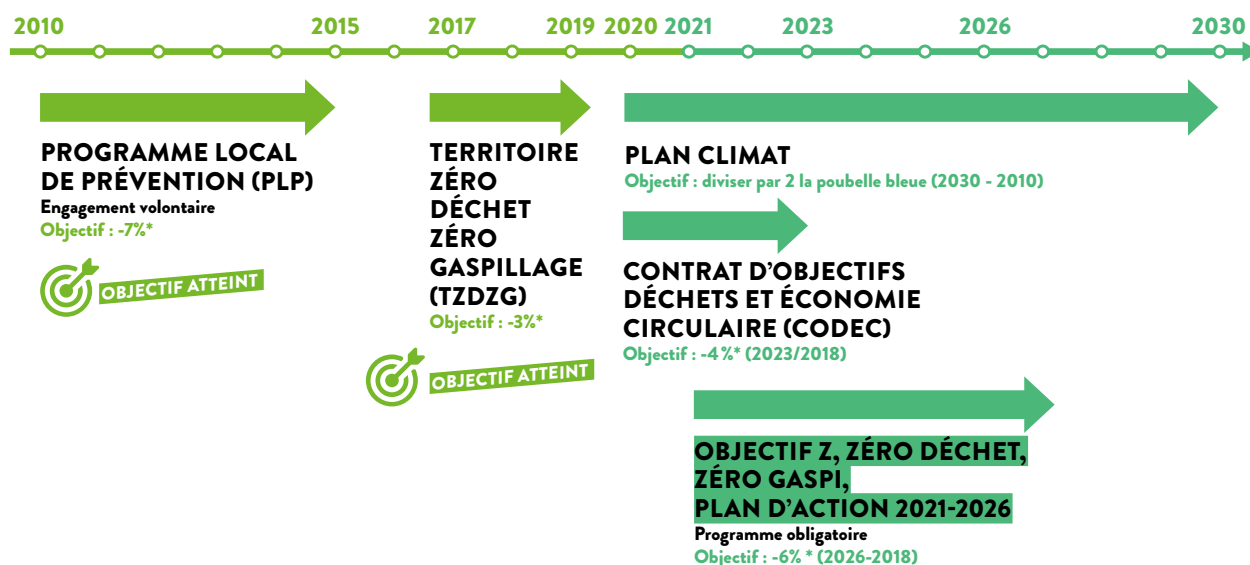


RÉDUCTION ET RÉEMPLOI

PERFORMANCES ET PROGRAMMES D'ACTION

L'Eurométropole de Strasbourg mène une politique volontariste depuis plus de 10 ans sur différents programmes de réduction des déchets, avec pour objectif d'encourager administrations, entreprises, associations et usagers à changer leurs comportements. Ces programmes ont d'ores et déjà permis de mettre en place de nombreuses actions sur le territoire et de mobiliser un réseau d'acteurs en faveur de la réduction des déchets.

PROGRAMMES DE RÉDUCTION DES DÉCHETS ENGAGÉS PAR L'EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG



*des déchets ménagers et assimilés

En 2021, l'Eurométropole a lancé son nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), rebaptisé « Objectif Z, Zéro Déchet, Zéro Gaspi. Plan d'action 2021-2026 ». Ce programme permet pour les six prochaines années de renforcer les actions de réduction des déchets, développer de nouvelles solutions et fixe un nouvel objectif de réduction des déchets.

Les premières étapes de ce programme ont été élaborées en 2019 et 2020 : orientation politique, état des lieux et diagnostic territorial, co-construction du plan d'action et des objectifs avec les acteurs du territoire, élaboration du plan d'action et du document-projet, validation politique des objectifs stratégiques, de la gouvernance et des grands axes de travail.

En 2021, le document-projet a fait l'objet d'une consultation publique de 21 jours, conformément au décret du n°2015-662 du 10 juin 2015. L'objectif était de communiquer et de permettre à chacun d'enrichir le projet, de donner son avis et de voter pour cinq actions à mener en priorité. 500 habitants, administrations, entreprises, commerçants et associations ont participé.

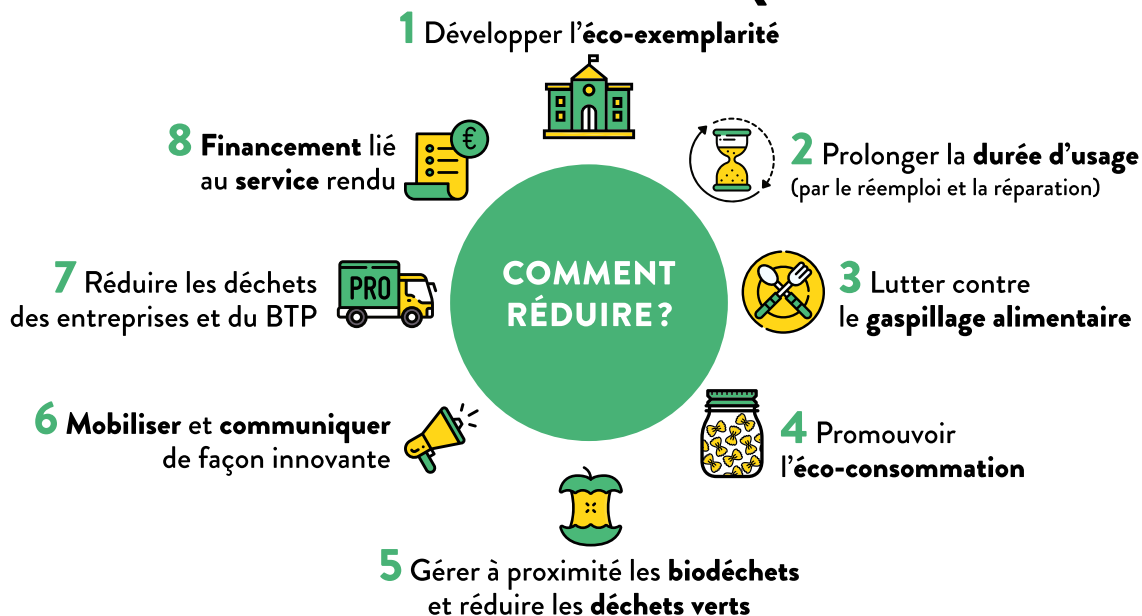


Le document-projet a également été présenté au comité partenarial (Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi, composée de plus de 160 acteurs du territoire) qui a donné un avis positif et a validé le programme.

Le PLPDMA a été adopté par délibération du Conseil de l'Eurométropole du 25 juin 2021. Il fixe un objectif de réduction des DMA de - 4 % entre 2018 et 2023 et - 6 % entre 2018 (448 kg/hab/an) et 2026 (421 kg/hab/an).

Pour réussir à atteindre ces objectifs, le plan d'action Objectif Z, Zéro Déchet, Zéro Gaspi détaille et planifie les mesures à mettre en place. Il s'articule autour de 8 axes thématiques et de 27 fiches actions qui font chacune l'objet de déclinaisons opérationnelles sur le terrain.

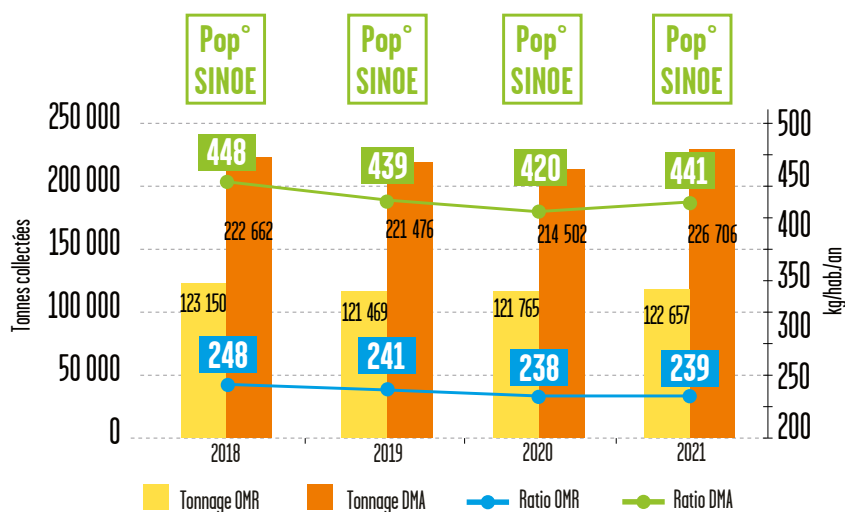
8 AXES THÉMATIQUES



441,2 kg
/hab./an
de déchets ménagers et assimilés

En 2021, l'Eurométropole de Strasbourg a collecté 441,2 kg de déchets ménagers et assimilés par habitant. Cela représente une baisse de 1,5 % par rapport à 2018 pour un objectif à atteindre de -4% entre 2018 et 2023. Il est à noter que la baisse importante des déchets ménagers et assimilés enregistrée en 2020 est liée notamment à la crise sanitaire et à la fermeture des déchèteries lors du 1^{er} confinement.

Suivi DMA en kg/hab



ACTIONS 2021 DE RÉDUCTION ET RÉEMPLOI

L'Objectif Z, Zéro déchet, Zéro Gaspi est un défi proposé à tous les acteurs du territoire par l'Eurométropole de Strasbourg : citoyens, communes, associations, administrations, entreprises... C'est l'opportunité à saisir pour changer les habitudes individuelles. C'est aussi un élan collectif pour faire converger toutes nos énergies vers un objectif commun : réduire la production de déchets, stopper le gaspillage et faire de nos déchets une ressource.

Parmi les actions menées, l'Eurométropole de Strasbourg accompagne le développement du compostage collectif et individuel, aide à lutter contre le gaspillage alimentaire et favorise l'éco-consommation sur son territoire. Des travaux sont menés sur l'éco-exemplarité avec la mobilisation des communes ; la promotion des alternatives au jetable ; la réparation et le réemploi, etc.

Un site web dédié au zéro déchet a également été mis en ligne pour aider à passer à l'action et communiquer sur les bonnes pratiques et les actualités : objectifz.strasbourg.eu

SOUTIEN À L'UTILISATION DE COUCHES LAVABLES

Une trentaine de couches lavables suffisent à elles seules à remplacer 4 500 couches jetables. Cela permet de réduire significativement le contenu des poubelles.

Pour soutenir l'utilisation de changes lavables, l'Eurométropole de Strasbourg a mis en place en 2019 une subvention de 60 € pour 100 € d'achat (neuf ou d'occasion) ou de location de couches lavables. 137 subventions ont été versées en 2021.

5 ateliers d'information et de formation à destination du grand public ont été réalisés (dont un dans le cadre de la SERD), permettant de sensibiliser 38 personnes.

En 2021, l'Eurométropole de Strasbourg a également financé l'expérimentation du passage en couches lavables sur 2 crèches : location et lavage des couches et formation et accompagnement du personnel sur une durée de 1 mois sur une structure privée et 3 mois sur une structure publique. Ces expérimentations seront poursuivies en 2022 et permettront de dresser un bilan.

SOUTIEN À L'UTILISATION DE PROTECTIONS MENSTRUELLES LAVABLES

L'axe 4 de l'Objectif Z, Zéro déchet, Zéro gaspi vise à promouvoir l'éco-consommation. L'une des actions identifiée dans cet axe est de mettre en place un dispositif d'aide à l'achat de protections hygiéniques lavables.

L'Eurométropole de Strasbourg a ainsi instauré par délibération du 19 novembre 2021 une nouvelle subvention pour l'achat de protections menstruelles lavables (30 € de subvention).

Dès son lancement, le dispositif a fait l'objet d'un réel succès avec plus de 1 500 demandes de subventions déposées entre le 24 novembre et le 31 décembre. Le nombre de demandes a amplement dépassé les prévisions et le budget initialement alloué au dispositif.

Un atelier sur l'hygiène féminine zéro déchet a été organisé en ligne et a permis de sensibiliser une dizaine de participantes.



Strasbourg.eu
Eurométropole

OBJECTIF Z
Zéro déchet
Zéro gaspi

Ça me va bien,
à mes parents
aussi!

Couches lavables

Profitez de...
60€ pour l'achat ou
la location de couches lavables

Pour découvrir
nos ateliers
et aller plus d'informations:
objectifz.
strasbourg.eu

Strasbourg.eu
Eurométropole

OBJECTIF Z
Zéro déchet
Zéro gaspi

CHANGEONS
LES RÈGLES
DES PROTECTIONS
MENSTRUELLES
réutilisables pour toutes

30€
de subvention



SOUTIEN AU COMPOSTAGE

L'Eurométropole de Strasbourg promeut également la pratique du compostage à l'aide de plusieurs dispositifs :

- L'achat d'un bac à compost individuel ou d'un lombricomposteur est subventionné à hauteur de 40 € ;
- Si trois foyers d'un même immeuble veulent composter, l'Eurométropole de Strasbourg les accompagne dans le montage de leur projet de compostage collectif.

En 2021, 442 subventions ont été versées au total : 395 subventions pour le compostage individuel et 47 pour le compostage collectif.

Des stages de compostage gratuits sont organisés d'avril à octobre sur inscription.

MOBILISATION DES ACTEURS DU TERRITOIRE

Trois appels à projets ont été lancés pour l'année 2021 afin de soutenir les associations du territoire agissant en faveur de la gestion des déchets :

- **Appel à projets Objectif Z, Zéro Déchet, Zéro Gaspi :**

L'appel à projets Objectif Z, Zéro Déchet, Zéro Gaspi vise à soutenir des associations ou structures coopératives qui agissent sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg et qui souhaitent développer des actions innovantes en faveur de la réduction et de la valorisation des déchets.

En 2021, 11 associations ont été soutenues dans le cadre de la 3^{ème} édition de l'appel à projets Objectif Z, pour un montant total d'aide s'élevant à 60 000 €. Le nombre de projets déposés et le budget accordé ont doublé par rapport à la précédente édition, ce qui montre un réel engouement pour ces thématiques. Pour rappel, en 2018, la première édition de cet appel à projets a permis de soutenir 7 projets pour un montant de 21 500 €. En 2019, ce sont 6 projets qui ont été soutenus avec un montant d'aide total de 35 000 € pour une mise en œuvre sur 2019 et 2020. Les associations soutenues ont parfois dû adapter les projets initiaux en raison du contexte sanitaire (événements annulés).

Les associations soutenues pour 2021 sont : La Banque de l'Objet, BOMA, Creative Vintage, Emmaüs Mundolsheim, Envie Strasbourg, Humanis, Les Retoqués, Octop'us, Sikle, Strasbourg Eaux Vives et Zéro Déchet Strasbourg.

L'association Boomerang a également fait l'objet d'un financement en 2021, hors appel à projets pour le lancement de son réseau de consigne, car la création de l'association n'était pas encore finalisée au moment des candidatures.

La Banque alimentaire avait également bénéficié d'une subvention exceptionnelle hors appel à projets en 2020 afin de soutenir le lancement de sa plateforme solidaire contre le gaspillage alimentaire, nommée PROXIDON, qui a fait l'objet d'une inauguration le 21 avril 2021. Cette plateforme numérique permet aux associations d'aide alimentaire de collecter les surplus et invendus encore consommables de donateurs situés aux alentours.

- **Appel à projets éducation à l'environnement et éco-citoyenneté :**

Cet appel à projets concerne les projets pédagogiques contribuant à la connaissance de l'environnement et les actions de sensibilisation (animations, ateliers, conférences) concernant les thématiques suivantes : air, santé environnementale, biodiversité, eau, déchets.

En 2021, 38 projets ont été soutenus au total, dont 12 initiatives de 10 structures en faveur de la sensibilisation à la réduction des déchets pour un montant de 44 000 €. Les associations soutenues sont : Bretz'selle, Creative Vintage, CSC Fossé des Treize, Eschau Nature, Fédération des Œuvres laïques, Les défricheurs, Lupovino, Octop'us, Éco création Tadam, Zéro Déchet Strasbourg.

- **Appel à projets compostage et éco-citoyenneté :**

Un nouvel appel à projets a été créé à destination des associations gestionnaires d'un site public de compostage partagé, afin de favoriser les animations éco-citoyennes et le compostage. En 2021, 3 initiatives ont été subventionnées à hauteur de 4 850 € au total.

Ces trois appels à projets ont été relancés pour l'année 2022 et le nombre de projets réceptionnés a fortement augmenté. En septembre 2021, les candidatures ont été réceptionnées (25 dossiers pour l'appel à projets Objectif Zéro Déchet) et les auditions ont été réalisées. Une délibération sera prise en 2022 afin de répartir les subventions et de sélectionner les projets retenus.

- **Réparation : étude « ça casse et ça repart » :**

L'Eurométropole a financé l'étude « ça casse et ça repart » réalisée par Éco Conseil et Creative Vintage. Il en a découlé des sessions de travail, une formation (14 participants) et trois animations de terrain « porteurs de parole », la création de supports de communication et le recueil des attentes et besoins concernant la réparation.

ACCOMPAGNEMENT À LA MISE EN PLACE D'ÉCO MANIFESTATIONS



L'association Éco-Manifestations Alsace (EMA) a pour objet de promouvoir l'éco-responsabilité des manifestations ainsi que des lieux accueillant du public (salles de spectacles, de sport, centres socioculturels). La crise sanitaire a fortement impacté le domaine de l'évènementiel. Malgré ce contexte compliqué, les moyens nécessaires à la bonne exécution des objectifs fixés dans la convention financière de partenariat 2019-2021 ont été mis en œuvre par l'association :

- La promotion de la charte des éco-manifestations a permis de labelliser 16 manifestations en 2021 sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg,
- L'association a notamment tenu un stand lors de la rentrée des associations (labellisé) afin de sensibiliser un nombre important de structures et usagers aux éco-manifestations. Le niveau de labellisation de 2019 a pu être atteint malgré le contexte sanitaire, signe d'un engouement pour le sujet,
- Plusieurs rencontres et réunions de sensibilisation et de formation ont été réalisées en 2021 mobilisant au total plus de 85 acteurs,
- Un travail a été réalisé afin de développer l'engagement écologique des salles accueillant des événements (diagnostic de développement durable et lancement d'un bilan carbone).

LA SENSIBILISATION DE LA POPULATION

Campagnes de sensibilisation en porte-à-porte, animations proposées lors d'évènements, visites d'installations de valorisation sont autant de moyens pour sensibiliser les habitants, les partenaires associatifs et les agents de la collectivité à la réduction et au tri des déchets.

Les campagnes de sensibilisation en porte à porte concernent principalement le tri et la bonne gestion des déchets (gestion des encombrants, information sur les déchèteries). Les ambassadeurs du tri ont démarché plus de 49 600 foyers et rencontrés 63 % d'entre eux. Pour les absents, après plusieurs passages, la documentation est laissée en boîte aux lettres.

En 2021, les principaux secteurs concernés par ces campagnes ont été

les 5 communes Ouest du territoire (Achenheim, Breuschwickersheim Hangenbieten, Kolbsheim et Osthoffen), les quartiers du Neudorf, de la Meinau, de la Krutenau, de l'Esplanade, de la Gare, du Tribunal, des Poteries, de la Montagne Verte à Strasbourg, ainsi que certains quartiers de Schiltigheim, Bischheim, Hoenheim, Ostwald, Lingolsheim, Illkirch Graffenstaden.

Dans les immeubles, le passage des ambassadeurs du tri est aussi l'occasion d'effectuer une vérification des locaux poubelles et de mettre à jour la signalétique des consignes. Cela permet également aux ambassadeurs d'identifier les principales erreurs de tri et donc d'adapter ensuite leurs conseils auprès des habitants.

Tout au long de l'année, une cinquantaine d'évènements et d'animations ont permis à l'Eurométropole de Strasbourg d'aller à la rencontre de 1 500 habitants et agents de la collectivité pour leur présenter les solutions existantes sur le territoire pour réduire et valoriser leurs déchets. Près de 400 personnes ont participé aux évènements programmés par le service Collecte et valorisation des déchets lors la semaine européenne de réduction des déchets en novembre.

Les thématiques abordées sous forme ludique et/ou interactive ont été nombreuses :

- ateliers sur l'utilisation de couches lavables, de protections menstruelles réutilisables, la fabrication de produits ménagers au naturel, la fabrication de tawashi (éponge réutilisable) et du furoshiki (emballage cadeau réutilisable), la réparation de vélo,
- animations sur le tri, le réemploi, la réduction du gaspillage alimentaire, l'initiation au Zéro déchet,
- stands d'informations sur des nouveaux dispositifs de collecte dans des quartiers ciblés.

Plusieurs animations ont été réalisées en partenariat avec des bailleurs sociaux :

- projet « Trier c'est colorer mon quartier », porté par Ophéa en lien avec l'éco-organisme Citéo, à la cité de la canardière à la Meinau ;
- deux après-midi « Objets Solidaires » action portée par Habitation Moderne à la Cité de l'Ill ;
- forum de la concertation à l'Elsau ;
- inauguration des quartiers du Wihrel à Ostwald et du Guirbaden à Bischheim suite aux opérations de rénovation urbaine et à la mise en place de la collecte enterrée ;
- participation à la Green Week organisée par Néolia, avenue de Colmar ;
- animation auprès des enfants des locataires d'Immobilière 3F, rue du Ban de la roche à Strasbourg.

Six visites du centre de tri ont permis à l'Eurométropole de Strasbourg de faire découvrir aux usagers « les coulisses » d'installations de valorisation des déchets.

PRIVILÉGIER LE RÉEMPLOI

Le réemploi et la réutilisation contribuent au prolongement de la durée de vie des produits et participent à l'économie circulaire et à la réduction des déchets.

La loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire soutient le réemploi solidaire.

Les Français sont de plus en plus sensibles au gaspillage, qu'il s'agisse des produits alimentaires ou non. C'est la raison pour laquelle la loi interdit de manière absolue l'élimination des invendus non alimentaires en parallèle de la lutte contre le gaspillage alimentaire. Concrètement, là où les entreprises étaient jusqu'ici autorisées à éliminer leurs produits invendus, elles seront désormais obligées de leur prévoir un usage, par exemple en les donnant à des associations. La loi contient un nombre important de mesures visant à favoriser le réemploi. La création d'un dispositif de fonds de réemploi solidaire vise à soutenir les recycleries solidaires et l'ensemble des acteurs associatifs intervenant dans ce domaine, souvent au profit des personnes les plus modestes sur les territoires.

En effet, les activités de réemploi et de réutilisation permettent d'allonger la durée d'usage des produits manufacturés tout en créant des emplois notamment dans le domaine de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS).

Les particuliers sont aussi des acteurs, au même titre que les fabricants, les distributeurs, les acteurs de l'ESS et les réparateurs indépendants. Tous jouent un rôle clé dans le développement du secteur de la réparation et du réemploi.



EMMAÜS, OPÉRATIONNEL DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES

Afin de privilégier le réemploi, l'Eurométropole de Strasbourg a signé une convention avec Emmaüs. En associant réemploi et emploi, ce partenariat s'inscrit dans une logique d'économie solidaire.

Les deux structures Emmaüs du territoire (Communauté Emmaüs Montagne Verte à Strasbourg et Chantier d'insertion Emmaüs à Mundolsheim) emploient une centaine de compagnons, de personnes en contrat d'insertion et/ou à durée indéterminée.

Les deux Emmaüs collectent des objets pour leur donner une seconde vie :

- Au domicile des usagers ;
- Directement sur leurs sites ;
- Dans les caissons disposés dans les déchèteries de l'Eurométropole de Strasbourg.

Les deux structures ont permis de collecter plus de 4 000 tonnes d'objets dont environ 1500 tonnes ont été réemployées.

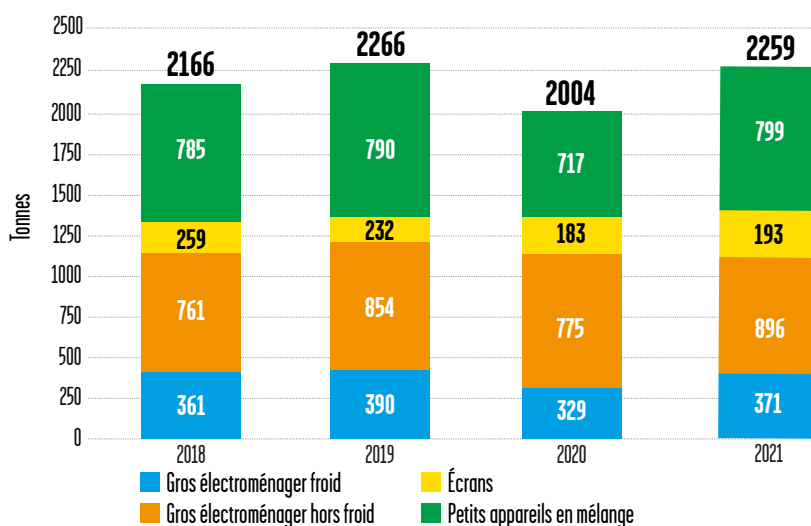
2 259 t
de déchets d'équipements électriques
et électroniques collectés

ENVIE, DU RÉEMPLOI ET DES EMPLOIS

L'association Envie, est l'un des prestataires d'Ecosystem sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg. Elle collecte, rénove, répare des appareils électriques et électroniques usagés afin qu'ils soient réemployés. Envie favorise également l'accès au monde du travail et à la formation aux personnes éloignées de l'emploi, en offrant une seconde vie aux équipements électriques et électroniques (D3E) usagés. Une fois rénovés, ces équipements sont revendus à petit prix.

L'augmentation de tonnage collecté (+ 12,8 %) est liée au retour à un fonctionnement normal des déchèteries en 2021, après leur fermeture pendant le 1^{er} confinement de 2020.

Le graphique ci-dessous présente le bilan des D3E collectés par l'ensemble des prestataires d'Ecosystem pour le compte de l'Eurométropole de Strasbourg en 2021.



463 955
appareils collectés



1 697 t
de matières recyclées



4,4 kg
/hab./an



285 t
de valorisation
énergétique



1 837 t
de CO₂ économisées

4 393 t
de CO₂ éliminées

contre 3,9 Kg/hab./an en 2020 en base de population SINOE

Attention

Changement de mode de calcul des ratios par habitants : ils sont désormais calculés sur la base des populations définies par l'ADEME dans SINOE.





TEXTILES, LINGE DE MAISON ET CHAUSSURES

Les Textiles, Linge de maison et Chaussures (TLC) font l'objet d'une collecte séparée qui comprend les produits suivants :

- tous les vêtements homme, femme et enfant ;
- le linge de maison ou d'ameublement (draps, couvertures, nappes, rideaux...);
- les chaussures et articles de maroquinerie.

Sont exclus de la collecte :

- les articles non textiles ;
- les matelas, sommiers, moquettes, toiles cirées ;
- les chutes de textiles en provenance des ateliers de confection ;
- les chiffons usagés en provenance des entreprises.

L'Eurométropole de Strasbourg a conventionné avec Emmaüs Mundolsheim, Horizon Amitié, Le Relais Est, Vétis ; ces 4 structures se répartissent la collecte des TLC sur le territoire par secteur géographique. Elles mettent à disposition des conteneurs permettant une collecte séparée, organisent leur vidage et trient les produits en privilégiant la réutilisation et le recyclage.

Ces conventions s'inscrivent dans un objectif de réduction des déchets mais ont également une visée sociale. En effet, ces structures participent à la lutte contre la précarité et favorisent l'insertion de personnes en situation d'exclusion.

La collecte des TLC sur l'Eurométropole de Strasbourg a représenté en 2021, 3,32 kg/hab./an contre 3,33 kg/hab./an en 2020 en base de population SINOE. Depuis 2014, la collecte des TLC a augmenté de 650 tonnes, ce qui représente une performance de + 63 %. En 2021, un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) a été lancé pour renouveler le Service d'Intérêt Économique Général (SIEG) TLC pour signer de nouvelles conventions de 5 années, de 2022 à 2026. Le conventionnement avec chacun des 4 opérateurs précédents a pu être maintenu au regard des dossiers réceptionnés.

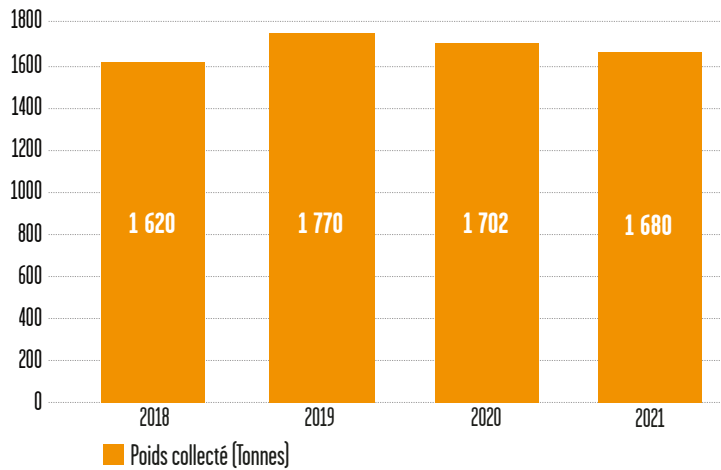
1 680 t
de TLC collectées

3,32 kg
/hab./an

Attention

Changement de mode de calcul des ratios par habitants : ils sont désormais calculés sur la base des populations définies par l'ADEME dans SINOE.

Évolution de la collecte des TLC



L'Eurométropole de Strasbourg a renouvelé sa convention avec l'éco-organisme Refashion en 2020 pour continuer à développer la filière sur le territoire en lien avec les différents acteurs du territoire.

Refashion perçoit des éco-contributions des metteurs sur le marché pour développer la filière TLC notamment en :

- sensibilisant tous les acteurs ;
- accompagnant la collectivité, notamment sur la communication relative à la collecte des TLC ;
- accompagnant les acteurs de collecte des TLC sur l'amélioration des process et débouchés innovants, en les soutenant financièrement dans leurs activités et investissements.



LES DIFFÉRENTS DISPOSITIFS DE COLLECTE

Au sein de l'Eurométropole de Strasbourg, la collecte des déchets est organisée en 3 secteurs selon une logique historique liée à la densité de population et à la fusion au 1^{er} janvier 2017 de la Communauté de Communes les Châteaux avec l'Eurométropole de Strasbourg (Achenheim, Breuschwickersheim, Hangenbieten, Kolbsheim et Osthoffen).

- **SECTEUR 1** : communes de plus de 10000 habitants
- **SECTEUR 2** : commune de moins de 10000 habitants
- **SECTEUR 3** : 5 communes de l'ouest du territoire (Achenheim, Breuschwickersheim, Hangenbieten, Kolbsheim et Osthoffen)

Sur ces 3 secteurs, les modalités de collecte des ordures ménagères résiduelles et déchets recyclables diffèrent mais les consignes de tri restent identiques.

LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

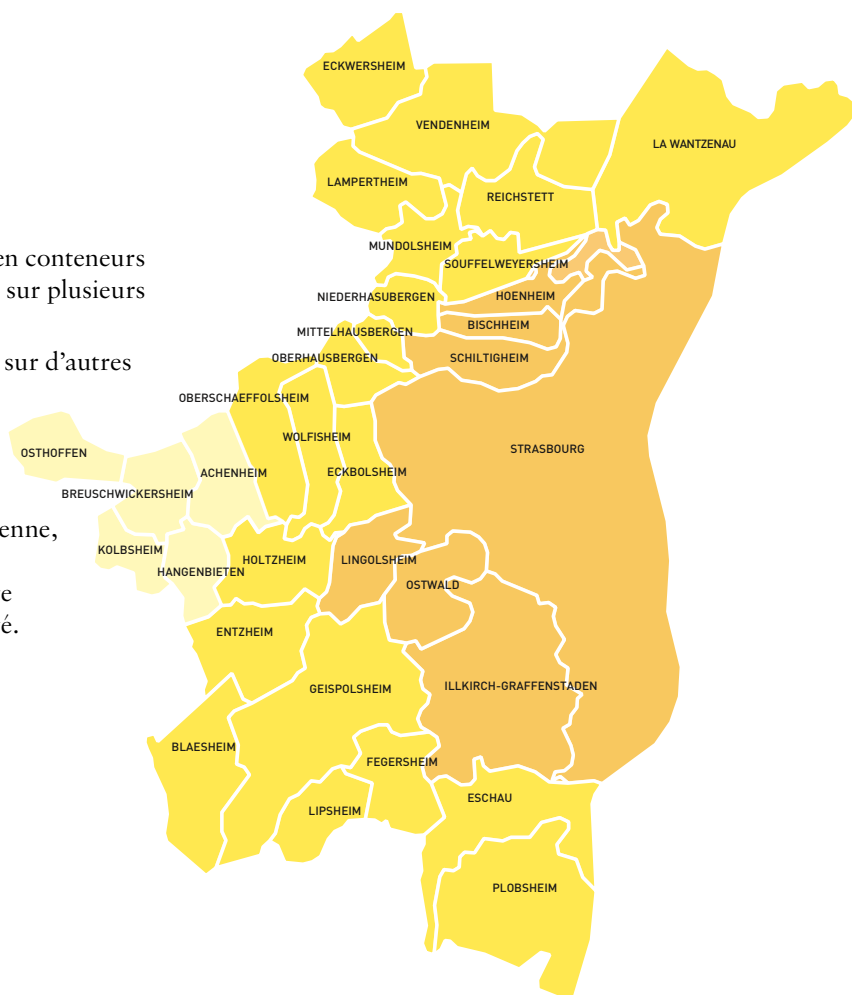
Sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, la collecte des ordures ménagères résiduelles et déchets assimilés est principalement effectuée en porte-à-porte en bacs. Cette collecte se déroule à une fréquence majoritairement hebdomadaire, seuls certains quartiers d'habitat dense et le centre historique de Strasbourg bénéficient d'une collecte bi-hebdomadaire.




Sur quelques sites dont la production d'ordures ménagères représente un volume trop important à collecter à une fréquence hebdomadaire ou bi-hebdomadaire, des bennes sont mises à disposition en substitution des bacs à déchets.

Depuis 2012, la collecte des ordures ménagères en conteneurs enterrés en pied d'immeuble a été mise en œuvre sur plusieurs quartiers d'habitat vertical dense.

Elle est aujourd'hui progressivement développée sur d'autres quartiers d'habitat similaire avec une fréquence de collecte bi-hebdomadaire.

La collecte des ordures ménagères résiduelles est principalement réalisée en régie que ce soit en porte-à-porte, en conteneurs enterrés ou en benne, à l'exception du territoire des 5 communes de l'ouest du territoire où la prestation de collecte en porte-à-porte est confiée à un prestataire privé.



	SECTEUR 1 7 communes > de 10 000 habitants	SECTEUR 2 21 communes < de 10 000 habitants	SECTEUR 3 5 communes de l'ouest du territoire (Achenheim, Breuschwickersheim, Hangenbieten, Kolbsheim et Osthoffen)
Ordures ménagères résiduelles et déchets assimilés 	Collecte en porte-à-porte en régie Collecte en conteneurs enterrés en pied d'immeuble en régie Collecte en bennes en régie	Collecte en porte-à-porte en régie	
Papiers et emballages recyclables hors verre 	Collecte en porte-à-porte en régie Collecte en conteneurs enterrés en pied d'immeuble en régie Collecte en conteneurs de surface et enterrés sur domaine public par prestataire privé (Schroll)	Collecte en conteneurs de surface et enterrés sur domaine public par prestataire privé (Schroll)	Collecte en porte-à-porte par prestataire privé (Suez)
Verre 	Collecte de conteneurs de l'hypercentre de Strasbourg et conteneurs enterrés en pied d'immeuble en régie Collecte des conteneurs de surface et enterrés sur domaine public par prestataire privé (Recycal)	Collecte de conteneurs de surface et enterrés sur domaine public par prestataire privé (Recycal)	

LA COLLECTE SÉLECTIVE

Sur les communes de plus de 10000 habitants (Secteur 1) et les 5 communes de l'ouest du territoire (Secteur 3), la collecte sélective des papiers et emballages recyclables (cartons, bouteilles en plastique, briques alimentaires et emballages métalliques) s'effectue principalement en porte-à-porte avec des bacs à couvercle jaune. La fréquence de collecte est hebdomadaire.

Dans le cadre des actions menées pour l'amélioration de la qualité de la collecte sélective, plusieurs quartiers d'habitat vertical disposent de conteneurs d'apport volontaire de proximité de surface ou enterrés en pied d'immeuble, en remplacement des bacs à couvercle jaune. Sur les autres communes, la collecte sélective est assurée par un dispositif de conteneurs d'apport volontaire exclusivement. Les fréquences de collecte varient en fonction des secteurs desservis et du taux de remplissage.

Sur l'ensemble du territoire, la collecte du verre est réalisée en apport volontaire sauf sur les 5 communes de l'ouest du territoire où elle se fait en porte-à-porte avec un mode de financement spécifique.

La collecte sélective en porte-à-porte est effectuée en régie à l'exception des 5 communes de l'ouest du territoire où les collectes des papiers/emballages recyclables et verre sont confiées à un prestataire privé. Les collectes en apport volontaire du verre et des papiers et emballages recyclables sont effectuées dans le cadre de marchés de prestations privées, sauf la collecte du verre dans le centre historique de Strasbourg et les collectes de conteneurs enterrés en pied d'immeuble (verre et papiers et emballages recyclables) qui sont réalisées en régie.

COLLECTES EN SERVICE COMPLET

Une spécificité de l'Eurométropole de Strasbourg est de mettre en œuvre deux types de collecte en porte-à-porte : un service traditionnel où les bacs sont présentés à la collecte et rentrés dans les locaux par les habitants et le service complet où les bacs sont présentés à la collecte et rentrés par le personnel de la collectivité. Le service complet est assuré sur les 7 communes de plus de 10000 habitants sous certaines conditions.

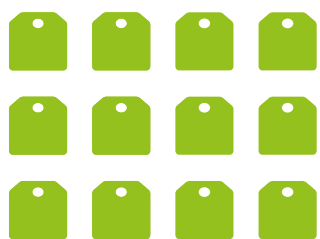
Ce service évite la gêne occasionnée par la présence des bacs sur la voie publique. Il nécessite des équipes renforcées avec deux agents supplémentaires.



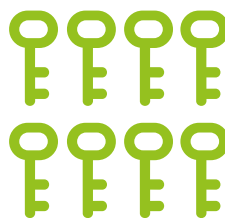
61
équipes de collecte
en porte-à-porte



609
conteneurs pour papiers, cartons,
bouteilles en plastique, briques
alimentaires et emballages métalliques



713
conteneurs à verre



6 000
clés à gérer dans le cadre du service complet

386 039

habitants bénéficient de la collecte
sélective en porte-à-porte
sur tout le territoire



50 352

bacs jaunes



113 760

bacs bleus



En 2021, 319 bacs ont été mis en place (345 en 2020) dont 180 dans le cadre de nouveaux équipements (226 en 2020) sur les communes d'Achenheim, Breuschwickersheim, Hangenbieten, Kolbsheim et Osthoffen.

Nombre de bacs de collecte pour les déchets ménagers et assimilés hors communes de Achenheim, Breuschwickersheim, Hangenbieten, Kolbsheim, Osthoffen.

Commune	Nombre d'habitants	Nombre de bacs d'ordures ménagères OM	Nombre de bacs de collecte sélective
Bischheim	17 751	3 368	2 384
Blaesheim	1 286	596	
Eckbolsheim	7 159	2 247	
Eckwersheim	1 351	598	
Entzheim	2 509	914	
Eschau	5 518	2 019	
Fegersheim	5 715	2 123	
Geispolsheim	7 455	2 913	
Hoenheim	11 601	2 967	2 310
Holtzheim	3 708	1 344	
Illkirch-Graffenstaden	26 374	6 139	5 043
Lampertheim	3 507	1 202	
La Wantzenau	5 952	2 454	
Lingolsheim	20 450	4 482	3 631
Lipsheim	2 722	957	
Mittelhausbergen	2 185	773	
Mundolsheim	4 701	1 939	
Niederhausbergen	1 672	600	
Oberhausbergen	5 281	1 499	
Oberschaeffolsheim	2 251	921	
Ostwald	12 970	2 795	2 446
Plobsheim	4 397	1 698	
Reichstett	4 368	1 851	
Schiltigheim	35 162	6 581	4 463
Souffelweyersheim	7 954	2 673	
Strasbourg	291 697	54 466	30 075
Vendenheim	6 276	2 257	
Wolfisheim	4 165	1 384	
		113 760	50 352
TOTAL	506 137		164 112

Population SINOE 2021





DÉCHETS ET COLLECTES EN CHIFFRES

122 657 t
d'ordures ménagères
et déchets assimilés collectés

+892 t
d'ordures ménagères
et déchets assimilés collectés
par rapport à 2020

**238,7 kg/
hab./an**
d'ordures ménagères
et déchets assimilés collectés

ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES ET DÉCHETS ASSIMILÉS COLLECTÉS (sur les 3 secteurs)

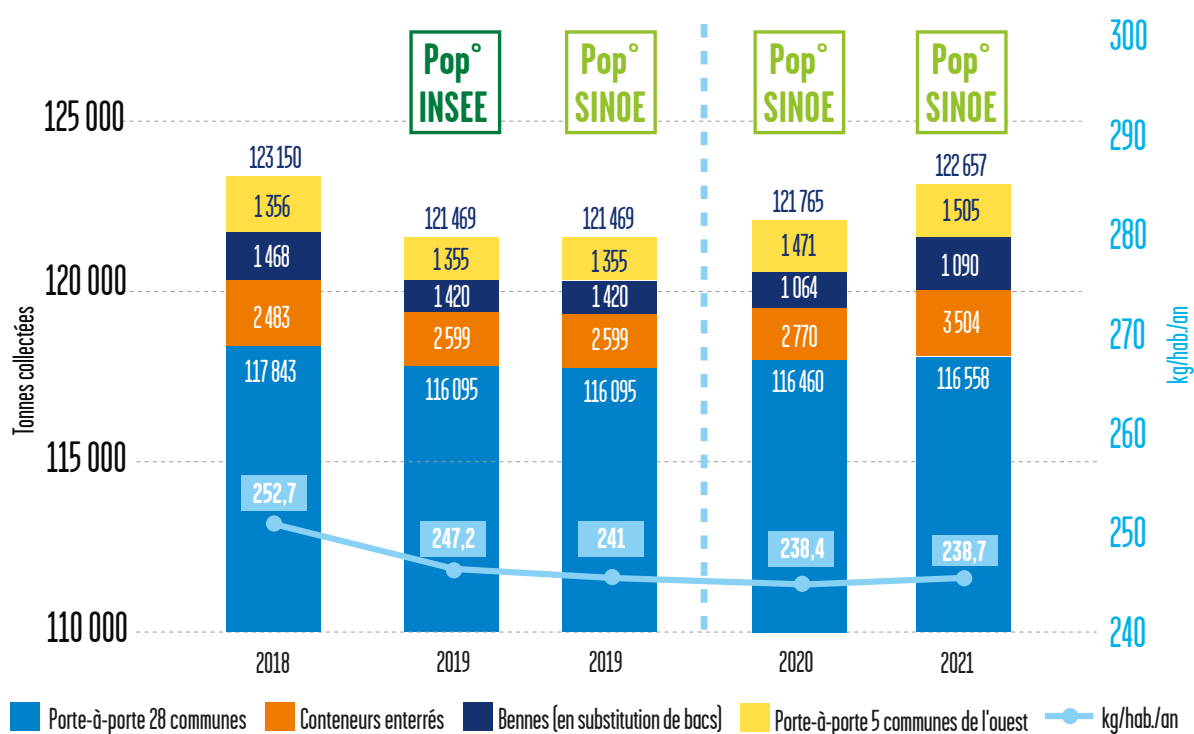
La quantité globale des ordures ménagères résiduelles et déchets assimilés collectée sur l'ensemble du territoire a augmenté de 0,7 % par rapport à 2020 avec un ratio rapporté à l'habitant qui se maintient :

Il est de 238,7 kg/hab. contre 238,4 kg/hab. en 2020 (+ 0,1 %). Il s'agit d'une moyenne pour l'ensemble des dispositifs de collecte : porte-à-porte, apport volontaire enterré, bennes en substitution de bacs.

Attention

Changement de mode de calcul des ratios par habitants : ils sont désormais calculés sur la base des populations définies par l'ADEME dans SINOE.

ÉVOLUTION DES TONNAGES D'ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES ET DÉCHETS ASSIMILÉS



20 513 t

de matériaux recyclables (hors verre)
collectés sur les 7 communes
de plus de 10 000 habitants

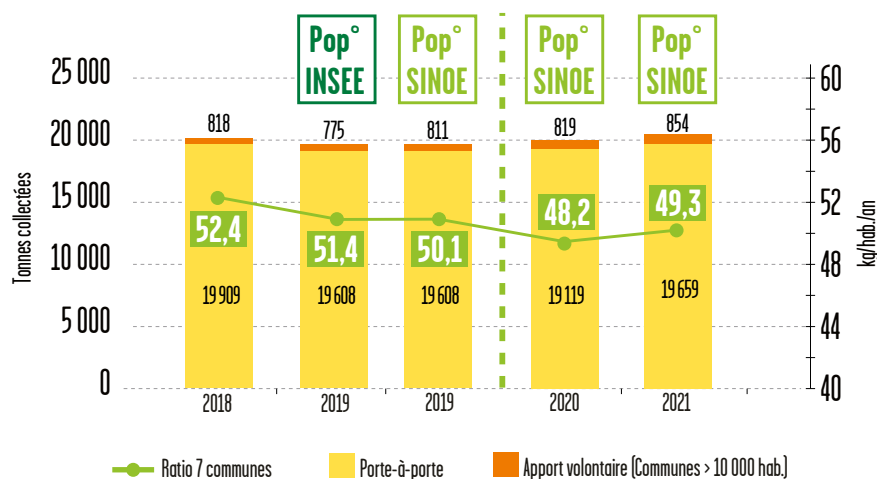
soit **49,3 kg/
hab./an**

COLLECTE SÉLECTIVE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS EN PORTE-À-PORTE ET EN APPORT VOLONTAIRE SUR LES 7 COMMUNES > 10 000 HABITANTS (Secteur 1)

Réalisée sur les 7 communes de plus de 10 000 habitants via les poubelles à couvercle jaune ou les sacs de tri (lorsque la configuration des locaux ne permet pas de mettre des bacs jaunes), la collecte sélective en porte-à-porte des papiers et emballages recyclables en mélange (cartons, bouteilles en plastique, briques alimentaires et emballages métalliques) est le mode de collecte sélective principal sur ce territoire. En complément, des conteneurs d'apport volontaire de proximité (conteneurs de surface ou conteneurs enterrés en pied d'immeuble) sont déployés en remplacement du service en porte-à-porte dans des secteurs d'habitat vertical où cette solution est plus adaptée pour garantir la qualité du tri. Les deux dispositifs sont donc complémentaires sur le territoire des 7 communes de plus de 10 000 habitants.

ÉVOLUTION DES TONNAGES DE COLLECTE SÉLECTIVE EN PORTE-À-PORTE ET APPORT VOLONTAIRE SUR LES COMMUNES > 10 000 HABITANTS

(PAPIERS, CARTONS, BOUTEILLES EN PLASTIQUE, BRIQUES ALIMENTAIRES ET EMBALLAGES MÉTALLIQUES)



Attention

Changement de mode de calcul des ratios par habitants : ils sont désormais calculés sur la base des populations définies par l'ADEME dans SINOE.

19 659 tonnes ont été collectées en porte-à-porte en 2021 contre 19 119 tonnes en 2020 soit une hausse de 2,8 %. Le tonnage collecté en apport volontaire est en légère hausse, avec 854 tonnes collectées par rapport à 819 tonnes en 2020.

Globalement, la quantité de recyclables collectés sur les 7 communes de plus de 10 000 habitants en porte-à-porte et en apport volontaire augmente avec 20 513 tonnes de matériaux collectés en 2021 par rapport à 19 938 tonnes en 2020.

Cette augmentation se traduit par un ratio de 49,3 kg/hab. en 2021 contre 48,2 kg/hab. en 2020.

COLLECTE SÉLECTIVE DES DÉCHETS MÉNAGERS EN APPORT VOLONTAIRE SUR LES 21 COMMUNES < 10 000 HABITANTS (Secteur 2)

Sur les 21 communes de moins de 10000 habitants (hors 5 nouvelles communes), la collecte sélective en apport volontaire est l'unique mode de collecte des papiers et emballages recyclables en mélange (cartons, bouteilles en plastique, briques alimentaires et emballages métalliques).

3 893 t

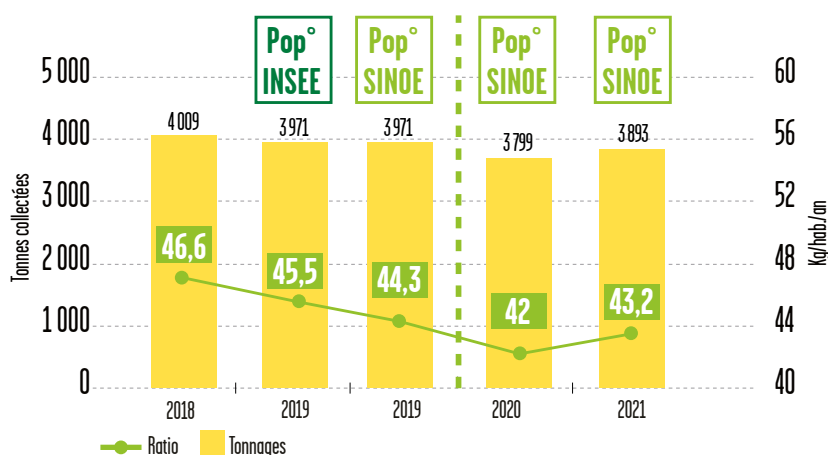
de matériaux recyclables (hors verre)
collectés sur les 21 communes
de moins de 10 000 habitants

soit **43,2 kg/
hab./an**

ÉVOLUTION DES TONNAGES DE COLLECTE SÉLECTIVE EN APPORT VOLONTAIRE

SUR LES COMMUNES < 10 000 HABITANTS

(PAPIERS, CARTONS, BOUTEILLES EN PLASTIQUE, BRIQUES ALIMENTAIRES ET EMBALLAGES MÉTALLIQUES)



Attention

Changement de mode de calcul des ratios par habitants : ils sont désormais calculés sur la base des populations définies par l'ADEME dans SINOE.

La quantité de matériaux recyclables (hors verre) collectés sur les 21 communes de moins de 10 000 habitants est en légère augmentation en 2021 avec 3 893 tonnes par rapport à 3 799 tonnes en 2020.

Rapportée à l'habitant, la quantité collectée est de 43,2 kg/hab./an.

466 t
de matériaux recyclables (hors verre)
collectés sur les 5 communes

soit **60,7 kg/hab./an**

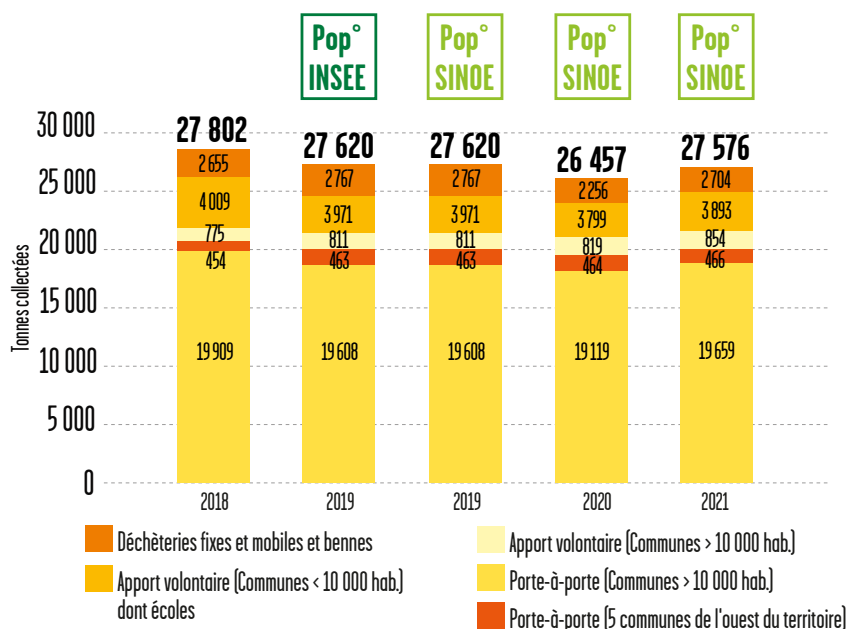
53,7 kg/hab./an
de matériaux issus
des différentes collectes sélectives
(porte-à-porte, déchèteries, écoles
et apport volontaire confondus)

27 576 t
de matériaux issus des différentes
collectes sélectives hors verre

COLLECTE SÉLECTIVE DES DÉCHETS MÉNAGERS EN PORTE-À-PORTE SUR LES 5 COMMUNES DE L'OUEST DU TERRITOIRE (Secteur 3)

Sur les 5 communes de l'ouest du territoire ayant fusionné avec l'Eurométropole de Strasbourg au 1^{er} janvier 2017, la collecte sélective s'effectue en porte-à-porte. Cette collecte est réalisée une fois tous les quinze jours. 466 tonnes ont été collectées en 2021, le tonnage est stable par rapport à 2020 (464 tonnes), ce qui représente 60,7 kg/hab.

SYNTHÈSE DES DIFFÉRENTS TYPES DE COLLECTE SÉLECTIVE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE L'EUROMÉTROPOLE (Papiers, cartons, bouteilles en plastique, briques alimentaires et emballages métalliques)



Les tonnages collectés tous dispositifs confondus, sont relativement stables comparés à 2019 et aux années précédentes (2020 était une année particulière au regard du contexte sanitaire).

ÉVOLUTION DE LA QUALITÉ DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

La qualité de la collecte sélective est évaluée à partir d'échantillons prélevés régulièrement au niveau du centre de traitement où sont acheminés les déchets recyclables collectés.

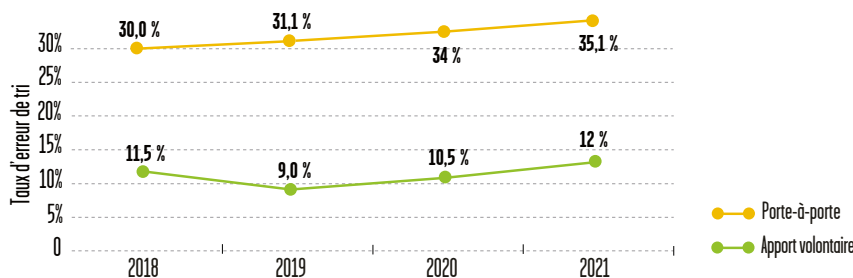
Ces échantillons, représentatifs des différents modes de collecte (porte-à-porte, apport volontaire, écoles...) sont analysés afin de mesurer le poids de chaque catégorie de matériaux recyclables collectés et le poids de déchets correspondant aux erreurs de tri (déchets non conforme aux consignes de tri).

On établit ainsi un taux moyen d'erreurs de tri en fonction du type de collecte.

26,9 %

d'erreurs de tri sur l'ensemble des collectes (porte-à-porte, déchèteries, écoles et apport volontaire)

TAUX D'ERREUR DE TRI EN PORTE-À-PORTE ET APPORT VOLONTAIRE (PAPIERS, CARTONS, BOUTEILLES EN PLASTIQUE, BRIQUES ALIMENTAIRES ET EMBALLAGES MÉTALLIQUES)



La qualité du tri en porte-à-porte se dégrade encore un peu en 2021 avec 35 % d'erreurs de tri contre 34 % en 2020.

L'évolution du taux d'erreur de tri relatif à la collecte en porte-à-porte montre que, malgré les changements de dispositif sur les secteurs où la qualité de la collecte sélective en bac est médiocre, les efforts sont à poursuivre.

Le taux d'erreur de tri mesuré sur la collecte en apport volontaire augmente légèrement passant de 10,5 % en 2020 à 12 % en 2021. Elle est cependant à nuancer et à mettre en lien avec l'augmentation importante du nombre de conteneurs en pied d'immeuble (332 en 2020 et 426 en 2021).

Les valeurs relatives à l'apport volontaire sont des données moyennes. En effet, des caractérisations ciblées sur certains quartiers d'habitat vertical où les conteneurs d'apport volontaire de proximité ou conteneurs enterrés ont été mis en place montrent des résultats compris entre 15 et 35 % d'erreurs de tri. Ces tonnages viennent abaisser la qualité globale de l'apport volontaire, mais celle-ci reste très nettement meilleure à celle constatée dans les bacs jaunes précédemment en place sur ces mêmes secteurs.

La démarche engagée pour l'amélioration de la qualité du tri sur les secteurs où la collecte en porte-à-porte donne les moins bons résultats doit se poursuivre. Le déploiement de ce type d'actions ainsi que le renforcement de la communication de proximité auprès des usagers pour rappeler les consignes de tri doivent permettre de contribuer à l'amélioration de la qualité de la collecte sélective.

13 518 t

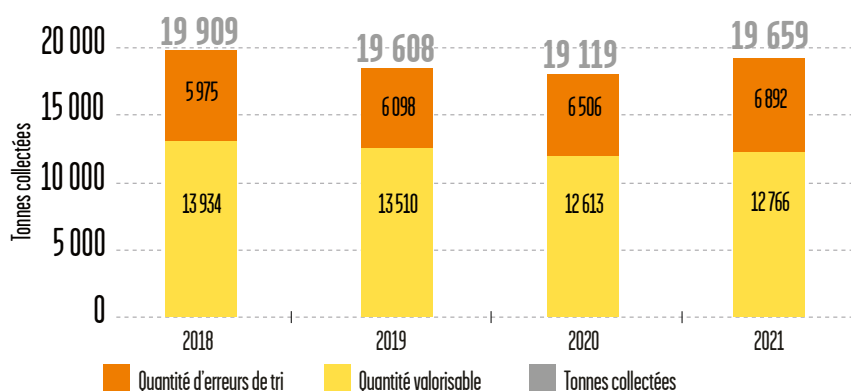
de matériaux valorisables
sur communes > 10 000 hab

soit
**32,5 kg/
hab./an**

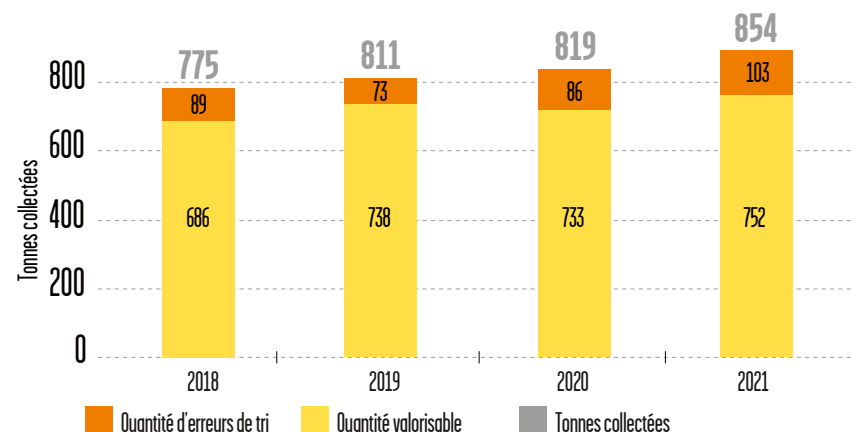
34,1 %
d'erreurs de tri en moyenne
(porte-à-porte et apport volontaire)

QUALITÉ DE LA COLLECTE SÉLECTIVE EN PORTE-À-PORTE SUR LES 7 COMMUNES > 10 000 HABITANTS (Secteur 1)

ÉVOLUTION DE LA QUANTITÉ VALORISABLE PAR RAPPORT À LA QUANTITÉ COLLECTÉE EN PORTE-À-PORTE EN TONNES/AN



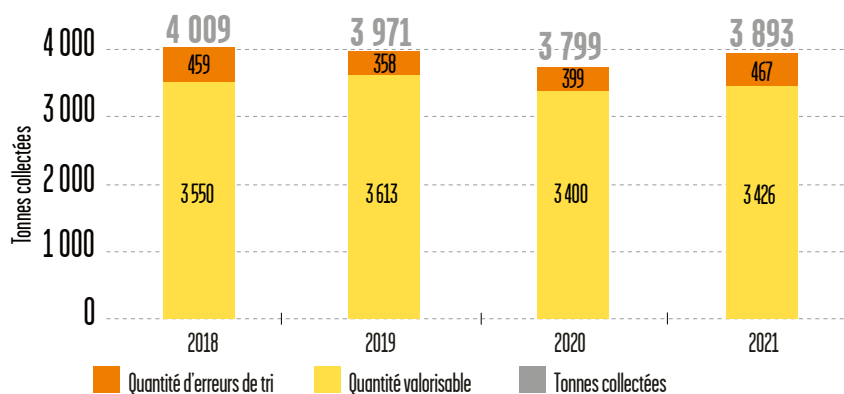
ÉVOLUTION DE LA QUANTITÉ VALORISABLE PAR RAPPORT À LA QUANTITÉ COLLECTÉE EN APPORT VOLONTAIRE EN TONNES/AN



Sur 20 513 tonnes de matériaux collectés en porte-à-porte et apport volontaire sur le territoire des 7 communes, 13 518 tonnes de matériaux sont valorisables. Ce poids représente 32,5 kg de matériaux valorisables sur les 49,3 kg collectés par habitant.

QUALITÉ DE LA COLLECTE SÉLECTIVE SUR LES 21 COMMUNES < 10 000 HABITANTS (Secteur 2)

ÉVOLUTION DE LA QUANTITÉ VALORISABLE PAR RAPPORT À LA QUANTITÉ COLLECTÉE EN APPORT VOLONTAIRE EN TONNES/AN



Sur 3 893 tonnes de matériaux collectés en apport volontaire dans les 21 communes de moins de 10 000 habitants, 3 422 tonnes sont valorisables, ce qui permet de récupérer l'équivalent de 38 kg/hab./an de matériaux valorisables sur les 43,2 kg/hab./an collectés. La quantité de matériaux collectés augmente légèrement et le taux d'erreurs est en légère augmentation (10,5 % en 2020 et 12 % en 2021).

3 422 t

de matériaux valorisables
sur communes < 10 000 hab.

soit

38 kg/ hab./an

12 %

d'erreurs de tri en moyenne
(apport volontaire)

QUALITÉ DE LA COLLECTE SÉLECTIVE EN PORTE-À-PORTE SUR LES 5 COMMUNES DE L'OUEST DU TERRITOIRE (Secteur 3)

Le taux d'erreurs de tri sur la collecte en porte-à-porte sur le territoire des 5 nouvelles communes s'élève à 18,9 %. Appliqué aux tonnages collectés, cela représente 378 tonnes valorisables pour 466 tonnes collectées en 2021.

378 t

de matériaux valorisables

49,2 kg/ hab./an

18,9 %

d'erreurs de tri en porte-à-porte
sur les 5 communes

713

conteneurs pour le verre
sur l'ensemble du territoire
de l'Eurométropole de Strasbourg

**26,3 kg/
hab./an**

de verre collecté

13 527 t

de verre collecté

+2,2 %

de tonnes de verre collecté

LA COLLECTE DU VERRE

Les quantités de verre collectées sont en augmentation de 2,2 % en 2021 par rapport à 2020.

La collectivité doit poursuivre ses efforts pour densifier le réseau de conteneurs à disposition des habitants dans l'habitat urbain sur les 7 communes de plus de 10 000 habitants. Ce territoire compte aujourd'hui un conteneur pour 797 habitants, la performance est stable par rapport à 2020 avec 21,7 kg/hab./an contre 21,6 kg/hab./an.

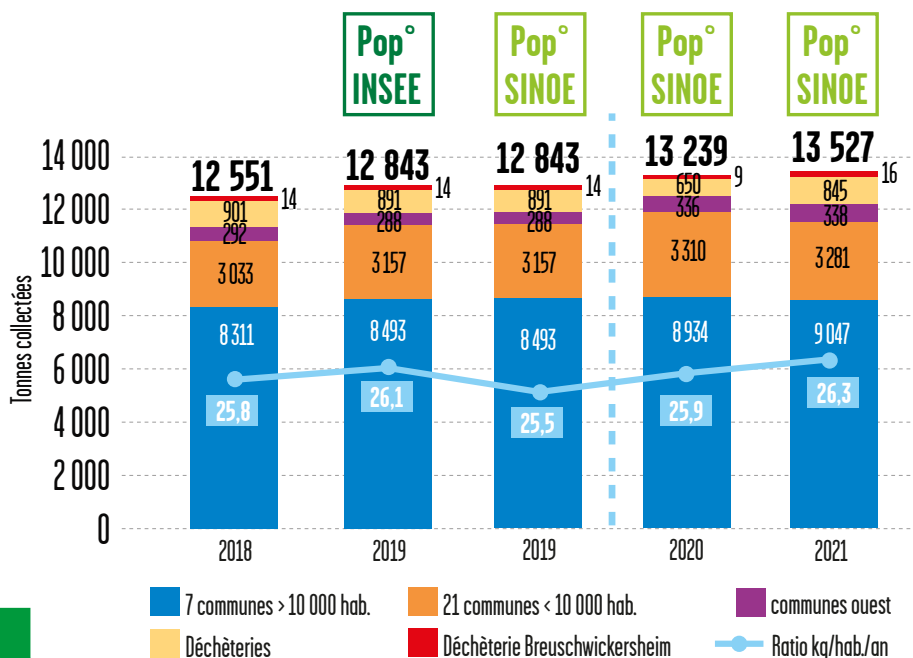
Les communes de moins de 10 000 habitants sont dotées d'un conteneur pour 504 habitants et atteignent une performance de 36,4 kg/hab./an.

Ces résultats sont satisfaisants au regard des moyennes nationales pour ce type d'habitat semi-urbain (30 kg/hab./an) et correspondent à ceux de 2020 (- 0,5 %).

Le réseau de conteneurs doit encore se densifier pour atteindre l'objectif d'un conteneur pour 400 habitants préconisé par l'éco-organisme Citéo et atteindre ainsi de meilleures performances de recyclage.

Sur les 5 communes de l'ouest du territoire, la collecte du verre en porte-à-porte a légèrement diminuée (- 8,4 %) avec un ratio de 44 kg/hab./an en 2021 contre 48 kg/hab./an en 2020.

S'agissant du verre collecté sur l'ensemble des déchèteries, les quantités augmentent avec 861 tonnes en 2021 retrouvant un niveau sensiblement équivalent à celui de 2019 (905 tonnes).



Attention

Changement de mode de calcul des ratios par habitants : ils sont désormais calculés sur la base des populations définies par l'ADEME dans SINOE.

Bilan de la collecte sélective par commune

	Hab.	Papiers/cartons, briques alimentaires, bouteilles en plastique et emballages métalliques							Verre					
	Bas pop ^o SINOE 2021 *	Nbre de conteneurs	Nbre d'habitants/ conteneur	Tonnage en porte-à-porte	Tonnage en apport volontaire	Tonnage bennes	Total collecte sélective ^{**} (tonnes)	Kg/an/hab.	Nombre de conteneurs	Nbre d'habitants/ conteneur	Tonnage en porte-à-porte	Tonnage en apport volontaire ^{**}	Total collecte du verre	Kg/an/hab.
Blaesheim	1 286	4	322	-	50	-	50	38,9	2	643	-	48	48	37,3
Eckbolsheim	7 159	14	511	-	244	-	244	34,1	12	597	-	252	252	35,2
Eckwersheim	1 351	6	225	-	82	-	82	60,7	5	270	-	68	68	50,3
Entzheim	2 509	10	251	-	121	-	121	48,2	8	314	-	111	111	44,2
Eschau	5 518	17	325	-	270	-	270	48,9	8	690	-	221	221	40,1
Fegersheim	5 715	20	286	-	267	-	267	46,7	8	714	-	190	190	33,2
Geispolsheim	7 455	24	311	-	280	-	280	37,6	13	573	-	256	256	34,3
Holtzheim	3 708	10	371	-	166	-	166	44,8	7	530	-	154	154	41,5
Lampertheim	3 507	8	438	-	118	-	118	33,6	8	438	-	107	107	30,5
Lipsheim	2 722	7	389	-	120	-	120	44,1	7	389	-	106	106	38,9
Mittelhausbergen	2 185	8	273	-	126	-	126	57,7	4	546	-	88	88	40,3
Mundolsheim	4 701	19	247	-	304	-	304	64,7	12	392	-	245	245	52,1
Niederhausbergen	1 672	4	418	-	44	-	44	26,3	1	1 672	-	44	44	26,3
Oberhausbergen	5 281	19	278	-	260	-	260	49,2	11	480	-	154	154	29,2
Oberschaeffolsheim	2 251	8	281	-	91	-	91	40,4	6	375	-	84	84	37,3
Plobsheim	4 397	16	275	-	213	-	213	48,4	10	440	-	162	162	36,8
Reichstett	4 368	12	364	-	178	-	178	40,8	8	546	-	157	157	35,9
Souffelweyersheim	7 954	21	379	-	330	-	330	41,5	13	612	-	280	280	35,2
Vendenheim	6 276	26	241	-	347	-	347	55,3	19	330	-	240	240	38,2
Wantzenau (la)	5 952	17	350	-	188	-	188	31,6	13	458	-	247	247	41,5
Wolfisheim	4 165	7	595	-	94	-	94	22,6	4	1 041	-	67	67	16,1
Total 21 communes	90 132	277	325		3 893		3 893	43,2	179	504		3 281	3 281	36,4
Achenheim	2 771	-	-	160	-	-	160	57,7	-	-	106	-	106	38,3
Breuschwickersheim	1 373	-	-	147	-	-	147	107,1	-	-	105	-	105	44,4
Kolbsheim	994	-	-	159	-	-	159	91,4	-	-	127	-	127	49,9
Hangenbieten	1 739	-	-	159	-	-	159	91,4	-	-	127	-	127	49,9
Osthoffen	805	-	-	159	-	-	159	91,4	-	-	127	-	127	49,9
Total 5 communes ouest	7 682			466			466	60,7			338		338	44,0
Bischheim	17 751	23	-	817	16	-	833	46,9	28	634	-	268	268	15,1
Hoenheim	11 601		-	603	1	-	604	52,1	13	892	-	299	299	25,8
Illkirch-Graffenstaden	26 374	3	-	1 337	20	-	1 357	51,5	29	909	-	735	735	27,9
Lingolsheim	20 450	4	-	1 013	9	-	1 022	50,0	21	974	-	461	461	22,5
Ostwald	12 970	40	-	479	-	-	479	36,9	21	618	-	262	262	20,2
Schiltigheim	35 162	10	-	1 771	21	-	1 792	51,0	37	950	-	667	667	19,0
Strasbourg	291 697	241	-	13 639	437	-	14 076	48,3	373	782	-	6 313	6 313	21,6
Collectes en pied d'immeuble					350		350				42			
Total 7 communes	416 005	321		19 659	854		20 513	49,3	522	797		9 047	9 047	21,7
Apport volontaire déchèteries	-	11	-	-	81	-	81		12	-	861	861		
Bennes papiers/cartons	-	-	-	-		2 623	2 623			-				
Total Eurométropole de Strasbourg	513 819	609		20 125	4 828	2 623	27 576	53,7	713	721	338	13 189	13 527	26,3

* Population SINOE 2021

** Totaux arrondis



ERASE ET ARSEK

LE DÉVELOPPEMENT DE LA COLLECTE SÉLECTIVE DES DÉCHETS MÉNAGERS

Afin d'améliorer constamment la qualité de la collecte sélective, la collectivité a été amenée à adapter des dispositifs de collecte à l'habitat vertical dense sensible. Ainsi, au cours des dernières années, la collecte en conteneurs enterrés et la collecte en conteneurs d'apport volontaire de surface à proximité des habitations ont été consolidées sur les secteurs où la collecte traditionnelle en bacs présente des difficultés et s'avère inadaptée.

Ces dispositifs doivent permettre :

- de développer les performances de tri des déchets sur l'ensemble du territoire et plus particulièrement sur l'habitat sensible : avec l'objectif d'un retour à un taux de refus de tri de 15 % ;
- de rendre plus accessibles les points de collecte et de tri des déchets ;
- d'améliorer la propreté des espaces communs et les conditions de travail des personnels d'entretien et des agents de collecte.

IMPLANTATION DE CONTENEURS ENTERRÉS POUR LA COLLECTE SÉLECTIVE SUR LE DOMAINE PUBLIC

L'implantation de conteneurs enterrés pour la collecte sélective et le verre représente des investissements importants. Afin de limiter les coûts d'investissement de départ et les coûts de fonctionnement, des critères d'implantation ont été instaurés permettant de maîtriser les dépenses.

Ces critères sont les suivants :

- risque de vandalisme avéré (zone habitat sensible, incendies ou renversement de conteneurs déjà constatés) ;
- proximité d'habitation et risques de nuisances sonores avérées ;
- densification du réseau en zone d'habitation : mise en place dans le cadre de nouvelles constructions et non en substitution notamment.

DÉPLOIEMENT DE LA COLLECTE SÉLECTIVE EN APPORT VOLONTAIRE DE SURFACE DE PROXIMITÉ

Le déploiement du dispositif de conteneurs d'apport volontaire de surface de proximité est une réponse à la mauvaise qualité du tri enregistrée dans l'habitat vertical dense. Ces conteneurs sont identiques à ceux utilisés pour la collecte sélective en apport volontaire dans les 21 communes de l'Eurométropole de Strasbourg de moins de 10 000 habitants (hormis les 5 communes de l'ouest du territoire) mais implantés selon un maillage plus fin. Ce dispositif basé sur le geste volontaire permet de maintenir la bonne qualité du tri en évitant que le contenu soit souillé par des déchets ménagers résiduels. Avec en moyenne 80 % d'erreurs de tri dans les bacs à couvercle jaune, il convenait d'agir pour revenir au plus près des valeurs nationales proche de 20 %. Avec un résultat obtenu à 15,5 % de taux d'erreur de tri, le déploiement du dispositif est maintenu sur ce même type d'habitat.

Par ailleurs, les bailleurs ont également fait part de leur satisfaction sur ce changement de dispositif qui a apporté une nette amélioration des conditions de collecte et de salubrité des locaux poubelles.

Le nombre total de conteneurs déployés pour ce type de collecte depuis 2015 est de 66.

LA COLLECTE ENTERRÉE EN PIED D'IMMEUBLE, SUR DOMAINE PRIVÉ

Un dispositif de collecte en conteneurs enterrés en pied d'immeuble pour la collecte du verre, des papiers/emballages recyclables et des déchets ménagers résiduels est installé sur plusieurs quartiers au sein de l'Eurométropole de Strasbourg. Ce dispositif de collecte vise à remplacer les bacs en porte-à-porte (papiers/emballages recyclables et déchets ménagers résiduels) par des conteneurs enterrés implantés sur le domaine privé. Il permet de mieux intégrer la gestion des déchets dans l'espace urbain dense, d'améliorer la qualité du tri et de limiter l'impact des actes de vandalisme.

426
conteneurs enterrés en pied
d'immeuble en service

Les indicateurs sur les quantités et la qualité du tri sont encourageants. En 2021, le taux de refus de tri sur ces secteurs est de 32,1 % alors qu'il pouvait atteindre 80 % avec la collecte en bacs.

Ces conteneurs sont installés sur le domaine privé. Une convention est établie avec les gestionnaires d'immeuble pour chaque projet afin de définir les conditions de financement et d'entretien des conteneurs.

Au total, 426 conteneurs ont été installés depuis 2012 sur une partie du quartier de Strasbourg-Hautepierre, sur le Cercle Lavoisier et le quartier Fresnel à Strasbourg-Cronenbourg, sur le Kirchfeld et au Wihrel à Ostwald, sur la Cité Sellier et au Guirbaden à Strasbourg. Ils desservent près de 5 900 logements.

Face aux nombreuses sollicitations des communes et des bailleurs pour l'installation de conteneurs enterrés, un plan de déploiement a été élaboré en 2017 pour projeter des implantations jusqu'en 2026. Il recense l'ensemble des secteurs éligibles à l'étude de la collecte enterrée en pied d'immeuble répondant aux critères suivants :

- secteur d'habitat dense où la collecte en bacs présente des difficultés et ne donne pas de résultats satisfaisants en matière de collecte sélective ;
- prise en compte des programmes de rénovation des secteurs : ESPEX (cf. ci-après) et NPNRU (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain) ;
- prise en compte des choix et capacités des gestionnaires d'immeubles, dans le cadre de secteurs cohérents de collecte.

Le projet ESPEX concerne la résidentialisation des espaces publics aujourd'hui gérés par les bailleurs. Ce programme de réaménagement des espaces avant rétrocession dans le domaine public, piloté par la Direction de l'Urbanisme et Territoires de l'Eurométropole de Strasbourg, intègre, pour certains secteurs de ce projet, la fourniture et la pose des conteneurs enterrés.

Ainsi, le quartier du Guirbaden à Bischheim, géré par le bailleur Ophéa, et le quartier du Wihrel à Ostwald, géré par le bailleur Habitation Moderne, sont concernés par le projet ESPEX. Ils ont pu être réaménagés et équipés par ce dispositif de collecte en 2020 pour Guirbaden et 2021 pour le Wihrel.

Suivra le secteur Singrist à Strasbourg-Montagne Verte en 2022, géré par les bailleurs Habitation Moderne, In'li, Batigère et quelques copropriétés privées.



LA COLLECTE EN DÉCHÈTERIES

Les déchèteries permettent au public de venir déposer les déchets non pris en charge par la collecte en porte-à-porte en raison de leur nature ou de leur volume. L'objectif est de répondre aux besoins des ménages.

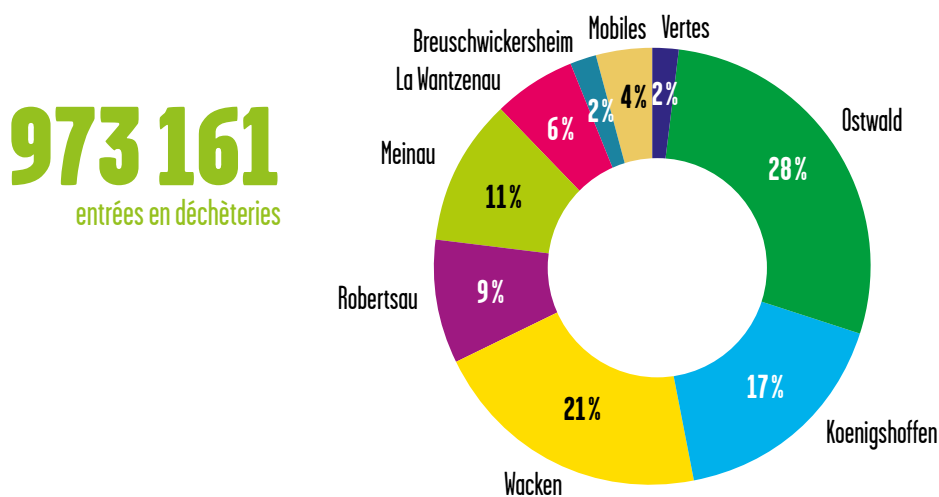
Le réseau des déchèteries de l'Eurométropole de Strasbourg compte 7 déchèteries fixes. La déchèterie située à Breuschwickersheim est réservée exclusivement aux résidents des 5 communes de l'ouest du territoire ainsi qu'aux non-ménages du même territoire uniquement le mercredi. Ils y ont accès grâce à un badge strictement personnel. Les autres déchèteries de l'Eurométropole de Strasbourg sont réservées uniquement aux particuliers.

La plupart des communes périphériques (hors les 5 communes) bénéficient d'un passage de déchèterie mobile. Ce dispositif est implanté sur site une journée par mois, sauf de décembre à février, où il est implanté une fois dans le trimestre. De plus, ce service est complété d'avril à novembre par une déchèterie mobile spéciale végétaux.

Ces installations ont pour objectifs de :

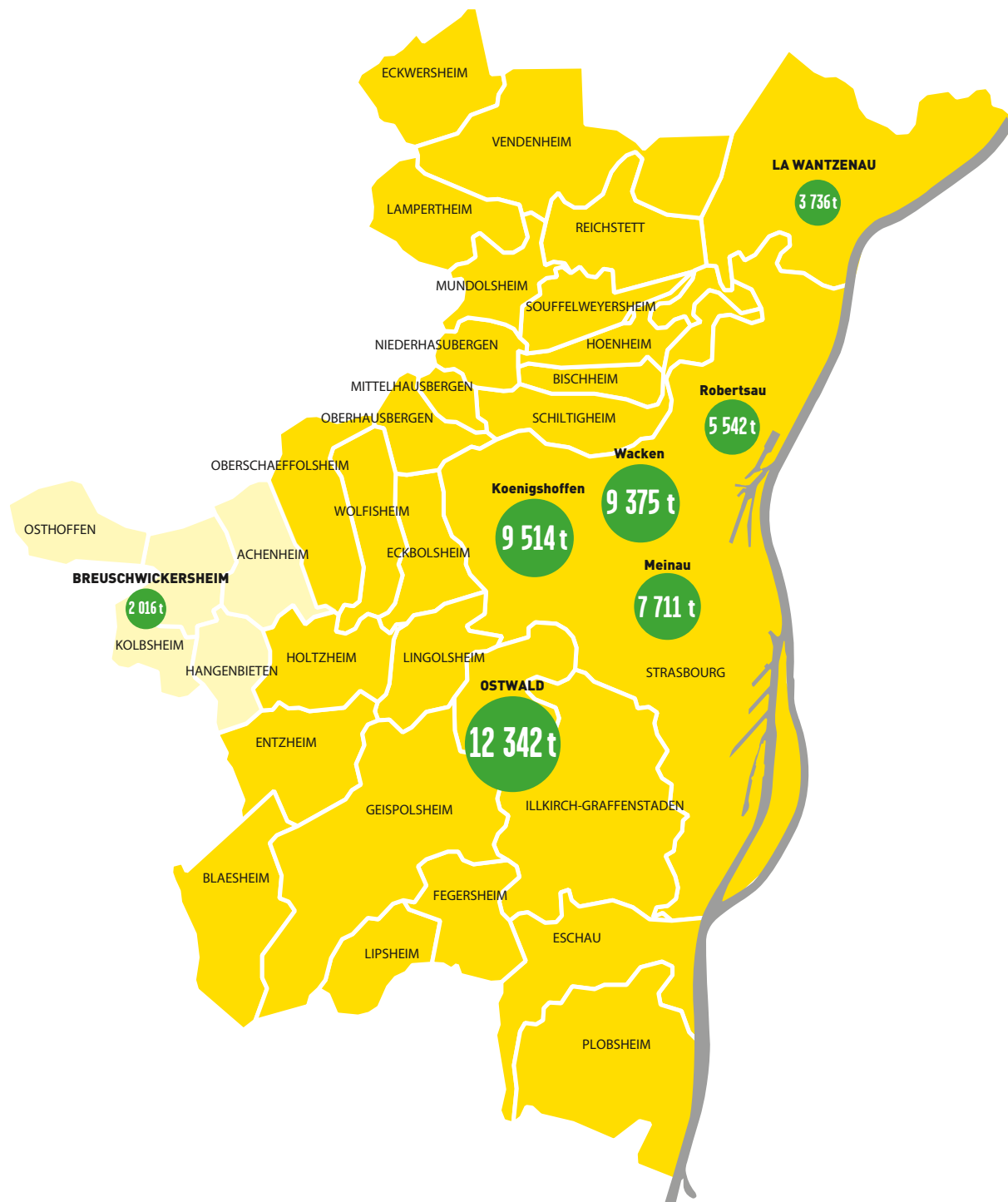
- proposer des lieux de collecte pour les déchets qui ne sont pas pris en charge par la collecte traditionnelle en bacs ;
- favoriser le recyclage ;
- réduire le nombre des dépôts sauvages.

Répartition de la fréquentation (nombre d'entrées) en déchèterie selon les sites :



Remarque : Breuschwickersheim accès limité aux 5 communes ouest.

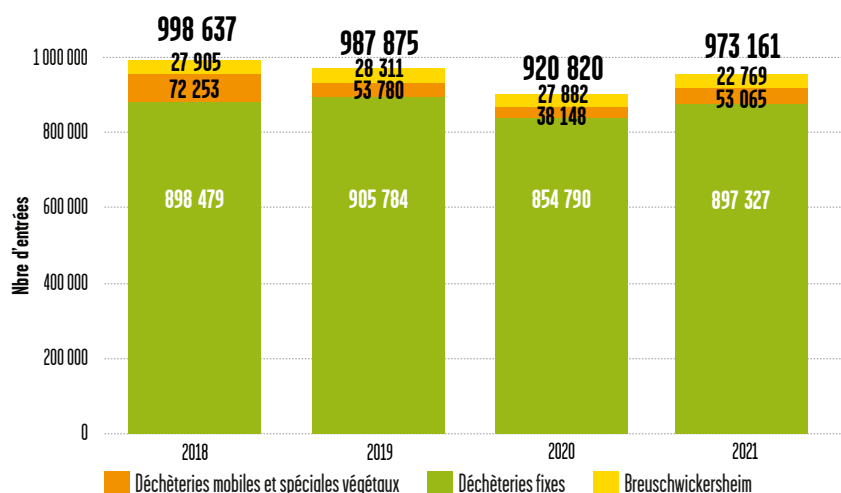
Carte des déchèteries fixes et tonnages collectés



973 161
entrées en déchèteries

68,41 %
de recyclage matière
des déchets collectés

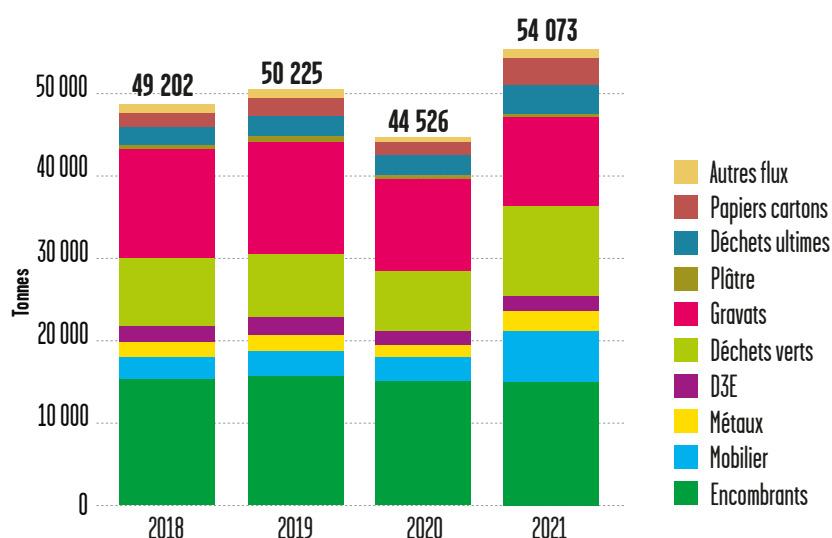
Évolution de la fréquentation en déchèterie



SYNTHÈSE DES FLUX COLLECTÉS SUR L'ENSEMBLE DES DÉCHÈTERIES DU TERRITOIRE DE L'EUROMÉTROPOLE

Évolution des quantités de déchets collectés
(7 déchèteries fixes, déchèteries mobiles et vertes)

54 073 t
collectées en déchèteries



Le tonnage annuel collecté en déchèteries a augmenté de 21,4 % par rapport à 2020 et de 7,7% par rapport à 2019. La baisse importante des tonnages en 2020 était liée à la fermeture des déchèteries lors du 1er confinement.

La répartition des flux reste, elle, relativement constante sur les 4 dernières années.

Bilan d'activité des déchèteries

	Wacken Église Rouge	Ostwald La Vigie	La Wantzenau G. Cuvier	Koenigshoffen A. Lemire	Robertsau Lubeck	Meinau Fédération	Breusch- wickersheim	Déchèteries Mobiles	Déchèteries Vertes	TOTAL (en tonne)
Fréquentation	206 930	274 107	55 313	166 407	91 434	103 136	22 769	38 449	14 616	973 161
Batteries	10,7	12,3	2,7	5,2	1,6	8,8	1,5			42,8
Bouchons en liège*		1,9								1,9
Bouteilles plastiques	11,7	15,4	20,6	22,0	4,4	6,5				80,6
D3E	453,6	483,0	111,8	376,1	195,9	401,8	66,1			2 088,3
Déchets ultimes	333,7	673,3	190,7	699,5	513,9	462,4	69,0			2 942,4
Déchets verts	1 544,9	2 310,1	1 064,0	1 390,0	789,4	916,7	640,9	889,2	624,2	10 169,4
Encombrants	2 388,4	3 146,4	833,4	2 584,3	1 659,6	2 024,4	406,9	1 094,3		14 137,6
Lampes et ampoules							0,6			0,6
Gravats	1 832,6	2 951,5	812,1	1 947,5	933,6	1 705,1	482,9	927,6		11 592,9
Huiles moteurs	9,4	21,4	5,3	12,9	5,0	11,7	2,9	6,3		74,8
Huiles végétales	5,2	7,9	2,2	4,6	1,5	6,4	1,4			29,3
Métaux	430,8	480,1	120,2	463,3	249,6	368,1	81,6	217,3		2 411,0
Mobilier	1 349,9	1 365,5	276,6	1 403,4	723,9	1 114,1	123,1			6 356,5
Papier carton	577,4	477,4	213,8	391,1	329,3	358,0	81,8	78,2		2 507,0
Piles	2,0	3,2	1,1	2,2	1,8	2,6	1,1			13,9
Plâtre	217,0	240,6		68,9		192,2	39,7			758,4
Radiographies	0,8	0,9	0,2	0,7	0,6	0,8				4,0
Verre	206,6	151,1	82,0	142,2	131,9	131,2	16,3			861,2
TOTAL	9 374,7	12 341,9	3 736,6	9 513,8	5 542,0	7 710,7	2 015,7	3 213,0	624,2	54 072,5
Moyenne/ apport en kg	45,30	45,02	67,55	57,17	60,61	74,76	88,53	83,56	42,70	
Part d'activité de chaque site	17%	23%	7%	18%	10%	14%	4%	6%	1%	

TAUX DE RECYCLAGE 68,41 %

* déchets collectés sur chaque déchèterie mais regroupés sur un seul site

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

En complément des déchèteries, l'Eurométropole de Strasbourg assure la collecte des déchets qui, en raison de leur poids ou de leur volume, ne peuvent être pris en charge par la collecte habituelle en bacs. Depuis 2013, les dispositifs de collecte des objets encombrants ont fortement évolué pour répondre aux objectifs de réduction des déchets, d'augmentation du recyclage, de sécurisation et de maîtrise des coûts.

Aujourd'hui, les déchèteries sont clairement identifiées comme les sites dédiés à la collecte des encombrants, permettant d'obtenir un taux de recyclage matière de 68,4 %. En complément et afin d'offrir le meilleur service à l'utilisateur, la collectivité a choisi de proposer une collecte sur appel pour les objets lourds et/ou volumineux sur l'ensemble des 33 communes.

1 593

interventions
sur appel téléphonique
sur les communes
de moins de 10 000 habitants

COMMUNES DE MOINS DE 10 000 HABITANTS : GÉNÉRALISATION DE LA COLLECTE SUR APPEL

Dans ces communes, la collecte des objets encombrants est réalisée sur appel. Ainsi, lorsqu'un résident souhaite évacuer un déchet encombrant, il doit préalablement prendre contact avec le service pour convenir d'un rendez-vous avant de déposer son ou ses objets sur le domaine public.

Ce dispositif permet d'informer et d'orienter l'utilisateur dès sa demande vers les solutions les plus adaptées en fonction du type de déchet dont il souhaite se débarrasser. Ainsi, les filières de réemploi ou les déchèteries permettant une meilleure valorisation peuvent être rappelées et privilégiées.

Seuls les objets dont le poids ou le volume ne permettent pas le transport par l'utilisateur jusqu'en déchèterie peuvent être pris en charge par cette collecte sur appel. En 2021, 1 593 demandes ont été enregistrées pour ce service ce qui représente une augmentation de 12,5 % par rapport à 2020 (1 416 demandes).

Dès la demande, les déchets de type gros électroménager sont identifiés afin d'être collectés séparément pour être recyclés. En 2021, 28 % des appels concernaient ainsi des déchets électroménagers qui ont suivi la filière de recyclage.

12 496

Interventions sur appel téléphonique
sur les communes de plus
de 10 000 habitants

COMMUNES DE PLUS DE 10 000 HABITANTS

Sur les communes de plus de 10 000 habitants, l'enlèvement des objets encombrants consiste :

- soit en une collecte sur appel : les déchets encombrants sont présentés par les habitants en bordure de voie publique à une date convenue avec le service Collecte et valorisation des déchets ;
- soit en une collecte hebdomadaire ou bimensuelle en porte-à-porte sur certains grands ensembles d'habitat vertical sensible.

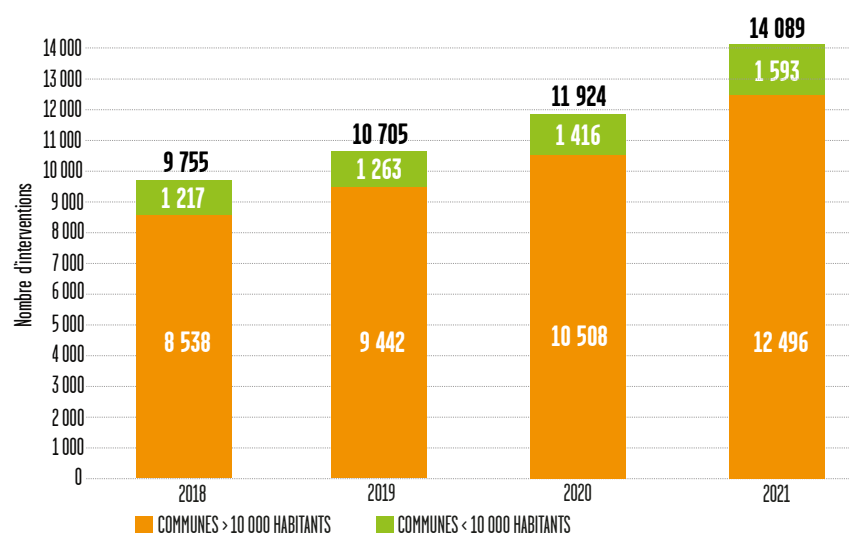
En 2021, 12 496 interventions sur appel ont été réalisées sur les 7 communes centre de l'agglomération soit une augmentation des demandes de près de 19 % par rapport à 2020 et de 32,3 % par rapport à 2019.

ÉVOLUTION IMPORTANTE DES INTERVENTIONS SUR APPEL

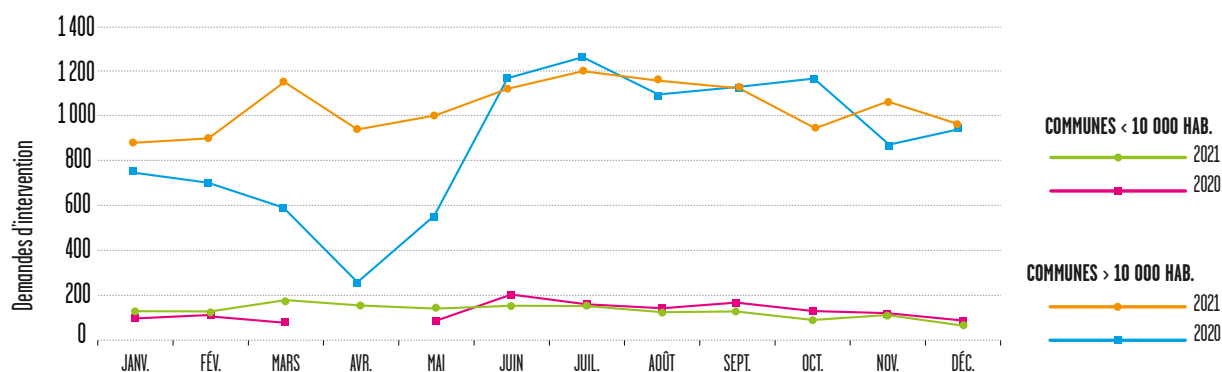
L'évolution des dépôts sauvages de déchets constatée depuis plusieurs années a conduit la collectivité à développer des outils permettant à la fois de mieux faire connaître l'ensemble des solutions possibles pour l'évacuation dans de bonnes conditions des déchets encombrants (réemploi, déchèteries et collectes sur rendez-vous, cf plaquette « Mes encombrants, je les recycle ») mais également de faciliter le signalement de dépôts sauvages sur la voie publique (plateforme MonStrasbourg notamment).

Ces actions de sensibilisation à la gestion des encombrants ont un impact important sur l'évolution des demandes d'interventions sur l'ensemble du territoire ces dernières années. Cette évolution des interventions sur appel est particulièrement marquée en 2021 avec une augmentation globale de 18 % par rapport à 2020 et de 32 % par rapport à 2019. Cette activité connaît une nette augmentation depuis ces quatre dernières années.

Évolution de la collecte des objets encombrants sur appel téléphonique

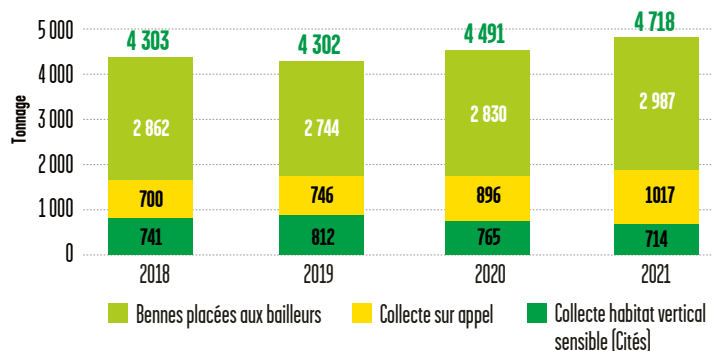


Évolution mensuelle des demandes d'intervention (2020/2021)



4 718 t
d'encombrants collectés
(métaux compris)

Évolution des tonnages d'objets encombrants et métaux collectés en fonction des dispositifs



Les tonnages collectés sur appel progressent encore de 13,5 % en 2021 par rapport à 2020 et les tonnages collectés par les 3 dispositifs (bennes, appel, collectes en habitat sensible) progressent également passant de 4491 tonnes en 2020 à 4718 tonnes en 2021.

Des placements de bennes sont maintenus sur l'habitat vertical sensible qui représente en tonnage la part la plus importante des déchets encombrants collectés (63 %). Des études sont en cours pour faire évoluer également ce dispositif vers plus de sécurisation et une meilleure valorisation.

LES DÉCHETS D'ÉLÉMENTS D'AMEUBLEMENT (DEA)

Les meubles en fin de vie et les pièces dont ils sont constitués sont appelés Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA).

Ils sont collectés et triés dans un objectif de valorisation matière maximal (bois, plastiques, métaux, etc.) voire de valorisation énergétique.

MISE EN ŒUVRE DE LA RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DU PRODUCTEUR AVEC ÉCO-MOBILIER

Responsable de la prise en charge des obligations des metteurs sur le marché relatives à la gestion de ces déchets, l'éco-organisme Éco-mobilier a été réagréé par l'État en 2019 pour la période 2019-2023.

Les objectifs fixés pour cette période sont notamment les suivants :

- viser le zéro enfouissement à l'horizon 2023 ;
- déployer et optimiser les solutions de collecte ;
- maximiser la valorisation et le recyclage du bois.

La collectivité a renouvelé en 2019 son contrat territorial de collecte des Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA) avec Éco-mobilier pour une durée de 5 ans. Ce contrat permet de bénéficier d'un soutien opérationnel et financier sur la filière.

LE DISPOSITIF DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT

La collecte des DEA en fin de vie s'effectue sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg par différents dispositifs : bennes en déchèteries fixes, bennes en déchèteries mobiles et collecte en porte-à-porte.

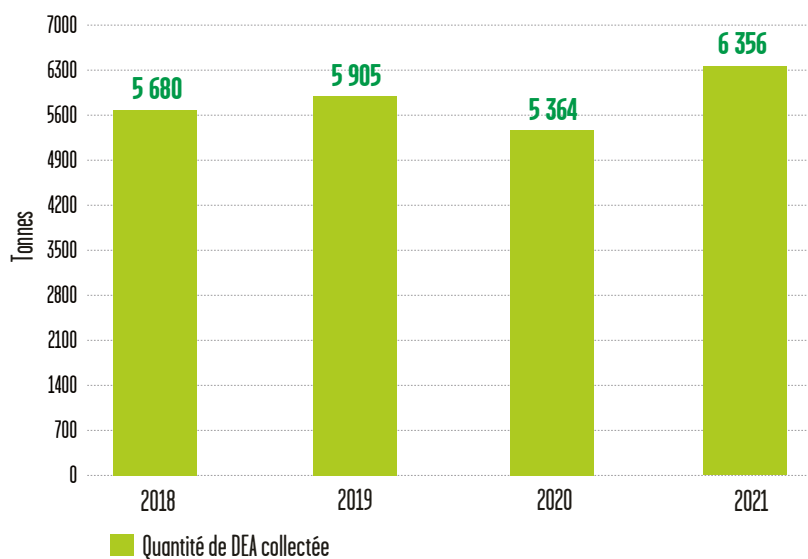
Pour les déchèteries fixes, Éco-mobilier assure la prise en charge opérationnelle de la collecte des DEA via la fourniture de contenants, leur transport et le traitement de ces déchets. Cette prise en charge opérationnelle s'est faite de façon progressive. Toutes les déchèteries fixes du territoire sont équipées depuis 2017 de bennes pour la collecte séparée des DEA.

En 2021, 6356 tonnes de DEA ont ainsi été collectées sur nos déchèteries, marquant une augmentation de 18,5 % par rapport à 2020. Cette hausse s'explique par un retour à un fonctionnement normal des déchèteries en 2021, en comparaison à 2020 et la fermeture des déchèteries au printemps lors du premier confinement dû à la pandémie de COVID 19.

Les DEA collectés via le dispositif de déchèteries mobiles et de collecte en porte-à-porte sont hors périmètre opérationnel d'Éco-mobilier.

Ils sont directement pris en charge par la collectivité, suivent la filière de valorisation énergétique des encombrants et font l'objet d'un soutien financier de la part d'Éco-mobilier.

6 356 t
de DEA collectés



4 573
apports

84,7 t
de produits collectés
hors périmètre EcoDDS

59,3 t
de produits collectés
dans le périmètre EcoDDS

31,5 kg
en moyenne collectés
lors de chaque apport

LES DÉCHETS DANGEREUX DES MÉNAGES (DDM)

Il s'agit de produits chimiques ou matériaux pouvant présenter un risque pour la santé et l'environnement : produits domestiques dangereux comme les restes de peinture, les pesticides, les insecticides, les solvants, les décapants, l'amiante... Ils sont composés des déchets diffus spécifiques (DDS) pris en charge par l'éco-organisme Eco DDS et des déchets hors périmètre Eco DDS. Les DDM sont hautement polluants. Ils nécessitent des conditions de stockage et de traitement spécifiques qui permettent de réduire leur impact sur l'environnement et la santé.

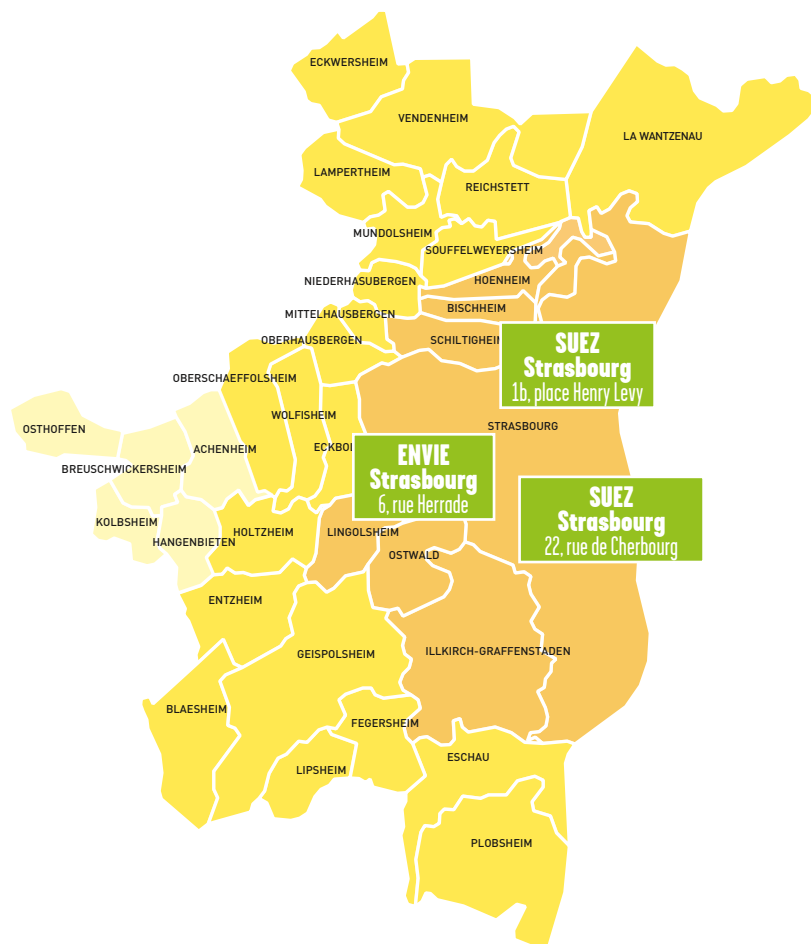
DISPOSITIFS DE COLLECTE

Les DDM ne sont pas admis en déchèterie, ils sont à déposer étiquetés et conditionnés, sur des sites habilités de l'Eurométropole de Strasbourg.

En 2021 ces sites étaient les suivants :

- SUEZ Strasbourg - 1b place Henry Levy ;
- SUEZ Strasbourg - rue de Cherbourg ;
- ENVIE Strasbourg - 6 rue Herrade.

En 2021, 4 573 apports ont été dénombrés sur ces 3 sites. On constate une augmentation de la fréquentation par rapport à 2020, due à un retour à un fonctionnement normal des sites d'accueil par rapport à 2020 et à leur fermeture au printemps durant la crise sanitaire. Par contre, le poids moyen par apport a nettement diminué, en passant de 46,5 kg/apport en 2020 à 31,5 kg/apport en 2021. Au total, 144 tonnes de DDM ont été collectées, soit 12,7 tonnes de moins qu'en 2020.



La déchèterie de Breuschwickersheim fait l'objet d'une exception : une collecte spécifique est organisée 4 fois par an, uniquement pour les résidents des 5 communes autorisés à utiliser cette déchèterie.

Elle a permis de collecter 10,8 tonnes de DDM en 2021, soit 1,7 t en plus par rapport à 2020.

Malgré les dispositifs de collecte en place, des dépôts sauvages sont tout de même constatés sur le territoire : 19,6 tonnes de DDM ont dû être collectées et traitées en 2021 contre 29,9 tonnes en 2020.

10,8 t

de produits collectés sur la déchèterie de Breuschwickersheim

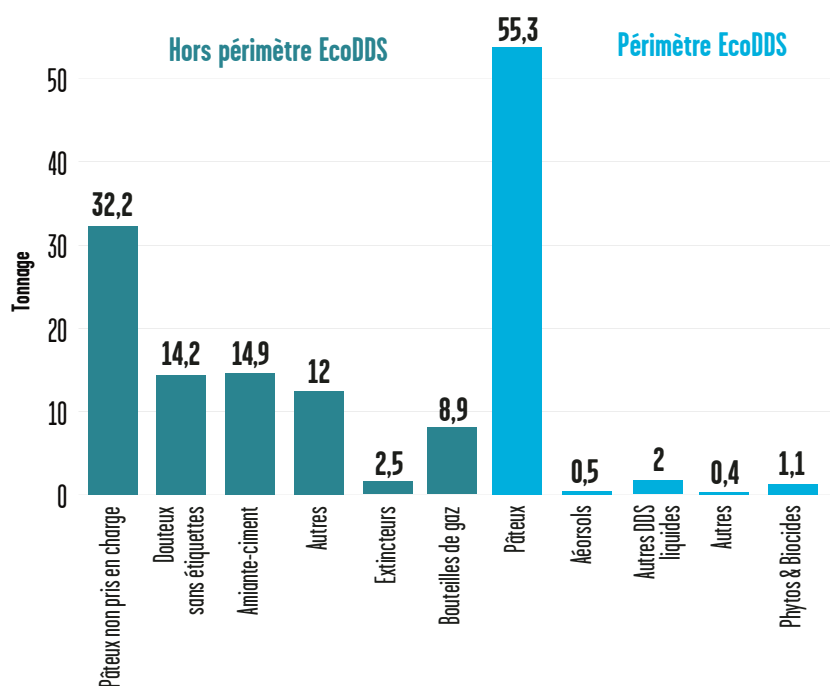
MISE EN ŒUVRE DE LA RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DU PRODUCTEUR AVEC ECODDS

L'éco-organisme EcoDDS, assure la mise en œuvre de la REP (Responsabilité Élargie du Producteur), dont le principe est de faire contribuer les metteurs sur le marché à la collecte et au traitement des produits en fin de vie, au travers d'une éco-contribution. Sont concernés 9 flux : acides, bases, aérosols, phytosanitaires et biocides, combustants, autres DDS liquides, filtres à huile, bidons vides de combustibles de chauffage et pâteux.

EcoDDS prend en charge l'enlèvement et le traitement des DDS entrant dans le périmètre défini ci-dessus et collectés sur les 3 sites mentionnés précédemment.

En 2021, ce sont 41 % des déchets collectés sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg qui ont été pris en charge par EcoDDS, contre 26 % en 2020, les produits restants étant à la charge de la collectivité.

Bilan des déchets diffus spécifiques collectés sur les 3 sites de Strasbourg





VOUS TRIEZ, ILS ASSURENT LE TRAITEMENT ET LE RECYCLAGE

LA VALORISATION DES EMBALLAGES EN PLASTIQUE, EN ACIER ET EN ALUMINIUM, ET DES PAPIERS-CARTONS

Les collectes sélectives permettent de récupérer des déchets en vue d'une valorisation matière des matériaux (métaux, papier, verre, organique...). Cette valorisation contribue notamment à la préservation des ressources et à la création d'emplois.

LA COLLECTE SÉLECTIVE DES EMBALLAGES ET DES PAPIERS

Sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, les déchets acceptés dans le cadre de la collecte sélective des emballages plastiques, acier/aluminium et des papiers-cartons sont les suivants :

Strasbourg.eu
eurométropole

En vrac

C'EST JAUNE

**BIEN VIDER
INUTILE DE LAVER**

**SANS SACHET
SANS VERRE**

NON SOUILLÉS

**TOUS
LES PAPIERS
& CARTONS**

**BRIQUES
ALIMENTAIRES**

NOUVEAU !

**EMBALLAGES
MÉTALLIQUES**

BOUCHON VISSÉ

**BOUTEILLES
& FLACONS
EN PLASTIQUE**

CITEO

N° INFO DÉCHETS : **03 68 98 51 90**



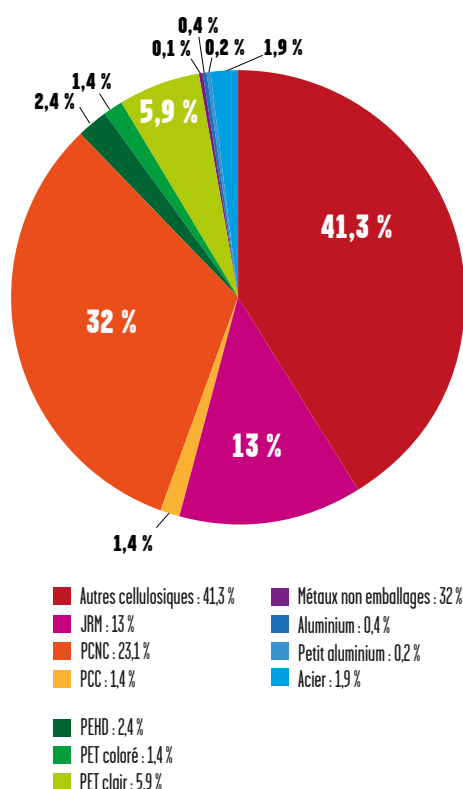
Ils sont collectés dans les bacs, les sacs ou les conteneurs d'apports volontaires jaunes ainsi que dans les déchèteries.

Une fois collectés, ces déchets sont acheminés vers deux centres de tri situés au Port du Rhin, dans le cadre d'un marché de prestation. Le prestataire effectue le tri et sépare les matériaux en 11 flux de qualités standardisées (PEHD, PET clair, PET coloré...) en vue d'une valorisation matière.

27 576 t

livrées sur les centres de tri

Répartition des matériaux valorisés sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg en 2021



LES CENTRES DE TRI ET LEURS PERFORMANCES

Les centres de tri vers lesquels sont dirigés les déchets d'emballages et les papiers collectés sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg sont certifiés ISO 14001 et ISO 9001 :

- Altem, pour le tri des déchets en mélange provenant des bacs et des conteneurs d'apport volontaire;
- Schroll, pour le tri des bennes provenant des déchèteries (papiers, cartons uniquement).

Les déchets sont séparés par catégorie grâce à de nombreuses techniques : criblage, tri optique, tri manuel, courant de Foucault...

Les produits triés sont mis en balle ou chargés en vrac, puis expédiés vers l'industrie du recyclage.

Les apports de l'Eurométropole de Strasbourg ont représenté en 2021 :

- 24953 tonnes livrées sur le site Altem,
- 2623 tonnes livrées sur le site Schroll.

Au regard de ces tonnages livrés, les tonnages des matériaux valorisés sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg évoluent de la manière suivante :

	2020 (t)	2021 (t)	Évolution 2020/2021
PCC	179	270	50,7%
PCNC	4 805	6055	26,0%
PEHD	420	447	6,4%
PET clair	994	1108	11,4%
PET coloré	199	272	36,4%
JRM	4 242	2452	-42,2%
Autres cellulosiques	6 895	7813	13,3%
Acier	214	361	68,9%
Aluminium	50	67	33,2%
Petits aluminiums et souples	5	32	545,6%
Autres métaux	16	16	3,3%
Sous-total	18 019	18893	4,9%
Impropres	8 154	7278	-10,7%
Total	26 173	26171	0,0%

Le différentiel entre les tonnages livrés et les tonnages valorisés s'explique par des pertes de process et des reliquats de stock qui se reportent sur l'année suivante.

On observe une forte baisse des quantités de journaux/revues/magazines, liée au développement de la dématérialisation (presse, journaux, publicités, documents bureautiques...) et en parallèle, une forte augmentation des cellulosiques liée au développement de la vente en ligne. Les cellulosiques sont utilisés pour fabriquer de nouveaux emballages.

Lexique:

- PCC : Papier/Carton Complexé
- PCNC : Papier/Carton Non Complexé
- JRM : Journaux Revues Magazines
- PEHD : Polyéthylène Haute Densité
- PET : Polyéthylène Téréphtalate



LE DEVENIR DES MATÉRIAUX TRIÉS

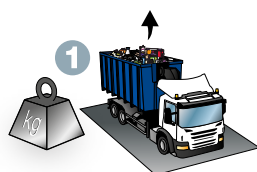
Une fois chez le recycleur, les matériaux triés vont être transformés pour démarrer une seconde vie :

- les papiers et cartons : à partir d'une part plus ou moins importante de matières premières recyclées (jusqu'à 100 %), ils vont être utilisés dans les circuits de consommation habituels : emballages en carton, ramettes de papier recyclé, etc.
- le traitement des briques alimentaires suit le même procédé que celui des papiers-cartons : pulpage et désencrage. Le carton est recyclé en papier essuie-tout, papier toilette ou en papier cadeau ;
- les balles de PET seront transformées en paillettes de plastiques propres, utilisées pour fabriquer de nouvelles bouteilles en plastique, des fils et fibres pour l'habillement ;
- les balles de PEHD sont acheminées vers une usine de régénération, pour être transformées en paillettes de plastiques propres, utilisées pour fabriquer par exemple de nouveaux flacons pour lessives, des bidons, des arrosoirs, des sièges auto, etc. ;
- l'acier est principalement recyclé en pièces mécaniques destinées au secteur de l'automobile (carter de moteur, carrosserie) mais aussi en boules de pétanque, en chariots de supermarché...
- l'aluminium permet par exemple de fabriquer des trottinettes, vélos, canettes aluminium...

LE PARCOURS DES COLLECTES SÉPARATIVES DE DÉCHETS MÉNAGERS

Le centre de tri ALTEM est organisé en deux grandes parties : une chaîne de tri multimatériaux et une chaîne de tri dédiée aux corps creux.

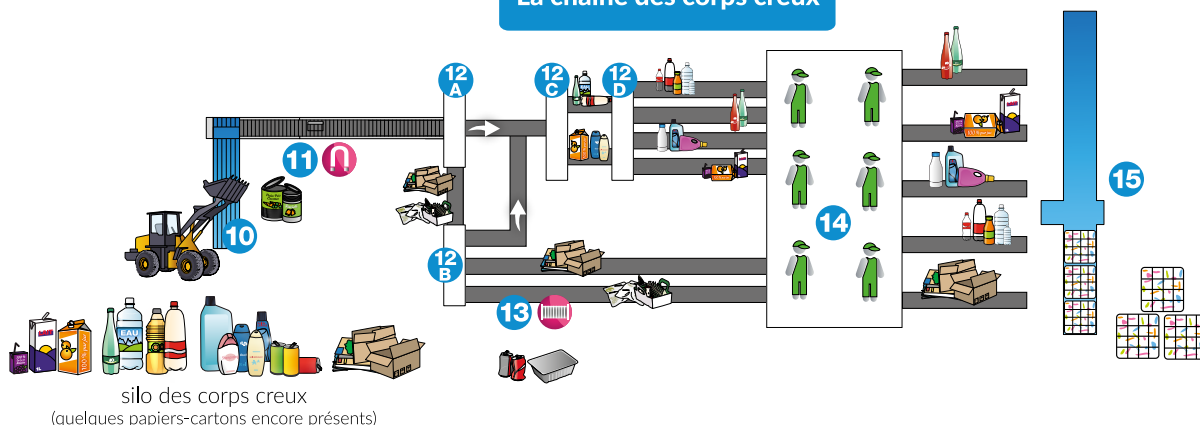
Une fois triés, les déchets sont mis en balles par catégories de produits recyclés pour être expédiés vers des filières de valorisation finale.



La chaîne multimatériaux



La chaîne des corps creux



©Schroll -07/18-0171

1 Pont bascule

Tous les déchets y sont pesés avant d'être déposés dans l'enceinte du centre de tri.

2 La roue doseuse

Elle alimente la chaîne de tri de façon continue et régulière pour en optimiser le chargement (homogénéisation du flux).

3 La cabine de pré-tri

C'est dans cette cabine que sont retirés les « indésirables » ou importantes erreurs de tri.

4 Le décartonneur

Crible balistique qui permet de sortir les grands cartons du flux.

5 Le trommel

Cylindre de 12 m équipé de mailles qui réalise une première extraction des journaux revues magazines (JRM) envoyés alors vers la cabine de tri dédiée (9).

6 Electro-aimant

Positionné au-dessus du flux, il en extrait les emballages métalliques ferreux (boîtes de conserves, canettes métalliques...)

7 Cribles balistiques

Une succession de cribles balistiques permet la séparation entre les corps plats (papiers / cartons / journaux revues magazines) restant encore dans le flux et les corps creux (bouteilles, flacons, briques alimentaires etc.)

8 Tris optiques

Deux tris optiques positionnés sur le flux « envoient » les JRM dans la cabine de tri dédiée.

9 Cabine de tri des JRM

C'est ici qu'est affinée manuellement la qualité des JRM.

Les corps creux sont envoyés sur la 2^{ème} partie de la chaîne.

10 La roue doseuse

Elle alimente la chaîne de tri de façon continue et régulière pour en optimiser le chargement (homogénéisation du flux).

11 L'électro-aimant

Positionné au-dessus du flux, il va en extraire les emballages métalliques ferreux

12 Succession de 4 tris optiques A B C D

Ils permettent de trier tous les emballages plastiques et les briques alimentaires.

13 Courant de Foucault

Il permet d'extraire du flux les emballages aluminium (barquettes et canettes).

14 Cabine de tri manuel

C'est ici qu'est affinée manuellement la qualité des matières finales.

15 Presse à balles

Conditionnement des matières premières recyclées en balles (carrées !). Elles sont ensuite expédiées vers les filières pour être transformées en produits finis.

FAIRE LE BON GESTE

À l'heure actuelle, seuls sont acceptés dans les contenants de collecte sélective :

- les emballages plastiques suivants : bouteilles, bidons et flacons ;
- les emballages métalliques : canettes, conserves, aérosols vides, etc. ;
- les papiers et cartons : journaux, magazines, courriers, etc. ;
- les briques alimentaires.

Afin d'obtenir une qualité de tri optimale, il faut veiller à mettre des emballages vides et en vrac dans le bac jaune. Mal triés, les emballages ne pourront pas être recyclés.

Par ailleurs, il convient de ne pas confondre « déchets recyclables » et « bacs jaunes ». En effet, le verre, les textiles, les piles ou les déchets électroniques sont recyclables, mais ne sont pas acceptés dans les bacs jaunes, le centre de tri n'étant pas en capacité de les trier et de les conditionner pour les filières de valorisation.

Définition

TRIONS MIEUX, RECYCLONS PLUS!



Contrairement à une idée reçue, le Point Vert ne veut pas dire que l'emballage est recyclable. Il signifie que l'entreprise qui met en vente ce produit participe financièrement à la collecte, au tri et au recyclage des emballages. Le Point Vert a été créé en France il y a plus de 20 ans dans le cadre de la Responsabilité Élargie du Producteur.

TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS VERTS

SITES D'ACCUEIL

Le Centre de Valorisation des Déchets Végétaux (CVDV) de l'Eurométropole de Strasbourg est implanté route du Rohrschollen dans la zone portuaire sud de Strasbourg. Il dispose d'une plateforme de 20000 m², dont 14000 m² sont dédiés aux activités d'exploitation.

Propriété de l'Eurométropole de Strasbourg, le centre est exploité depuis 2011, dans le cadre de marchés publics successifs, par la société Valterra Matières Organiques certifiée ISO 14001 et ISO 9001.

Afin de pallier la saturation de la plateforme de compostage du Rohrschollen une partie des déchets végétaux générés sur l'Eurométropole de Strasbourg est traitée depuis 2011 sur la plateforme Lingenheld située à Oberschaeffolsheim.

En 2021, le tonnage global réceptionné est de 17727 tonnes, il se répartit sur chacun des 2 sites de la manière suivante :

- 14798 tonnes (83,5 %) pour le CVDV ;
- 2929 tonnes (16,5 %) sur le site d'Oberschaeffolsheim.

On constate une augmentation des apports de près de 40 % au CVDV et de 26,5 % sur le site d'Oberschaeffolsheim par rapport à 2020. Cette hausse s'explique par des apports continus en 2021, à l'opposé de 2020 avec l'arrêt des apports de déchets verts provenant des déchèteries, fermées, durant le premier confinement, au printemps.

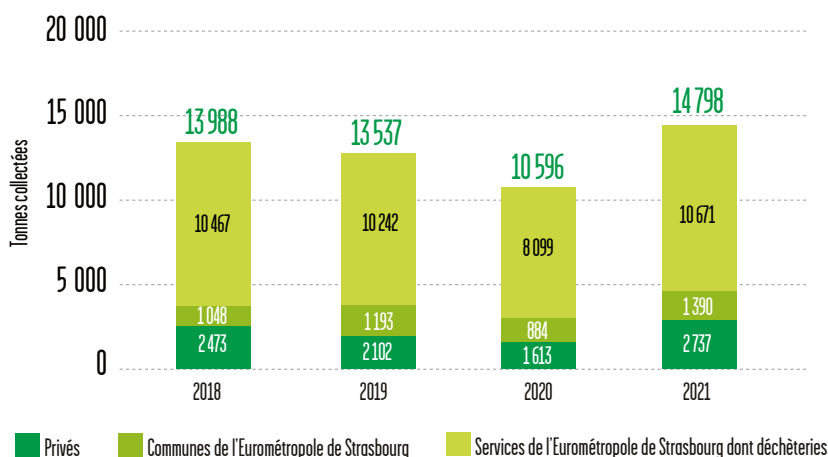
APPORTEURS

Les déchets verts réceptionnés sur ces sites proviennent principalement des déchèteries de l'Eurométropole de Strasbourg, mais aussi de services techniques (communaux et communautaires) ou de clients privés (entreprises et particuliers).

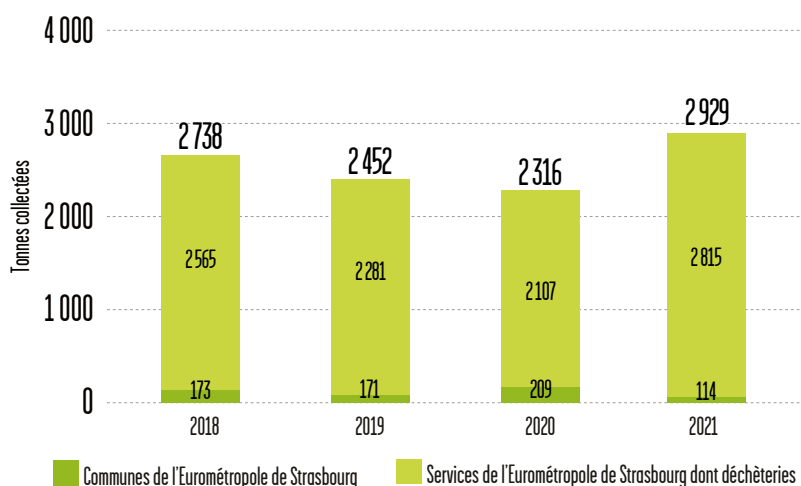
Les déchets végétaux livrés par les services et communes de l'Eurométropole de Strasbourg représentent environ 81,5 % des déchets verts entrant sur le centre de valorisation des déchets végétaux et 31 % sur la plateforme de Lingenheld.

17 727 t
réceptionnées sur les sites
de traitement des déchets végétaux

Provenance des déchets végétaux sur le CVDV



Provenance des déchets végétaux sur le site externalisé d'Oberschaeffolsheim



VALORISATION DES DÉCHETS VERTS

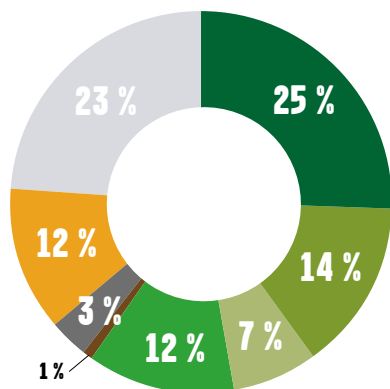
Les déchets verts (gazon, feuilles, branchages) sont broyés puis mis en andains au centre de valorisation. Après une maturation contrôlée de 6 mois, les produits sont tamisés et permettent d'obtenir le compost qui constitue un amendement organique pour les sols.

Sur le site de Lingenheld, les déchets verts broyés peuvent également être co-compostés avec des boues de station d'épuration pour amendement organique des sols (hors maraîchage).

Les broyats sont valorisés en mulch de couverture pour des espaces végétalisés, co-compostés avec des boues de stations d'épuration ou sont valorisés énergétiquement (combustible pour les chaufferies bois ou en méthanisation).

Les refus de criblage font l'objet d'une valorisation matière en co-compostage (refus grossiers) ou d'une valorisation énergétique en chaudière biomasse (refus intermédiaires).

Répartition des produits valorisés sur le CVDV



Compost :

- Entreprises d'espaces verts
- Agriculture
- Terreau
- Jardinage particuliers

Broyat frais / Paillage :

- Espaces verts

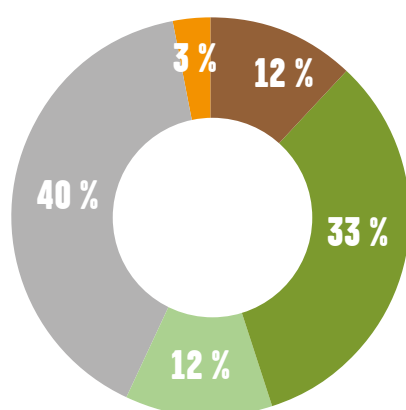
Plaquettes / Écorces :

- Jardinage particuliers

Refus de criblage :

- Co-compostage
- Chaudière biomasse

Répartition des produits valorisés sur le site externalisé



Co-compostage avec boues de STEP :

- Amendement organique hors maraîchage

Refus de criblage :

- Chaudière biomasse

Compost :

- Agriculture
- Espaces verts
- Méthanisation

En 2021, 7 890 tonnes de produits sous forme de compost, de broyat, de plaquettes et de refus de criblage sont sorties de la plateforme du CVDV. Le tonnage de produits sortants du site de Lingenheld issus des livraisons de l'Eurométropole de Strasbourg est estimé à 1 560 tonnes.

UTILISATEURS

Le compost produit au CVDV est utilisé par les entreprises d'espaces verts, mais aussi par les agriculteurs et les fabricants de terreau. Les particuliers peuvent également acheter le compost sur place, en vrac ou en sac.

Le compost est disponible auprès de l'exploitant du CVDV.

Par rapport à l'année 2020, on observe une diminution de la production de broyat par rapport à celle du compost, équivalent à l'année 2019. Ceci est lié à une hausse de la demande de broyat frais en 2020 pour la réalisation de co-compostage, afin de traiter les boues de stations d'épuration en lien avec la crise sanitaire.

Le compost produit par Lingenheld est utilisé notamment pour la végétalisation d'espaces publics routiers et en épandage agricole.

COMPOST CERTIFIÉ

Le compost produit au CVDV est normalisé selon la norme NFU 44051 et est adapté à l'agriculture biologique.

Le compost produit chez Lingenheld est soit normalisé selon la norme NFU 44051 pour les composts de déchets verts, soit selon la norme NFU 44095 pour les composts issus d'un co-compostage avec les boues de STEP.

QUALITÉ DES APPORTS : ATTENTION AU GESTE DE TRI !

Pour garantir un compost de qualité, il est nécessaire que les déchets verts livrés soient exempts de déchets indésirables tels que des pots et sacs plastiques, grillages, cartons, bois traités...

En 2021, ces indésirables représentaient 50,36 tonnes, soit 0,3 % des apports au CVDV. La part d'indésirables reste constante par rapport à 2020. Bien que cette part semble négligeable par rapport au total livré, l'impact sur le process est néanmoins important puisque ces indésirables peuvent altérer la qualité du compost et de ses sous-produits de valorisation.

L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

L'Unité de Valorisation Énergétique (UVE), dédiée au traitement des Ordures Ménagères Résiduelles, propriété de l'Eurométropole de Strasbourg, est implantée dans la zone industrielle du Rohrschollen (zone portuaire sud de Strasbourg), au sein du pôle déchets qui regroupe également :

- différentes sociétés de tri et de valorisation des déchets ménagers et industriels (encombrants, gravats, ferrailles...);
- le centre de valorisation des déchets végétaux (également propriété de l'Eurométropole de Strasbourg).

Mise en service en 1974 et modernisée en 1995 et 2005 afin de répondre aux exigences réglementaires en matière de protection de l'environnement, l'UVE de Strasbourg était initialement constituée de quatre ensembles fours-chaudières, représentant une capacité technique nominale d'incinération de 350 000 tonnes par an.

Elle permet de traiter les déchets ménagers résiduels de l'Eurométropole de Strasbourg et d'autres Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) du Bas-Rhin ainsi que des déchets non dangereux d'activité économique (DAE).

Cette unité de traitement est certifiée ISO 14001 (management environnemental) et ISO 50001 (management de l'énergie).

La société Sénerval, filiale du groupe Sèche Environnement, exploite l'UVE depuis le 6 juillet 2010, dans le cadre d'un contrat de Délégation de Service Public (DSP).

Ce contrat, conclu pour une durée de 20 ans, prévoyait d'importants travaux pour l'évolution du site dont la mise à l'arrêt d'une des 4 lignes d'incinération.



COMPOSITION DES LIGNES

Initialement composée de 4 lignes d'incinération, la suppression d'une des lignes avait été anticipée dans le cadre contractuel de la DSP actuelle. Ainsi, seules 3 lignes ont été remises en service à l'issue des travaux de désamiantage menés de 2014 à 2019, pour une capacité de traitement fixée à 270 000 t/an.

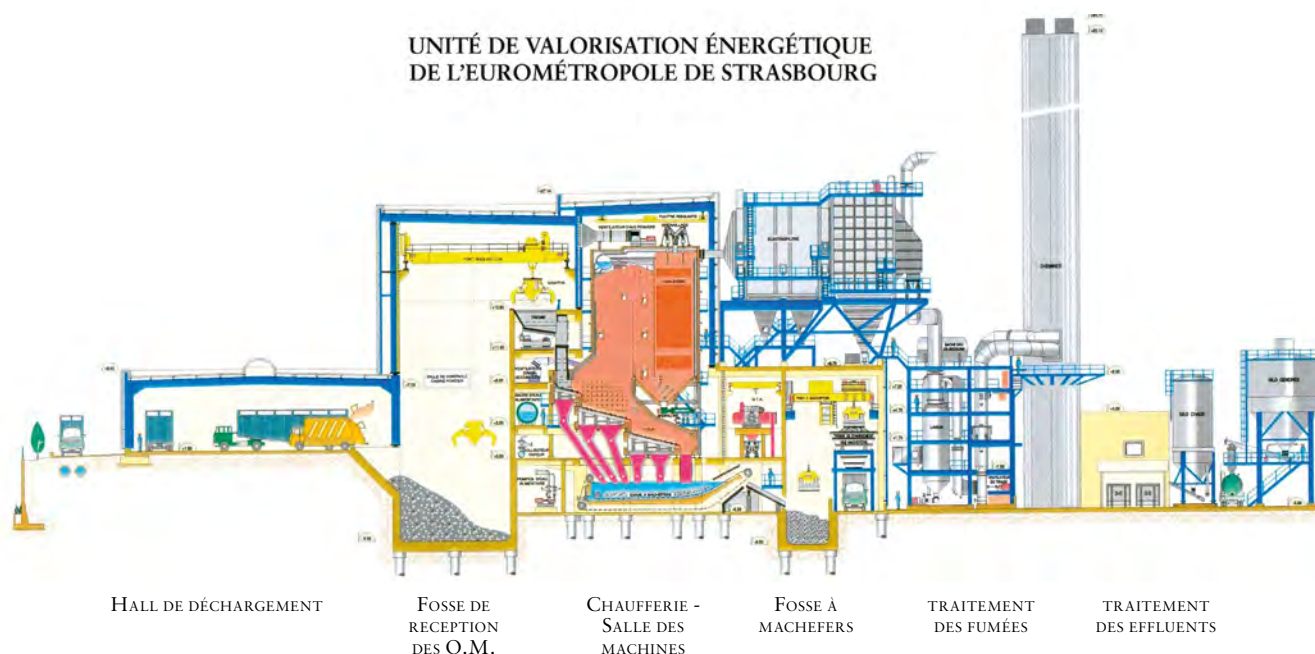
Chaque ligne d'incinération se compose :

- d'un four à grilles d'une capacité nominale de 11 t/h à PCI 2050 kcal/kg, soit une puissance thermique de 25 MW ;
- d'une chaudière de récupération de la chaleur permettant une production unitaire nominale de vapeur de 32,5 t/h (27 bars, 330 °C) ;
- d'un traitement des fumées constitué :
 - d'électrofiltres pour le dépeussierage,
 - d'un lavage humide pour la neutralisation des gaz acides et le captage des poussières résiduelles et des métaux lourds,
 - d'un traitement SCR (réduction sélective catalytique) pour le traitement des oxydes d'azote (NOx) et des dioxines-furanes Ce dispositif SCR permet d'atteindre un niveau d'abattement des NOx au-delà des seuils réglementaires (< 80 mg/Nm³).



L'UVE DISPOSE ÉGALEMENT

- d'une plateforme de maturation et de traitement des mâchefers, intégrant les installations de déferraillage et de criblage, et permettant la valorisation matière des métaux ferreux / non ferreux et des mâchefers;
- d'un broyeur d'encombrants (mis en service mi 2013);
- d'une station de traitement des eaux avant rejet au réseau d'assainissement (nouvelle station mise en service début 2013);
- d'un groupe turbo-alternateur principal d'une puissance de 22 MW (remise en service en septembre 2020);
- d'un réseau de vapeur (13 bars - 250 °C - longueur 4,3 km) alimentant 3 industriels en proximité;
- d'un réseau de chauffage urbain (circulation d'eau chaude), d'une longueur de 11 km, desservant 3 chaufferies principales, pour l'alimentation finale de 17 000 équivalent-logements issue de la valorisation de l'énergie produite par la combustion des déchets (mis en service en octobre 2013).



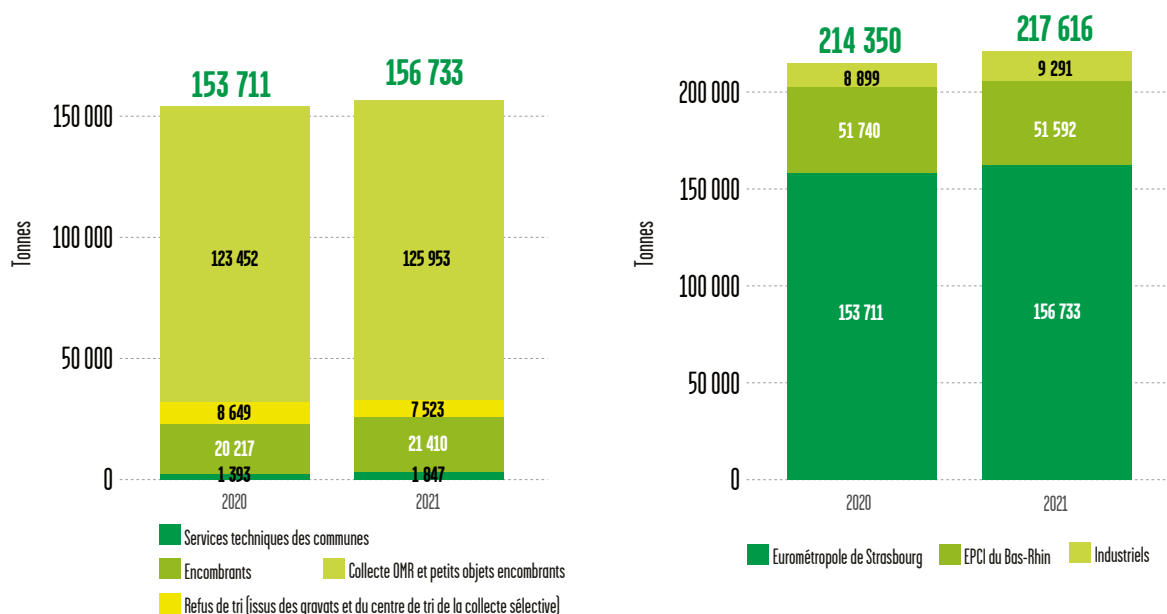
RÉSULTATS 2021 DE L'ACTIVITÉ

Synthèse des chiffres clés

	Unité	2020	2021	Évolution 2020 /2021
Tonnage entrant	Tonnes	214 350	217 616	1,52 %
Tonnage détourné	Tonnes	12 746	22 797	78,86 %
Tonnage incinéré	Tonnes	207 962	193 935	- 6,74 %
Tonnage vapeur produite	Tonnes	697 850	670 202	- 3,96 %
Énergie thermique pour autoconsommation (process)	MWh	66 730	106 931	60,24 %
Énergie thermique vendue (réseau de vapeur vers industriels)	MWh	132 245	137 385	3,89 %
Énergie thermique vendue (réseau de chaleur vers logements)	MWh	83 386	93 355	11,96 %
Énergie thermique en admission GTA2 (groupe turboalternateur)	MWh	14 400	83 870	482,43 %
Énergie électrique produite par GTA2 (groupe turboalternateur)	MWh	4 900	22 485	358,88 %
Énergie électrique vendue (réseau EDS)	MWh	800	8 756	994,5 %
Mâchefers produits	Tonnes	47 638	43 726	- 8,21 %
REFIOM produits	Tonnes	5 005	5 074	1,38 %
Métaux récupérés	Tonnes	1 336	2 464	84,40 %

NB: La différence entre les tonnages entrants et les tonnages sortants (détournés + incinérés) correspond aux variations de stocks.

Apports de déchets (en tonnes) et répartition tonnage de l'Eurométropole de Strasbourg



Après une longue période de suspension d'activité nécessaire au désamiantage de l'Unité de Valorisation Énergétique, l'usine a été remise en service durant l'été 2019. Si des phases de réglages ont été nécessaires, l'UVE a repris une activité normale et est dans une démarche d'amélioration continue.

Dans cette perspective, le délégataire a réalisé plusieurs opérations de modernisation du process lors des arrêts techniques de 2021. Ces dernières sont détaillées ultérieurement.

En 2021, l'UVE a réceptionné 217 616 tonnes de déchets, contre 214 350 tonnes en 2020 soit un tonnage global constant avec une évolution de :

- + 1,97 % des apports de l'Eurométropole de Strasbourg ;
- + 0,29 % des apports des EPCI ;
- des apports de DAE s'approchant des 9 300 tonnes, en hausse de 4,4 %.

Des détournements pris en charge en partie par le délégataire et en partie par l'Eurométropole de Strasbourg ont été mis en œuvre lors des arrêts techniques annuels programmés ou fortuits afin d'assurer des conditions de déchargements acceptables et une continuité de service. Les détournements pris en charge financièrement par l'Eurométropole de Strasbourg sont ceux générés par la remise en service du groupe turbo alternateur demandée par la collectivité. Ainsi, un total de 22 797 tonnes ont été détournées en enfouissement et en unités de valorisation énergétique lorsque cela était possible.

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE ET VALORISATION MATIÈRE

L'activité d'incinération sur le site de l'UVE a permis une valorisation énergétique et une valorisation matière des déchets. La valeur de performance énergétique obtenue pour 2021 est de 81 %, bien au-delà des 65 % qui est le seuil à partir duquel la réglementation estime que la valorisation énergétique est élevée et qui est l'un des critères permettant de bénéficier du taux de TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) le plus faible.

Le groupe turbo alternateur de 22 MW a produit sur l'année 2021 quelques 22485 MWh d'électricité.

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

- L'utilisation de vapeur à hauteur de 421 541 MWh (en augmentation de 42 % par rapport aux 296 761 MWh de 2020) : la vapeur est consommée par l'usine elle-même (25,3 %), livrée à trois industriels pour leur process (32,6 %) ainsi que sous forme de chaleur pour le réseau de chauffage urbain (22,1 %) et permet la production d'électricité (20 %). Le reste sont des pertes liées aux différents rendements.
- La production d'électricité est obtenue par le biais du groupe turbo-alternateur de 22 MW, remis en service en septembre 2020 après une panne survenue en décembre 2019 (rendement moyen de 30 %). L'électricité produite est généralement utilisée pour la consommation propre de l'usine et l'excédent est vendu à Électricité de Strasbourg :
 - 13 729 MWh ont été autoconsommés (fourniture pour l'autoconsommation plus que triplée par rapport à 2020) et 12 221 MWh acheté (deux fois moins qu'en 2020 avec 23 149 MWh),
 - 8 756 MWh ont été vendus à Électricité de Strasbourg (soit 10 fois plus que 2020, avec 934 MWh).

Le fonctionnement du groupe turbo-alternateur de 22 MW sur 12 mois en 2021 comparativement à 2020 où il n'avait fonctionné que 3,5 mois, explique ces résultats.

VALORISATION MATIÈRE

Les mâchefers ont été dirigés :

- vers l'enfouissement en Allemagne pour les lots de janvier à septembre 2021, présentant des non-conformités car ayant fait l'objet d'aléas d'exploitation (réglage de la combustion, arrêts fortuits, etc.) : 22 298 tonnes ;
- en valorisation matière en tant que sous-couche routière : 10 777 tonnes.

Une valorisation matière de 2 204 tonnes de métaux ferreux et de 260 tonnes d'aluminium et autres non ferreux a été possible par extraction de la fraction présente dans les mâchefers.

REJETS AQUEUX ET ATMOSPHÉRIQUES

L'UVE est une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE). À ce titre, son exploitation se fait dans le respect d'un arrêté préfectoral et sous le contrôle de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement). En 2020, l'arrêté préfectoral du 26 mars 2014 a été remplacé, par l'arrêté du 17 juillet 2020 pour l'UVE et par l'arrêté du 22 septembre 2020 pour la plateforme de Traitement des Mâchefers (PTM). Ceci afin de répondre à plusieurs objectifs :

- mise en cohérence pour les deux sites, des prescriptions fixées entre l'ancien arrêté préfectoral et les différents arrêtés complémentaires établis pendant

la phase de travaux de désamiantage de l'UVE comprenant l'intégration de nouvelles valeurs limites environnementales,

- fixation des contraintes tenant compte des évolutions techniques et réglementaires nationales.

Un suivi continu des rejets, pour les principaux polluants, est assuré par l'instrumentation en place à l'UVE, régulièrement contrôlée et étalonnée.

Conformément à l'arrêté préfectoral, des contrôles périodiques sont réalisés par des laboratoires accrédités sur les rejets atmosphériques et aqueux de l'installation.

REJETS ATMOSPHÉRIQUES DE L'UVE

Le tableau ci-après indique les valeurs moyennes annuelles calculées à partir des relevés des analyseurs en continu ainsi que des résultats des contrôles périodiques. Les valeurs limites de rejets fixées dans l'arrêté préfectoral correspondent à des valeurs journalières et la conformité des rejets est donc à contrôler sur cette fréquence réglementaire. Ce tableau donne ainsi une vision globale et moyennée des caractéristiques des rejets aqueux et atmosphériques.

Les résultats moyennés en sortie de cheminée indiquent des concentrations légèrement supérieures aux valeurs limites fixées par la réglementation et l'arrêté préfectoral d'exploitation pour les dioxines et furanes. Ces résultats ont donné lieu à un arrêté préfectoral complémentaire en date du 25 février 2021 demandant à l'exploitant de renforcer les mesures de contrôle et de transmettre un diagnostic sur la situation rencontrée avec le plan d'action associé. L'exploitant a mis en place un certain nombre d'actions correctives dont la vérification des préleveurs, le remplacement d'une 2ème couche de catalyseur dans l'unité SCR (traitement des dioxines furanes et oxydes d'azote) et des améliorations de process permettant d'optimiser les phases de combustion des déchets.

En complément du suivi en continu et des contrôles périodiques, la campagne annuelle de suivi de la qualité de l'air par analyse des retombées atmosphériques dans l'environnement s'est poursuivie en 2021. Réalisée par un laboratoire spécialisé, elle consiste à doser dans les lichens les retombées potentielles de dioxines furanes et de métaux lourds entraînés dans le panache de la cheminée de l'usine.

Les valeurs mesurées en 2021 par cette méthode utilisée depuis 2006, donnent, comme les années précédentes, des teneurs très proches des bruits de fond, et concluent en l'absence d'impact significatif de l'UVE sur son environnement proche.

Concentrations des rejets atmosphériques (calculées à partir des contrôles réglementaires et des mesures en continu)

Flux estimés (calculés à partir des contrôles réglementaires et des mesures en continu)

	Unité	RÉSULTATS	RÉSULTATS	VALEUR LIMITE AP DU 20/07/2020	RÉSULTATS	
		2020	2021	Moyenne par jour	2020	2021
Débit de fumées : Nm ³ /tonnes à 11 % O ₂	Unité				Incinération tonne/an - Unité	
Poussières totales	mg/Nm ³	0,936	0,903	10	tonne/an	1,30221 1,205
Chlorure d'hydrogène (HCl)	mg/Nm ³	1,036	0,860	10	tonne/an	1,44137 1,153
Composés organiques volatiles (COV)	mg/Nm ³	0,781	0,900	10	tonne/an	1,08768 1,2
Monoxyde de carbone (CO)	mg/Nm ³	20,215	24,520	50	tonne/an	28,13752 32,721
Fluorure d'hydrogène (HF)	mg/Nm ³	0,012	0,008	1	tonne/an	0,01738 0,01
Dioxyde de soufre (SO ₂)	mg/Nm ³	12,922	12,530	50	tonne/an	17,98601 16,726
Oxydes d'azote (éq. NO ₂)	mg/Nm ³	45,332	46,890	80	tonne/an	63,09713 62,585
Ammoniac (NH ₃)	mg/Nm ³	1,494	0,630	30	tonne/an	2,07929 0,846
Mercure (Hg)	mg/Nm ³	0,024	0,020	0,05	tonne/an	0,0335 0,0261
Cadmium + Thallium (Cd+Tl)	mg/Nm ³	0,002	0,002	0,05	tonne/an	0,00212 0,00243
Antimoine + Arsenic + Plomb + Chrome + Cobalt + Cuivre + Manganèse + Nickel + Vanadium (Sb + As + Pb + Cr + Co + Cu + Mn + Ni + V)	mg/Nm ³	0,250	0,070	0,5	tonne/an	0,34731 0,09378
Dioxines et furanes	mg/Nm ³	0,100	0,170	0,1	kg/an	0,139 0,222
Polychlorobiphenyls (PCB)	nanog iTEQ/ Nm ³		0,002	0,1	gramme iTEQ/an	0,00268 0,002

REJETS DE L'UVE VERS LA DARSE (UNIQUEMENT LES EAUX PLUVIALES)

Les eaux pluviales de ruissellement de l'UVE sont rejetées au milieu naturel (Darse IV) après passage dans un déboureur-déshuileur. Les valeurs résultent des moyennes des contrôles réalisés par des laboratoires accrédités et des mesures réalisées en continu sur l'installation.

Les valeurs moyennées de concentration ont révélé en 2020 des dépassements sur le paramètre des matières en suspension (MES). Un diagnostic approfondi réalisé en 2021 a débouché sur des travaux de maintenance qui devraient permettre d'améliorer cette valeur de rejets sur l'année 2022.

Rejets de l'UVE vers la Darse (uniquement les eaux pluviales)

	RÉSULTATS			VALEUR LIMITE
	2021	2020	Unités	Valeur AP du 17/07/2020
pH	7,2	7,01	-	5,5 < pH < 8,5
MES (matières en suspension)	187,5	176,29	mg/l	< 100
DCO (demande chimique en oxygène)	298	150,79	mg/l	< 300
HCT (hydrocarbures totaux)	2,78	0,875	mg/l	< 5

REJETS DES EAUX GÉNÉRÉES SUR LA PLATEFORME DE TRAITEMENT DES MÂCHEFERS

Les eaux pluviales de ruissellement de la plateforme de traitement des mâchefers sont récupérées par un réseau qui s'écoule par gravité vers le bassin tampon de la plateforme.

Ces eaux sont ensuite dirigées vers l'UVE pour y être traitées avec les eaux de process.

REJETS DES EAUX PLUVIALES DE L'UNITÉ DE BROYAGE

Les eaux pluviales de voiries (EP) sont récupérées par un réseau spécifique. Elles sont orientées dans un séparateur d'hydrocarbures avant d'être évacuées vers le milieu naturel (Darse IV). En cas de pollution de ces eaux ou lors d'incendie, ces eaux sont redirigées vers un bassin de confinement pour assurer la rétention de la pollution sur le site. Les eaux polluées sont ensuite pompées de ce bassin pour être traitées.

En 2020, un système d'obturation avec vessie gonflable a été mis en place sur la conduite de rejet du réseau EP vers la Darse pour permettre une commande à distance du dévoiement des eaux pluviales.

REJETS DES EAUX DE PROCESS DE L'UVE VERS LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT PUBLIC

Les eaux de process traitées *in situ* ainsi que les eaux de ruissellement de la plateforme de traitement des mâchefers sont orientées vers le réseau d'assainissement pour leur traitement final sur la station d'épuration de Strasbourg - La Wantzenau.

En 2021, les valeurs moyennées de concentrations sont inférieures aux valeurs limites fixées par la réglementation, la convention de déversement établie par l'Eurométropole de Strasbourg et l'arrêté préfectoral d'exploitation. Arrêté préfectoral datant du 20 juillet 2020 qui fixe des limites plus strictes sur la majorité des micropolluants métalliques et des limites identiques sur des paramètres plus classiques tels que le débit journalier, la DCO et les MEST.

Concentration des rejets des eaux résiduaires de l'UVE
dirigées vers le réseau d'assainissement

Flux estimés

	Unité	RÉSULTATS		VALEUR LIMITE		RÉSULTATS		VALEUR LIMITE		Unité	RÉSULTATS	
		2021		Valeur AP du 20/07/2020	Valeur Convention 12/2019	2020		Valeur AP du 26/03/2014			2021	2020
Débit	m ³ /jour	655		990	990	249 461		840		m ³ /an	238 972	249 461
Température	°C	20,41						30		-		
pH	-	8,08						5,5 < pH < 8,5		-		
MES	mg/l	106,82		600	600	16 866		600		kg/an	25 528	16 866
DCO	mg/l	100,57		450	450	17 602		450		kg/an	24 034	17 602
DBO5	mg/l	19,79			800	3 590		-		kg/an	4 730	3 590
Azote Kjeldahl	mg/l	5,36				863		-		kg/an	1 280	863
Hydrocarbures	mg/l	0,150				67		5		kg/an	36	67
Indice Phénols	mg/l	0,060				7,5		-		kg/an	13,6	7,5
Cyanure libérable	mg/l	0,02		0,1	0,1	5,20		0,1		kg/an	4,01	5,20
Fluorures (F)	mg/l	3,03		15	15	853		15		kg/an	725	853
Chlorures (Cl)	mg/l	2978			6 000	903 399		-		kg/an	711 620	903 399
Arsenic (As)	mg/l	0,006		0,05	0,1	0,67		0,1		kg/an	1,41	0,67
Cadmium (Cd)	mg/l	0,008		0,025	0,05	1,46		0,05		kg/an	1,91	1,46
Chrome Hexavalent (Cr6+)	mg/l	0,0121		0,05	0,1	0,90		0,1		kg/an	2,90	0,90
Chrome Total (Cr)	mg/l	0,023		0,1	0,5	4,24		0,5		kg/an	5,54	4,24
Cuivre (Cu)	mg/l	0,051		0,25	0,5	32,2		0,5		kg/an	12,1	32,2
Mercuré (Hg)	mg/l	0,0160		0,025	0,03	0,65		0,03		kg/an	3,82	0,65
Nickel (Ni)	mg/l	0,0228		0,1	0,5	4,22		0,5		kg/an	5,45	4,22
Plomb (Pb)	mg/l	0,0890		0,1	0,2	17,67		0,2		kg/an	21,26	17,67
Zinc (Zn)	mg/l	0,382		0,8	1,5	130,0		1,5		kg/an	91,3	130,0
Dioxines et furanes	nanog iTEQ/l	0,0230		0,3	0,3	0,000		0,3		mg/an	0,005	0,000
Composés organiques (COT)	mg/l	28,07		200	200	4 118		200		kg/an	6 708	4 118
Thallium (Tl)	mg/l	1,00		0,05	0,05	0,000		0,05		kg/an	0,239	0,000
Azote global	mg/l	7,91			15	2 387		-		kg/an	1 891	2 387
Halogènes organiques adsorbables (AOX)	mg/l	0,34		5	5	91		5		kg/an	81	91

TEMPS FORT DE L'ANNÉE 2021

Suite à l'année 2020, 1^{ère} année d'exploitation complète de l'UVE depuis sa remise en service après travaux de désamiantage, l'année 2021 a permis de stabiliser l'exploitation et d'apporter les améliorations suivantes :

- un fonctionnement stabilisé du GTA2 ;
- la régénération de la seconde couche des modules catalytiques de SCR de chacune des lignes (après avoir remplacé la troisième couche en 2020), pour améliorer la qualité des rejets atmosphériques et notamment les teneurs en dioxines et furanes ;
- la poursuite de l'amélioration de la gestion des cendres en les cantonnant au maximum dans les zones de production ;
- sur le troisième parcours des chaudières, un système innovant de ramonage par micro-détonations nommé « explosion power » permettant d'optimiser le nettoyage des chaudières et l'évacuation des cendres, afin de maximiser les échanges thermiques et de fiabiliser le process. Ce remplacement s'est fait en substitution du système dit de « grenailage », technologie d'origine et moins performante ;
- suite aux diagnostics sur les casses de grilles de fours réalisés en 2020, l'ensemble des grilles des trois fours a été changé en 2021, lors des différentes phases d'arrêts techniques ;
- optimisation de la combustion via un système innovant de régulation automatique qui permet une meilleure maîtrise du process et des mâchefers de meilleure qualité.

Par ailleurs, pour venir en renfort à l'ingénieure recrutée en 2020 pour assurer le suivi de proximité de la DSP, l'Eurométropole de Strasbourg a attribué en 2021 un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage permettant de disposer d'un appui technique et financier d'un bureau d'études qui assure le suivi d'autres UVE sur le territoire national.

PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2022

L'année 2022 sera dédiée :

- à l'optimisation de la valorisation énergétique avec la remise en service du Groupe turbo-alternateur n°1 (GTA1) de 2 MW, décision adoptée au Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg en décembre 2020 ;
- à l'amélioration des systèmes de dépoussiérage des fumées (travaux sur électrofiltres) et d'évacuation des cendres captées vers le silo dédié au stockage des cendres avant évacuation en centre de stockage ;
- à la régénération de la 1^{ère} couche des modules catalytiques de SCR ;
- à la préservation de la durée de vie des tubes chaudières en appliquant un traitement préventif ;
- à des travaux d'identifications des apports non conformes via un système de vidéosurveillance réglementaire ;
- à la poursuite d'analyses réalisées à proximité de l'usine afin de mesurer le plus finement possible son impact sur l'environnement proche.



LES PARTENAIRES DE LA COLLECTE, DE LA VALORISATION ET DU TRAITEMENT DES DÉCHETS

LES ÉCO-ORGANISMES

Agréés par le Ministère de la transition écologique, les éco-organismes prennent en charge, pour le compte de leurs adhérents, la fin de vie des équipements mis sur le marché dans le cadre de la Responsabilité Élargie du Producteur (REP).

Les REP peuvent être :

- financières : l'éco-organisme participe au financement de la collecte, de la valorisation et du traitement des produits qui le concernent ;
- opérationnelles : l'éco-organisme prend en charge l'ensemble des opérations de collecte et de traitement des produits en fin de vie ;
- ou mixtes.

Grâce aux écotaxes perçues, les éco-organismes incitent à l'éco-conception et au développement de filières de valorisation et de traitements adaptés, ce qui se traduit pour le consommateur en dispositifs de collectes spécifiques pour ses déchets. Plusieurs dispositifs sont proposés par l'Eurométropole de Strasbourg : collectes en porte-à-porte, en apport volontaire ou en déchèterie.

Éco-organismes en contrat avec l'Eurométropole de Strasbourg

Déchets	Dispositif de collecte	Éco-organisme	Nature de la REP
Papiers, cartons, briques alimentaires, emballages métalliques, bouteilles et flacons en plastique	Bac jaune, sac de tri, conteneur d'apport volontaire, déchèteries	Citéo	Financière
Verres	Conteneur d'apport volontaire, déchèteries		
Déchets d'équipement électrique et électronique	Déchèteries Revendeurs (magasins spécialisés, grandes surfaces)	OCAD3E (via Ecosystem)	Mixte
Lampes et ampoules	Déchèterie de Breuschwickersheim	Ecosystem	Opérationnelle
Déchets d'éléments d'ameublement en bois, métal, plastique,...	Déchèteries	Eco-mobilier	Mixte
Déchets diffus spécifiques des ménages (peintures, solvants, acides, bases,...)	Déchèteries DDS	EcoDDS	Mixte
Textiles (vêtements, chaussures, maroquinerie, tissus)	Déchèteries Conteneurs Textiles	Eco TLC	Financière
Piles et accumulateurs	Déchèteries	Corepile	Opérationnelle

Dans le cadre de partenariats directs entre les metteurs sur le marché et les éco-organismes, d'autres points de collectes existent sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg :

- lampes, luminaires, D3E (grande distribution) ;
- médicaments non utilisés et déchets d'activités de soins à risques infectieux (pharmacies) ;
- pneumatiques (garagistes) ;
- DEA (magasins d'ameublement).

LES PARTENAIRES OPÉRATIONNELS

Le traitement et la valorisation des déchets nécessitent des savoir-faire spécifiques adaptés à la nature des déchets collectés. C'est pourquoi, l'Eurométropole de Strasbourg travaille avec des partenaires spécialisés et agréés qui assurent la collecte, le réemploi, le traitement et la valorisation de vos déchets ainsi que la reprise des matériaux triés.

Collecte, réemploi, valorisation

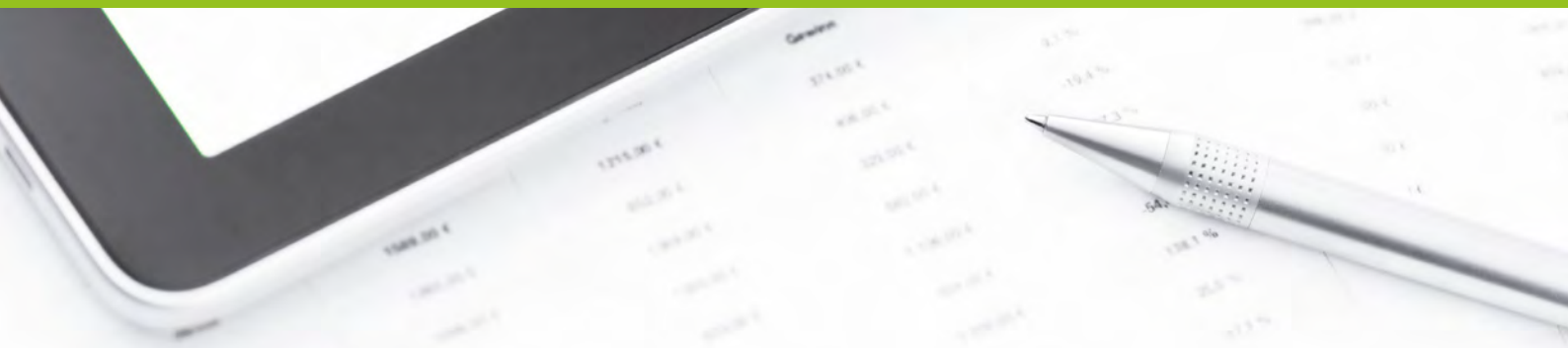
Prestataire	Déchet	Prestation	Destination	Mode de gestion et période concernée
Sénerval 67100 Strasbourg Exploitant de l'UVE de Strasbourg	Déchets ménagers résiduels	Traitement	Incinération	Délégation de service public 2010 - 2030
Schroll 67100 Strasbourg (Centres de tri Altém, route du Rohrschollen, et Schroll, rue de Cherbourg - Strasbourg)	Emballages ménagers recyclables de collecte sélective	Collecte en conteneurs d'apport volontaire Tri des collectes sélectives	Recyclage	Marché public 2021 - 2025
Valterra 67100 Strasbourg Exploitant du centre de valorisation des déchets verts de l'Eurométropole de Strasbourg	Déchets verts	Traitement	Compostage	Marché public 2019 - 2022
Lingenheld 67203 Oberschaeffolsheim	Déchets verts	Traitement	Compostage	Marché public 2019 - 2022
Reichstett Matériaux 67550 Vendenheim	Gravats	Traitement	Recyclage	Marché public 2020 - 2024
Sarm 67100 Strasbourg	Gravats	Traitement	Recyclage	Marché public 2020 - 2024
Sardi 67100 Strasbourg	Déchets ultimes	Conditionnement	Enfouissement	Marché public 2021 - 2025
Suez 67026 Strasbourg	Déchets diffus spécifiques des ménages	Accueil Conditionnement Traitement	Incinération Enfouissement	Marché public 2018 - 2022
Envie 2E 67200 Strasbourg	Déchets diffus spécifiques des ménages	Accueil Conditionnement Traitement	Incinération Enfouissement	Marché public 2018 - 2022
Grandidier 88330 Rehaincourt	Déchets diffus spécifiques et amiante (dépôts sauvages)	Collecte Traitement	Incinération Enfouissement	Marché public 2021 - 2024
Alsadis 68703 Cernay	Déchets diffus spécifiques et amiante (dépôts sauvages)	Collecte Traitement	Incinération Enfouissement	Marché public 2018 - juin 2021
Alsadis 68703 Cernay	Amiante (dépôts sauvages sur les déchèteries)	Collecte Traitement	Enfouissement	Marché public 2021 - 2024

Prestataire	Déchet	Prestation	Destination	Mode de gestion et période concernée
Amianteko 68750 Bergheim	Amiante (dépôts sauvages sur la voie publique)	Collecte Traitement	Enfouissement	Marché public juillet 2021 -2025
Trashcleaner 67130 Schirmeck	Déchets diffus spécifiques (dépôts sauvages sur la voie publique)	Collecte Traitement	Incinération	Marché public juillet - décembre 2021
Schroll / Ritleng Revalorisation 67270 Rohr	Plâtre	Conditionnement	Recyclage	Marché public 2018 - 2022
Produnet 67100 Strasbourg	Pneus	Collecte Conditionnement	Recyclage	Marché public 2021
Recycal 68150 Ribeauvillé	Verre	Collecte en conteneurs d'apport volontaire	Recyclage	Marché public 2019 - 2022
Chimirec Est 54450 Domjevin	Huiles moteur	Collecte Traitement	Recyclage	Convention 2019 - 2021
Diakonie Kork Epilepsiezentrum D- 77694 Kehl-Kork	Bouchons de liège	Collecte Traitement	Recyclage	Convention 2017 - 2021
Médecins du Monde/Est Argent 67000 Strasbourg	Radiographies	Collecte Traitement	Recyclage	Convention 2017 - 2021
Emmaüs (2 structures) 67200 Strasbourg 67450 Mundolsheim	Tous déchets hors déchets dangereux	Collecte Réemploi	Réemploi	Convention 2017 - 2021
Emmaüs 67450 Mundolsheim	Textiles	Collecte Réemploi	Réemploi	Convention 05/16 - 12/2021
EBS Le Relais Est 68270 Wittenheim	Textiles	Collecte Réemploi	Réemploi	Convention 05/16 - 12/2021
Horizon Amitié 67100 Strasbourg	Textiles	Collecte Réemploi	Réemploi	Convention 05/16 - 12/2021
Vétis 67207 Niederhausbergen	Textiles	Collecte Réemploi	Réemploi	Convention 05/16 - 12/2021
Suez 67026 Strasbourg	Déchets ménagers résiduels Déchets des collectes sélectives	Collecte en porte-à-porte Collecte en porte-à-porte, traitement (5 communes)	Incinération Recyclage	Marché public 2021 - 2024
Suez 67026 Strasbourg	Rotation des bennes	Collecte Traitement (5 communes)	Recyclage, valorisation et élimination	Marché public juin 2020 - juin 2022
Tredi 68490 Hombourg	Déchets diffus spécifiques des ménages	Collectes ponctuelle Traitement (déchèterie Breuschwickersheim)	Incinération Valorisation énergétique Enfouissement	juin 2020 - juin 2024

Négoce et revente de matériaux

Prestataire	Déchet	Prestation	Destination	Mode de gestion et période concernée
Suez RV Nord Est 67300 Schiltigheim	Cartons et métaux issus du tri des collectes sélectives	Transport Négoce Traitement	Recyclage	Contrat de reprise 2018 - juin 2021
Schroll 67100 Strasbourg	Papiers issus du tri des collectes sélectives	Transport Négoce Traitement	Recyclage	Marché public 2017 - juin 2021
Semardel 91810 Vert-le-Grand	Plastiques issus du tri des collectes sélectives	Transport Négoce Traitement	Recyclage	Contrat de reprise 2018 - juin 2021
Schroll 67100 Strasbourg	Papiers, cartons, métaux et plastiques issus du tri des collectes sélectives	Transport Négoce Traitement	Recyclage	Contrat de reprise juillet 2021 - 2025
OI Manufacturing 69100 Villeurbanne	Verre	Traitement	Recyclage	Contrat de reprise 2018 - 2022
Métalifer 67100 Strasbourg	Métaux	Broyage Tri Vente	Recyclage	Contrat de cession 2021
Derichebourg – ESKA 67000 Strasbourg	Batteries	Collecte Broyage	Recyclage	Contrat de cession 2021
Grandidier 88330 Rechaincourt	Huiles alimentaires	Collecte Traitement	Recyclage	Convention 2019 - 2021





ÉLÉMENTS FINANCIERS DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DÉCHETS (SPGD)

Suite à la fusion par intégration de la Communauté de Communes « Les Châteaux » dans l'Eurométropole de Strasbourg le 1^{er} janvier 2017, deux modes de financement coexistent sur le territoire dans l'attente d'une harmonisation qui interviendra au 1^{er} janvier 2023 avec le passage de la REOM à la TEOM sur les 5 communes de l'ouest du territoire :

- la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) pour les communes d'Achenheim, Breuschwickersheim, Hangenbieten, Kolbsheim et Osthoffen. La REOM est due par tous les usagers du service. Elle est calculée en fonction du service rendu par la collectivité;
- la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour les 28 autres communes. La TEOM est basée sur la valeur locative cadastrale d'un bien foncier indépendamment des quantités de déchets produites.

Pour les déchets professionnels assimilables aux déchets ménagers, la Redevance Spéciale (RS) est facturée en remplacement de la TEOM. La RS est calculée sur la base des volumes de déchets résiduels et recyclables collectés. Ce mode de facturation permet aux professionnels de s'impliquer dans la gestion de leurs déchets en devenant acteurs de leur facture, notamment par la réduction des déchets ou par le geste de tri.

LES TAUX DE TEOM

Les taux d'imposition sont différenciés en fonction du type de collecte et du niveau de service rendu aux usagers. Deux zones ont ainsi été définies sur le territoire pour la TEOM:

• 1^{RE} Zone

Elle correspond aux 7 communes de plus de 10000 habitants qui bénéficient de services adaptés en fonction du type d'habitat.

Le taux de taxe est de 11,59 %. Ce taux est constant par rapport à l'année 2020.

• 2^E Zone

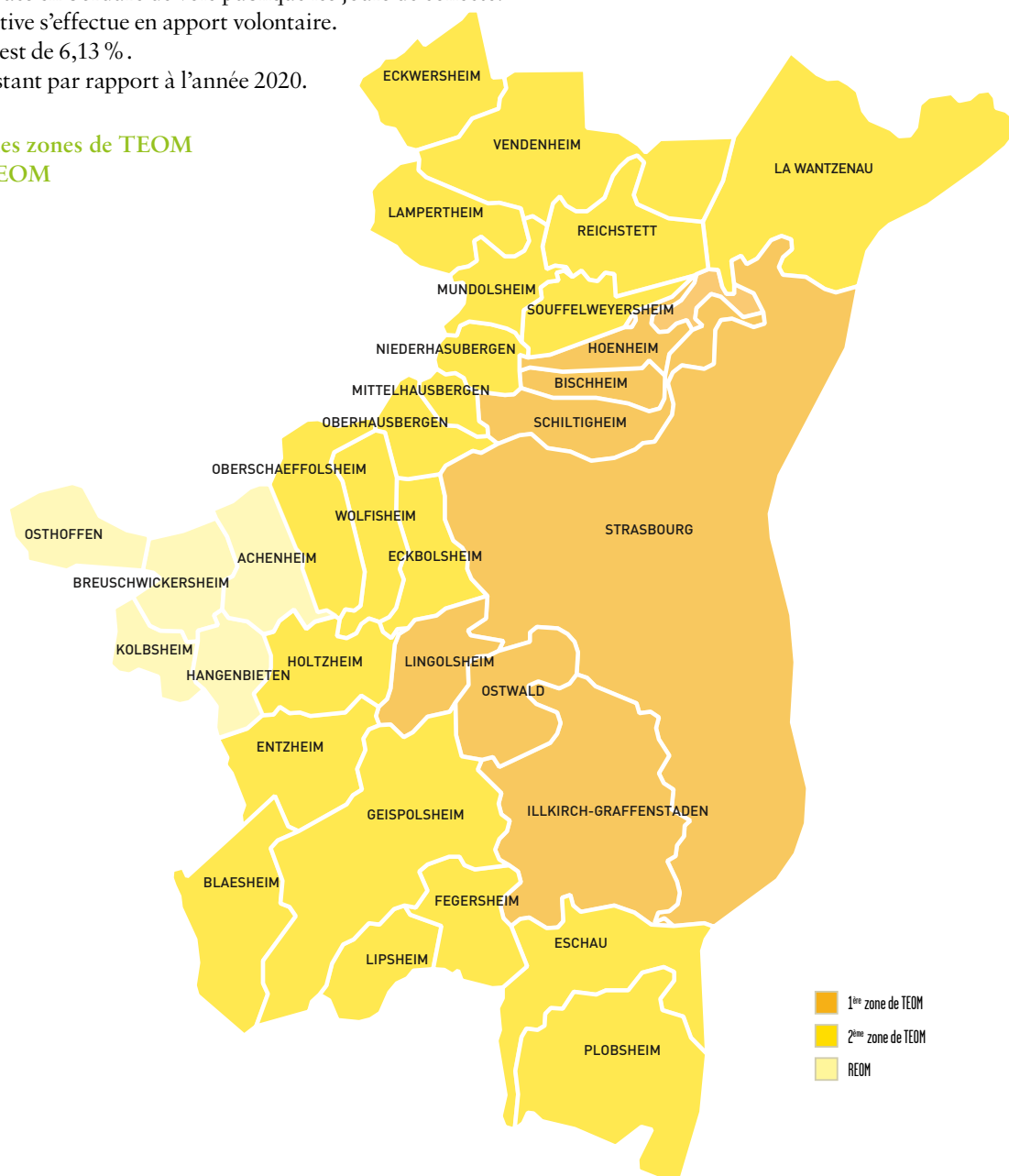
Elle correspond aux 21 communes de moins de 10000 habitants desservies une fois par semaine pour les déchets ménagers résiduels. Les administrés doivent présenter leurs bacs en bordure de voie publique les jours de collecte.

La collecte sélective s'effectue en apport volontaire.

Le taux de taxe est de 6,13 %.

Ce taux est constant par rapport à l'année 2020.

Cartographie des zones de TEOM et de la zone REOM



MISE EN PLACE PROGRESSIVE DE LA REDEVANCE SPÉCIALE (RS) ET DE LA TARIFICATION INCITATIVE

La redevance spéciale est une facturation pour les déchets professionnels issus des activités publiques et privées basée sur le volume de déchets produits. Elle vient en remplacement de la TEOM et a pour but de responsabiliser les producteurs de déchets et de les encourager à la réduction et au tri de leurs déchets.

L'Eurométropole de Strasbourg l'a mise en place progressivement depuis 2013. Par mesure d'exemplarité, les établissements non soumis à la TEOM (administrations, établissements publics) ont été les premiers concernés.

La généralisation à l'ensemble des professionnels a ensuite débuté en 2015.

La délibération du 25 janvier 2019 a acté la reprise du déploiement de la redevance spéciale dès 2020 et une finalisation en 2 ans pour les professionnels produisant plus de 770 litres de déchets par semaine, qui doivent passer de la TEOM à la RS selon un phasage géographique.

665 sites ont été contactés individuellement en 2021, permettant la conclusion de 486 contrats. Cela a donné lieu à une diminution des volumes de bacs d'ordures ménagères mis en place et à une augmentation de la demande de bacs de tri. Les clients démarchés en 2021 seront facturés au premier trimestre 2023 pour l'année 2022. Le déploiement de la RS a été finalisé en 2021 sur les 28 communes et sera étendu aux 5 communes ouest en 2022.

Afin d'aller plus loin et d'amener tous les usagers (ménages et non-ménages) à réduire et à mieux valoriser les déchets produits, une étude de faisabilité a été finalisée début 2021 concernant la mise en place d'une tarification incitative (liée au service rendu). La délibération du 25 juin 2021 confirme les premières orientations en faveur de l'expérimentation d'une taxe incitative (TEOMi) sur un territoire pilote, calculée en fonction du volume des bacs de déchets ménagers résiduels. Ces orientations sont par ailleurs renforcées par le Plan Climat Air Énergie Territorial, adopté par la délibération du 18 décembre 2019.

BUDGET GÉNÉRAL - 28 COMMUNES SOUMISES À LA TEOM

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

En 2021, le montant des dépenses de fonctionnement du Service Public de Gestion des Déchets s'évalue à 69 M€, soit une baisse de 1 M€ (2%) par rapport à 2020.

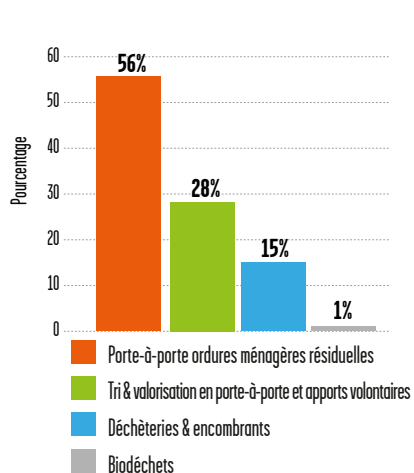
Cette baisse est liée principalement à l'arrêt des charges exceptionnelles consacrées au chantier de désamiantage de l'UVE (-2,3 M€ par rapport à 2020).

En parallèle, les dépenses liées aux prestations de traitement sont en hausse de 1,6 M€ en raison notamment :

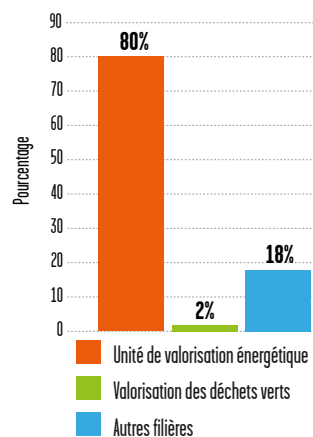
- de l'augmentation du coût à la tonne de traitement de la collecte sélective suite aux travaux réalisés sur le centre de tri en prévision de l'extension des consignes de tri à tous les emballages,
- à l'augmentation de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) sur l'incinération des déchets, qui est passée de 3€/tonne en 2020 à 8€/tonne en 2021.

Dépenses de fonctionnement

Collecte des déchets



Traitement



BILAN FINANCIER 2021 (EN €) - BUDGET GÉNÉRAL

Dépenses de fonctionnement (en €)

COLLECTE		35 347 234	TRAITEMENT		33 667 925
Porte-à-porte Ordures Ménagères Résiduelles		19 714 591	Centre de Valorisation des Déchets Verts		747 491
Régie	Achats	327 002	Régie	Achats	39 010
	Véhicules et fluides	1 612 629		Véhicules et fluides	0
	Masse salariale & formation	13 326 467		Masse salariale & formation	102 359
Prestations externes		258 875	Prestations externes		498 824
Impôts, taxes et charges exceptionnelles		0	Impôts, taxes et charges exceptionnelles		0
Charges de structure		2 673 781	Charges de structure		94 611
Dotations aux amortissements		1 515 838	Dotations aux amortissements		12 686
Tri & Valorisation			Unité de valorisation énergétique		
Régie	Achats	147 601	Régie	Achats	8 793
	Véhicules et fluides	604 358		Véhicules et fluides	0
	Masse salariale & formation	5 761 107		Masse salariale & formation	389 043
Prestations externes		1 317 680	Prestations externes		13 595 889
Impôts, taxes et charges exceptionnelles		0	Impôts, taxes et charges exceptionnelles		478 599
Charges de structure		1 331 365	Charges de structure		3 205 427
Dotations aux amortissements		722 637	Dotations aux amortissements et provisions		9 102 127
Déchèteries & encombrants			Autres filières		
Régie	Achats	373 855	Centre de tri		4 063 124
	Véhicules et fluides	613 604	Régie	Achats	1 880
	Masse salariale & formation	3 013 824		Véhicules et fluides	0
Prestations externes		366 231		Masse salariale & formation	90 107
Impôts, taxes et charges exceptionnelles		0	Prestations externes		1 246 999
Charges de structure		728 760	Impôts, taxes et charges exceptionnelles		0
Dotations aux amortissements		343 575	Charges de structure		738 447
			Dotations aux amortissements		0
Biodéchets					
Régie	Achats	0			
	Véhicules et fluides	0			
	Masse salariale & formation	131 614			
Prestations externes		139 613			
Impôts, taxes et charges exceptionnelles		0			
Charges de structure		36 820			
Dotations aux amortissements		0			

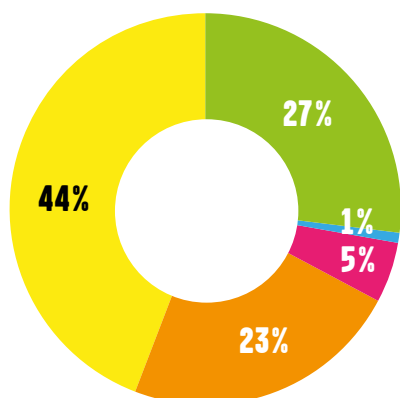
TOTAL GÉNÉRAL

69 015 160 €



© Yvon Meyer

Recettes de ventes matière 2021



- Papier, carton et plastique
- Batterie et huile moteur
- Verre
- Métaux collectés en déchèterie
- Cellulosiques et métaux issus de la collecte sélective

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Évaluées à 81,6 M€ en 2021, les recettes de fonctionnement sont en légère hausse par rapport à celles de 2020 (+ 479 k€).

Le produit fiscal généré par la TEOM représente 62,9 M€ en 2021. Il est en régression de 5 % par rapport à 2020 (-3 M€), en raison de l'exonération de TEOM 2021 des professionnels démarchés pour la redevance spéciale en 2020. En parallèle, le produit de la redevance spéciale au titre de l'exercice 2021 est en hausse 1,3 M€.

Les soutiens des éco-organismes sont stables (3,9 M€ en 2020 et 2021), 86 % proviennent de Citéo, en charge de la valorisation des emballages ménagers.

Les ventes matières s'évaluent à 2,7M€ en 2021. Elles sont en progression de 1,8 M€ principalement en raison du nouveau marché de reprise des matériaux applicable au 1^{er} juillet 2021 et de l'augmentation du cours des matériaux.

Recettes de fonctionnement 2021 (en €)

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	62 885 716
Prestations à des tiers	8 926 278
Abonnement & redevance pour enlèvement des déchets industriels et commerciaux	8 704 345
Redevance des ordures incinérées	468
Redevances déchets verts	116 182
Prestations annexes	105 284
Redevance versée par fermier ou concessionnaire	410 429
Soutien Éco-Organismes	3 933 059
OCAD3E	190 003
CITEO	3 373 168
ECO-TLC	49 409
Éco-Mobilier	302 776
Eco-DDS	3 660
ARCA	14 044
Ventes matière (HT)	2 698 911
Reprise sur provisions et amortissements	972 087
Produits exceptionnels	1 734 595
TOTAL GÉNÉRAL	81 561 075

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les investissements réalisés sur le budget général en 2021 sont en progression de 4,3 M€, ils se chiffrent à 8,4 M€.

Les dépenses liées à l'Unité de Valorisation Energétique s'établissent à 4,5 M€ (soit +2,6 M€ par rapport à 2020). Elles comprennent:

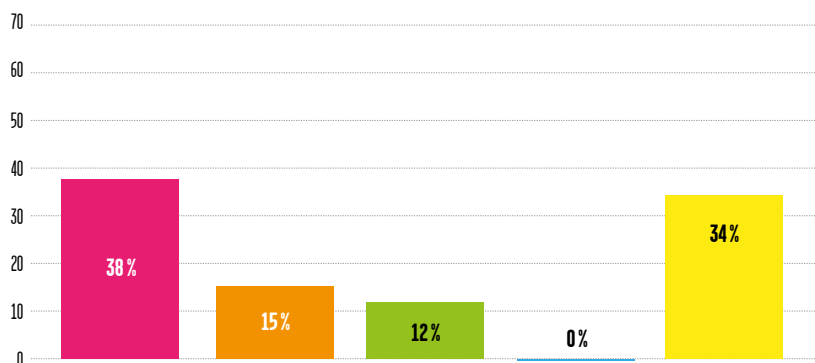
- le solde des paiements pour les travaux de désamiantage suite à l'adoption de l'avenant 11 en décembre 2020 (1,9 M€)
- le paiement des travaux de mise en conformité réalisés en 2020 et mandatés en 2021 (2,6 M€).

Les autres investissements représentent 3,9 M€ contre 2 M€ en 2020, dont principalement :

- 2,3 M€ pour les véhicules et matériels nécessaires à la collecte (+ 1,3 M€),
- 1,2 M€ de bacs (+ 156 k€).

Une dotation de 1,3 M€ de soutien à l'investissement public local versée par l'Etat ainsi qu'un droit de déduction de TVA de 1,2 M€ lié au chantier de désamiantage de l'UVE viennent minorer les dépenses qui s'établissent ainsi à 5,8 M€.

Dépenses d'investissement par activité



- Porte-à-porte ordures ménagères résiduelles
- Tri & valorisation en porte-à-porte et apports volontaires
- Déchèteries & encombrants
- Valorisation des déchets verts
- Unité de valorisation énergétique

Dépenses d'investissement 2021 TTC (en €)

COLLECTE	3 844 904
Porte-à-porte Ordures Ménagères Résiduelles	2 239 391
Bacs poubelles	807 478
Conteneurs destinés à la valorisation des déchets	6 971
Acquisition de véhicules	1 200 523
Projet informatique RS - optimisation	183 948
Subvention compost	36 647
Étude	0
Aménagements divers	3 824
Recettes subvention d'investissement	0
Tri & Valorisation	881 038
Bacs poubelles	353 251
Conteneurs destinés à la valorisation des déchets	43 827
Acquisition de véhicules	403 476
Étude	0
Projet informatique RS - optimisation	78 835
Aménagements divers	1 648
Recettes subvention d'investissement	0
Déchèteries & encombrants	724 474
Aménagements divers	70 830
Acquisition de véhicules	653 644
Étude	0
Recettes subvention d'investissement	0
TRAITEMENT	2 001 382
Centre valorisation des Déchets Verts	18 052
Pont à bascule	0
Aménagements divers	18 052
Usine d'Incinération Ordures Ménagères	1 983 330
Travaux de désamiantage	1 882 572
Contrat de concession	0
Aménagements divers	2 683 923
Recettes subvention d'investissement	-2 583 165
Autres filières	0
Aménagement divers	0
TOTAL GÉNÉRAL	5 846 285

BUDGET ANNEXE - 5 COMMUNES SOUMISES À LA REOM (ACHENHEIM, BREUSCHWICKERSHEIM, HANGENBIETEN, KOLBSHEIM, OSTHOFFEN)

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Évaluées à 836 k€ en 2021, les dépenses de fonctionnement du Service Public de Gestion des Déchets sont en hausse de 3 % par rapport à celles de 2020.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement 2021 sont en hausse de 22 % par rapport à celles de 2020. Sur les 935 k€ de recettes comptabilisées en 2021, 777 k€ correspondent aux produits issus de la REOM.

Les soutiens des éco-organismes et ventes de matières représentent 157 k€, en hausse de 83 % par rapport à 2020 notamment en raison de la hausse des tonnages et du prix moyen de reprise des matériaux. Les recettes sont également en hausse en raison du nouveau marché de reprise des matériaux applicable au 1^{er} juillet 2021.

BILAN FINANCIER 2021 (EN €) - BUDGET ANNEXE

RECETTE DE FONCTIONNEMENT (EN €)		
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères		776 811
Soutiens des éco-organismes et vente de matières		157 391
Ventes diverses		654
Total		934 856

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (EN €)		
Régie	Achats	5 132
	Masse salariale et formation	179 535
Prestations externes		583 550
Impôts, taxes et charges exceptionnelles		852
Charges de structure		33 311
Dotations aux amortissements		33 419
Total		835 799

DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS HT (EN €)		
Aquisition de matériel (bacs)		4 637
Aménagement (déchèterie)		0
Total		4 637

* Les chiffres du rapport annuel, établis dans une logique analytique, peuvent différer de ceux du compte administratif.

Attention

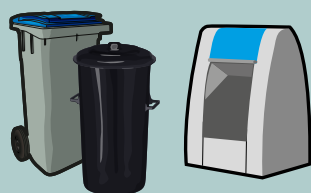
Changement de mode de calcul des ratios par habitants : ils sont désormais calculés sur la base des populations définies par l'ADEME dans SINOE.

ANNÉE 2021 - DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS

296 993 T TRAITÉES DONT **226 706 T** COLLECTÉES PAR LE SERVICE COLLECTE ET VALORISATION DES DÉCHETS

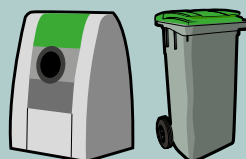
COLLECTE

Ordures ménagères résiduelles et déchets assimilés



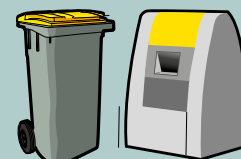
en porte-à-porte en conteneur en benne
118 063 3 504 1 090

Collecte sélective du verre



en apport volontaire en porte-à-porte
13 189 338

Collecte sélective des papiers, cartons, bouteilles en plastique, briques alimentaires, emballages métalliques



en porte-à-porte en apport volontaire
20 125 4 828

TRAITEMENT

12 957
(Stockage de 570 tonnes)

Centre de tri

18 893

Valorisation matière

Valorisation énergétique **193 935**

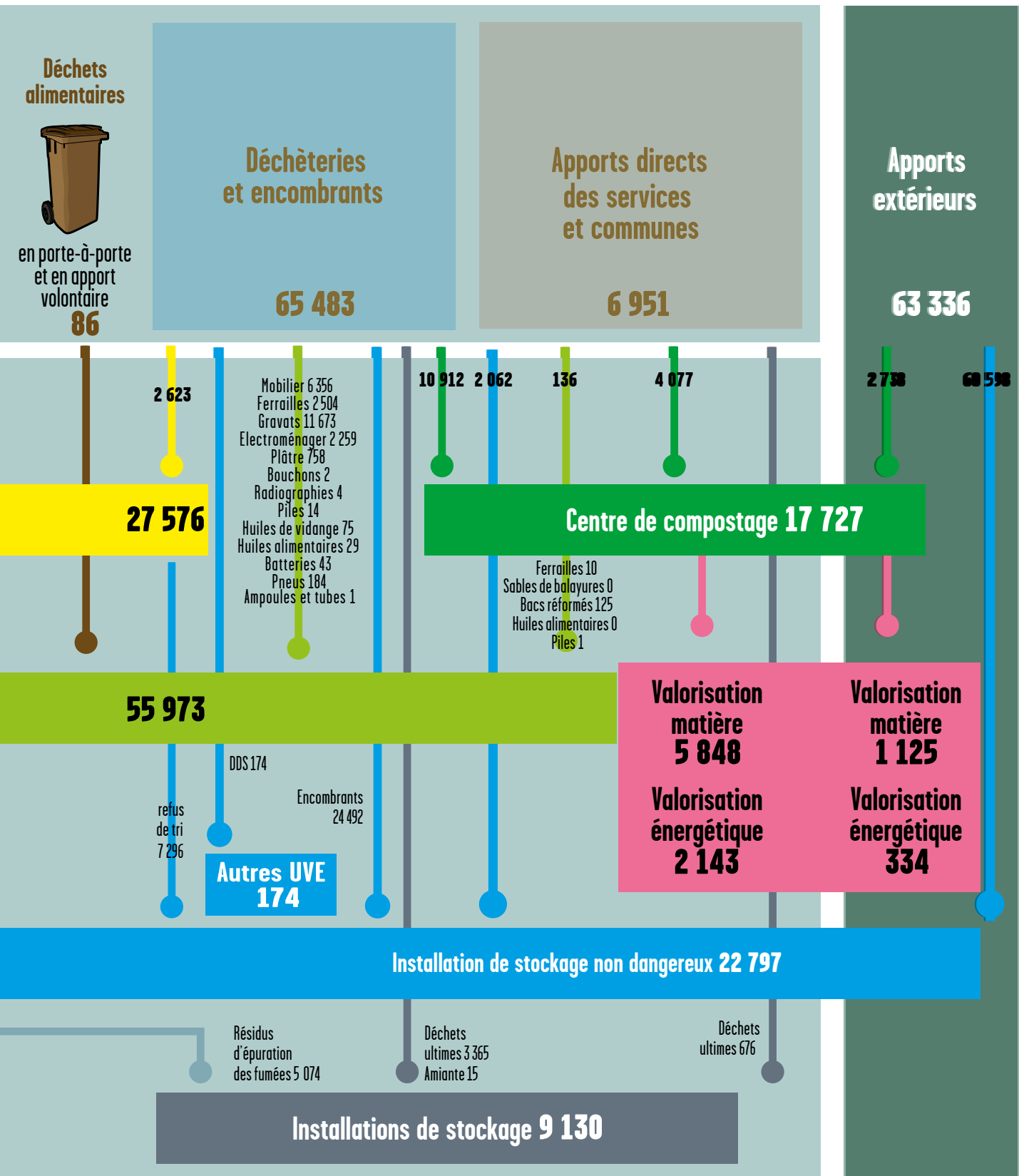
Mâchefers en maturation pour valorisation **11 505** / enfouis **24 697**

Métaux valorisés extraits sur mâchefers **2 464**

CHIFFRES EN TONNES

EN 2021, LE TAUX DE VALORISATION MATIÈRE SUR LES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS EST DE 27,03 %, IL AUGMENTE DE 1% PAR RAPPORT À 2020 (26,77%).

441,2 KG/HAB./AN DE DÉCHETS COLLECTÉS EN BASE DE POPULATION SINOË CONTRE 420 KG/HAB./AN EN 2020 EN BASE DE POPULATION SINOË.



NOTES

Area for notes with horizontal dotted lines.

NOTES

A series of horizontal dotted lines for writing notes.

